LOIRE
LAYON AUBANCE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil communautaire du 2 MARS 2023

Version projet – VD

Annexe à la délibération DELCC 2023 n°03-21

Table des matières

1 LE CONTEXTE 4

1.1 Le cadre règlementaire 5

1.2 Les éléments de contexte économique et financier 6

1.2.1 Le contexte et les contraintes budgétaires 6

1.2.2 Les concours financiers de l'Etat en 2023 7

1.2.3 Les dispositions fiscales de la Loi Finances 2023 8

2 LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE 10

2.1 L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 11

2.1.1 Bilan de l'année 2022 : 11

2.1.2 L'exécution budgétaire 2022 19

2.1.2.1 Dépenses de fonctionnement 19

2.1.2.2 Recettes de fonctionnement 24

2.1.2.3 Les investissements en 2022 29

2.1.2.4 Dépense d'investissement 2022 29

2.1.2.5 Recettes d'Investissement 2022 30

2.2 Orientations budgétaires proposées pour 2023 31

2.2.1 Le projet politique pour 2023 31

2.2.2 Les orientations pour la section de fonctionnement 39

2.2.2.1 Les recettes de fonctionnement 39

2.2.2.2 Dépenses de fonctionnement 41

2.2.3 Le financement des investissements en 2023 43

2.2.3.1 Une CAF (Capacité d'AutoFinancement) en hausse par rapport au BP 2022 43

2.2.3.2 Proposition d'affectation des résultats 45

2.2.3.3 L'Excédent cumulé/fonds de roulement permettant un niveau d'autofinancement important 45

2.2.3.4 La dette 45

2.2.4 Les orientations pour la section d'investissement en 2023 51

2.2.4.1 Les recettes d'investissement 2023 51

2.2.4.2 Les dépenses d'investissement 2023 52

2.2.5 Les relations financières Communes/Communautés 53

2.3 La prospective 2023-2026 55

3 LES BUDGETS ANNEXES 60

3.1 Le budget annexe assainissement collectif 61

3.1.1 L'exécution budgétaire 2022 61

3.1.2 Proposition d'affectation des résultats 64

3.1.3 CAF 64

3.1.4 L'état de la dette au 31/12/2022 64

3.1.5 Les orientations budgétaires proposées pour 2023 68

3.1.6 La section de fonctionnement 68

3.1.6.1 Recettes 68

3.1.6.2 Dépenses 69

3.1.7 La section d'investissement 69

3.2 Le budget annexe assainissement non collectif 70

3.3 Les budgets annexes économiques 71

3.3.1 L'exécution budgétaire 2022 71

3.3.1.1 Budget Actions économiques - exécution 2022 73

3.3.2 Proposition d'affectation des résultats 75

3.3.3 L'état de la dette 76

3.3.4 Projections budgétaires 2023 78

3.3.4.1 Budget actions économiques 78

3.3.4.2 Budget ZONES D'ACTIVITES (lotissement) 81

4 FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNELS 82

4.1 les orientations politiques 83

4.2 Les effectifs 84

4.2.1 Structure des effectifs 85

4.2.1.1 Évolution des effectifs (nombre de postes pourvus) 85

4.2.1.2 Répartition par filière, catégorie et sexe des agents employés sur poste permanent 87

4.3 Dépenses de personnel 91

4.3.1 Dépenses 2022 91

4.3.2 Les recettes perçues en 2022 : 91

4.3.3 Prévisions 2023 92

1 LE CONTEXTE

1.1 Le cadre règlementaire

Pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, il y a obligation de débattre des orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget. Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les collectivités qui en sont membres ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Ce débat doit aussi aborder :

- le contexte national,
- les principales mesures de la loi de finances de l'année en cours.

En outre, la Communauté de Communes, comprenant une commune > à 10 000 habitants, doit présenter un rapport, joint au ROB, sur les dépenses de personnel avec notamment :

- les éléments sur la rémunération : traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonification indiciaire, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la parité homme/femme,
- la durée effective de travail.

Il est pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) par une délibération de l'assemblée délibérante, délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le ROB est donc une formalisation de la **« commande politique** » qui va permettre de construire le budget.

Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes concernées par cette obligation (communes de plus de 3 500 habitants) au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841du 24/06/2016) suivant la tenue du DOB.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption et doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...).

1.2 Les éléments de contexte économique et financier

1.2.1 Le contexte et les contraintes budgétaires

Le contexte international

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans liés notamment à l'envolée des prix des matières premières et de l'énergie. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions d'accès au crédit tout au long de l'année. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques…) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre.

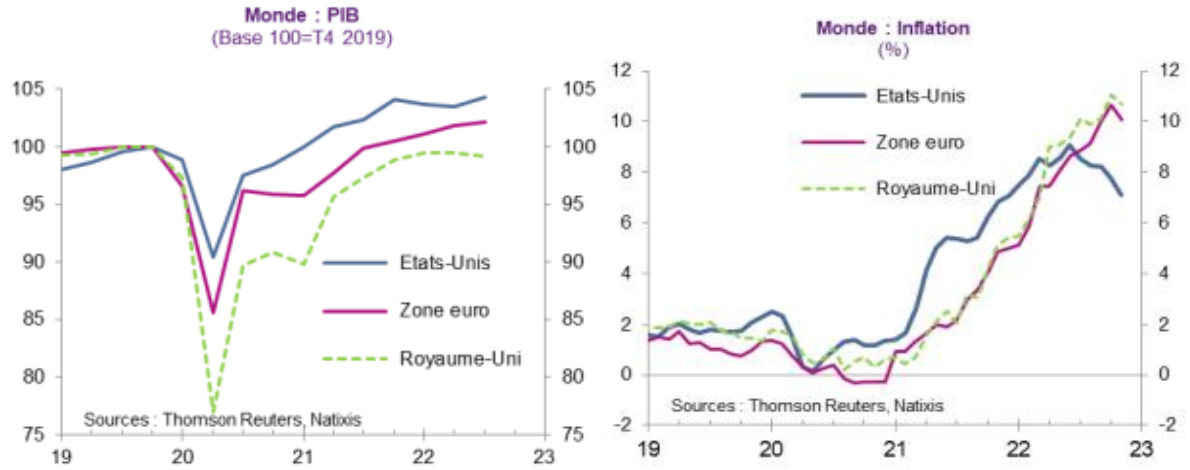

La loi de finances 2023 : une forte reprise économique

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale (LFI) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement **à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire**. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

1.2.2 Les concours financiers de l'Etat en 2023

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

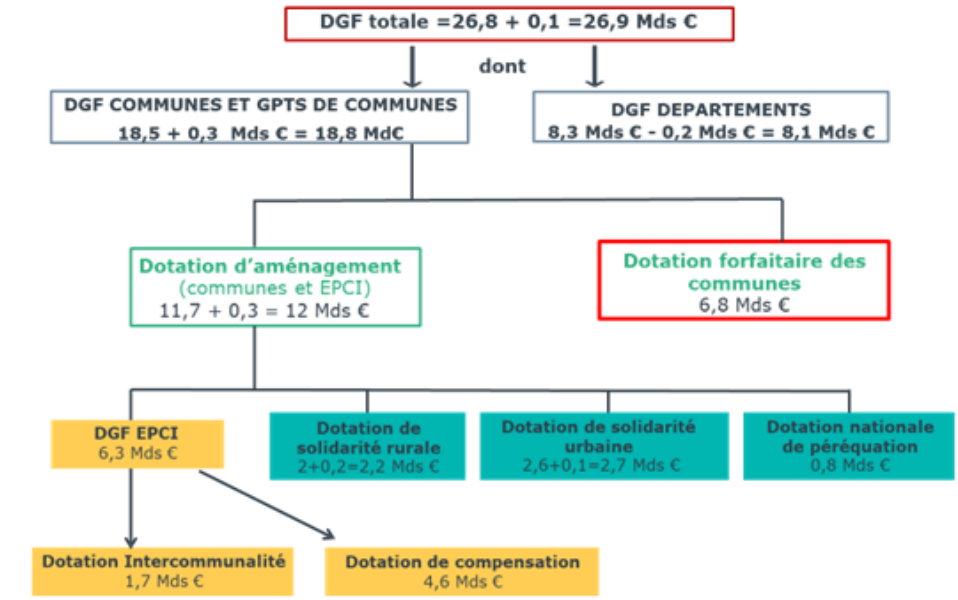

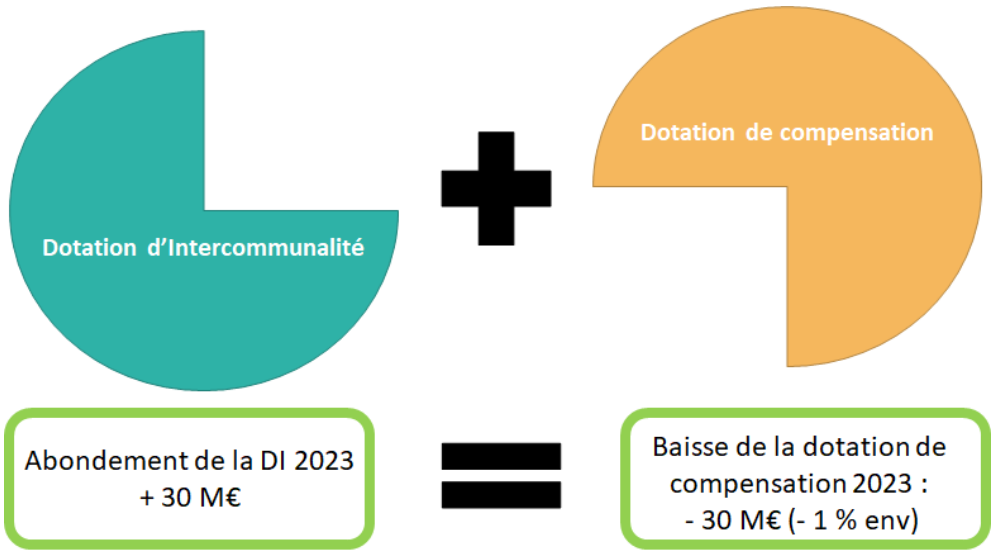

Cette année l'augmentation sera au bénéfice très majoritairement des communes rurales (200 millions d'euros en DSR, 90 millions d'euros en DSU et plus de 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité)

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels…) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires…) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Adaptations du FPIC

Plusieurs adaptations au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

o Suppression du critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 ;

o Renforcement du dispositif de sortie. Les EPCI qui cessent d'être éligibles au FPIC percevront durant les quatre années suivant leur dernière année d'éligibilité, une attribution respectivement égale à 90 %, 70 %, 50 % puis 25 % du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité.

La CCLLA était placée à la 581ème place en 2022 (600ème place en 2021, 546ème place en 2020, 509ème en 2019 et 427ème en 2017), le rang limite pour une sortie du dispositif est fixé à la 745ème place (sur 1253 EPCI en France). Les revenus des habitants du territoire sont en hausse depuis 2017 mais en léger recul par rapport à 2021 (14 930 € en 2022 contre 14 997 € en 2021 et 13 300 € en 2017), la moyenne nationale étant à 15 952 €.

La modification des indicateurs a donc eu un effet relatif positif pour notre territoire dans le calcul du FPIC, écartant la menace de sortie du dispositif, sortie qui serait moins brutale grâce à l'adoption de la LFI 2023..

DETR et DSIL

Les dotations d'investissements sont maintenues à un niveau historiquement élevé, avec 1 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions d'euros pour la dotation politique de la ville (DPV). Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) poursuit sa hausse avec +200 millions d'euros (6,7 milliards d'euros).

1.2.3 Les dispositions fiscales de la Loi Finances 2023

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) des EPCI à fiscalité propre est compensée par l'attribution d'une part de TVA.

- Cette part évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA ;
- Selon les estimations de la LFI 2023, l'inflation est attendu à 4,2 % soit un probable produit de TVA en augmentation de + 4,2 % en 2023 (estimation). Des régularisations à la hausse ou à la baisse sont en effet susceptibles d'intervenir à la connaissance du produit réel de TVA perçu par l'Etat au titre de 2023.

La LFI prévoit une revalorisation des valeurs locatives de 7,1 %.

La suppression de la CVAE s'effectuera sur deux années :

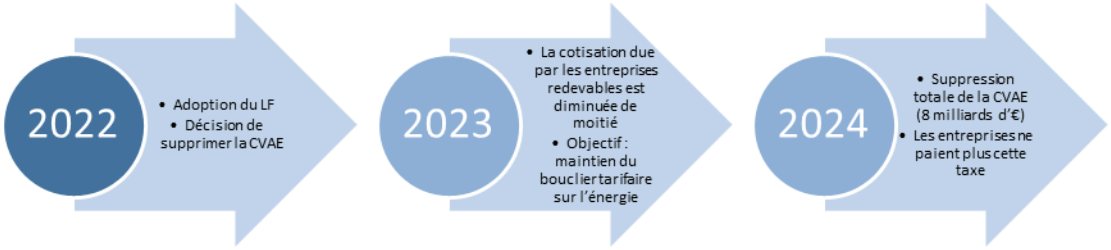

Dès 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE. Celles qui disposaient de recettes de CVAE en 2022 obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. La LF prévoit que cette compensation soit La fraction de TVA établie en appliquant au produit net de TVA de l'année considérée, au taux défini par le ratio suivant :

Moyenne du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçu en 2020,2021 et 2022 et qui aurait été perçu en 2023 (c'est à dire sans les modifications de LF 2023)

+

Moyenne du montant des compensations d'exonérations de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçu en 2020,2021 et 2022 et qui aurait été perçu en 2023

+

Pour les seuls départements : solde de la moyenne du montant total prélevé et de la moyenne du montant total versé en 2020,2021 et 2022 au titre du fonds national de péréquation prévu à l'article L. 3335-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction antérieure à LF 23

Le produit net de TVA encaissée en 2022

Le montant issue de la compensation est divisé en deux parts, une première fixe pour les collectivités (moyenne CVAE perçue en 2020,2021 et 2022 + Moyenne montant des compensations d'exonérations de CVAE perçu en 2020, 2021 et 2022) et une seconde affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires (Ce fonds est réparti chaque année entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou la métropole de Lyon, afin de tenir compte du dynamisme de leurs territoires respectifs, selon des modalités définies par décret.)

Pour tenir compte de la suppression progressive de la CVAE, le plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET) est modifié : passant de 2 % de la valeur ajoutée en 2022 à 1,625 % en 2023, puis 1,25 % à partir de 2024. La CET étant composée de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), à partir de 2024, ce plafonnement porte donc uniquement sur la CFE. En cas de dépassement, l'entreprise peut demander un dégrèvement de CFE (donc pris en charge par l'Etat).

2 LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE

2.1 L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

2.1.1 Bilan de l'année 2022 :

Les orientations stratégiques pour l'année 2022 avaient été définies ; elles sont rappelées ci-dessous et comparées avec leur mise en œuvre effective :

Défi n°1. L'urgence environnementale et climatique

- **Habitat :**

  Le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et de l'HTH (Hébergement Temporaire chez l'Habitant), comprenant notamment la partie communication de l'OPAH, a été réalisé à hauteur d'un peu plus de 125 k€ pour l'OPAH, à hauteur de 30 k€ pour l'HTH, et 69 k€ pour le suivi Alisée.
  Une subvention de l'ANAH a été perçue pour un peu plus de 68 k€.
  (Actions 123, 125, 126, 127, 128 du projet de territoire)

- **Aménagement**.

  Charte paysagère (*action 151 du projet de territoire*) :
  La mission confiée à l'AURA s'est poursuivie en 2022 avec le diagnostic et les orientations relatifs aux Territoires habités et l'organisation d'Ateliers participatifs avec les élus et des agents des services techniques pour un montant d'un peu plus de 30 k€.
  Recettes attendues hors autofinancement : Charte paysagère : 25 200 € (LEADER).

  Mobilité *(action 131 et 132 du projet de territoire*) :
  Les activités principales se sont concentrées autour de l'étude de définition et de priorisation de 11 liaisons cyclables d'intérêt communautaire pour un montant d'un peu plus de 43 k€, du travail de préparation du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de déplacement angevin auquel appartient la CCLLA, du financement de l'application de covoiturage Klaxit pour un montant d'un peu plus de 7 k€, et de la mise en place d'une subvention pour l'acquisition de Vélo à Assistance électrique pour un montant de 60 k€.
  Recettes attendues hors autofinancement : 31 k€ (Feder) pour les 11 liaisons cyclables.

  SCOT :
  Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été validé en comité syndical de juin 2022. Ce document central a vocation à définir les orientations stratégiques d'aménagement du territoire que le futur Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) devra décliner en mesures prescriptives. Le travail s'est poursuivi avec les scénarios d'objectifs de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 dans le cadre notamment de la Conférence régionale des SCOT. Le projet de Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique a également été élaboré (hors partie Logistique à faire en 2023).
  Pour autant, le calendrier prévisionnel est difficilement tenu obligeant la CCLLA à préciser ses orientations d'aménagement hors SCOT.

- **Transition écologique et climatique**

  Pour assurer une cohérence avec ses orientations stratégiques, les décliner et les traduire concrètement, la CCLLA a fait évoluer en 2022 son organisation administrative et politique : nomination d'un Vice-Président en charge de la transition écologique et climatique, création d'une Direction de l'Aménagement et de la Transition Ecologique, création d'un poste de chargé de mission transition écologique et climatique.

Ateliers Fresque du Climat

Des ateliers « Fresque du climat » sont proposés depuis décembre 2022 aux élus communautaires et municipaux et aux agents communautaires pour les sensibiliser aux causes et conséquences du changement climatique pour un montant d'un peu moins de 30 k€. Recettes attendues hors autofinancement : 23 200 € (LEADER)

- **Bâtiment** :

  Le suivi des consommations énergétiques sur le patrimoine bâti communautaire s'est poursuivi en 2022, avec notamment la saisie sur la plateforme OPERAT des consommations énergétiques des bâtiments concernés (salles de sports, avant transfert aux communes effectif depuis le 1er janvier 2023, centres techniques des secteurs 2 et 5, Maison de l'Enfance de Chalonnes) et le renouvellement en fin d'année de la convention pour le service de conseil en énergie partagé avec le SIEML.
  L'installation d'un modulaire sur le site administratif de St Georges a été réalisée en 2022 pour accueillir 7 nouveaux agents, dans l'attente d'une décision sur le regroupement des services en un site unique (330 k€ dont 200 k€ reportés sur 2023).
  Des travaux ponctuels de sécurisation des installations électriques dans certains bureaux ont été menés sur les sites administratifs de Bellevigne – Thouarcé et de Saint-Georges, ainsi que la pose de bornes complémentaires pour le rechargement de véhicules électriques sur les sites de Bellevigne – Thouarcé (avec réfection de la zone de stationnement dédiée – 18 k€) et des Garennes – Juigné *(Action 135 du projet de territoire)*.

- **Assainissement.** (cf rapport d'orientations budgétaires BA assainissement).
- **Déchets.**

  Le budget annexe déchets a été clôturé fin 2021. La REOM et RI du second semestre 2021 ont été perçues sur le budget principal et reversées au syndicat 3 RD'Anjou déduction faite des dépenses non rattachées à l'exercice 2022 et des déficits de ce budget annexe. (1,3 M€)

- **GEMAPI. – environnement**

  Les adhésions au Syndicat Layon Aubance Louet (SLAL), au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) et au SMIB Evre-Thau-St Denis représentent en 2022 près de 204 160 €.
  Par ailleurs, une participation financière de la CCLLA d'un montant de 10 717 € a été versée en 2022 au Syndicat Layon Aubance Louet dans le cadre de la réalisation des études préalables à la définition du programme d'actions GEMAPI et hors GEMAPI sur le territoire des Rives de la Loire (anciennement zones blanches). A ce montant, s'ajoute 6 741 € correspondant à la première année de mise en œuvre de ce programme.
  Suite à la délégation de gestion des digues à l'Etablissement Public Loire (EPL) pour l'entretien, la surveillance, les études et les travaux des deux digues du Petit Louet et de Saint-Georges, il a été dépensé en 2022, 102 328 € en fonctionnement et 156 637 € en investissement.
  Concernant le contentieux sur la remise en état de la digue de St Georges au lieu-dit le Lion Vert, les frais dépensés en 2022 (étude de maîtrise d'œuvre, essais en laboratoire, essais de compactage) s'élèvent à 14 916 € (recettes équivalentes à percevoir sur 5 années à compter de 2023).
  (Actions 13.10, 13.11, 13.15 du projet de territoire)

<u>Défi n°2. L'organisation du développement à l'échelle de ce nouveau territoire</u>

- **Actions économiques.** (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe actions économiques et lotissement)

- **Tourisme**.

  Les actions développées au niveau du tourisme s'inscrivent dans le schéma directeur tourisme validé en 2019.

  Les subventions à l'office de tourisme (347k€) et au musée de la vigne et du vin (26 k€) ont été reconduites. Une étude de marché pour mesurer le potentiel d'un complexe oenotouristique (intégrant refonte du musée, hébergement de groupes, salles de séminaire) a été réalisée (14,7 k€).

  Un nouveau projet touristique, le fil artistique paysager, a été engagé dans le cadre du schéma touristique (travail sur l'implantation des œuvres, budget et recherches de financements, partenariat avec l'école d'arts et design, diffusion de l'appel à projet et sélection de la première œuvre ….). Les premières installations artistiques se réaliseront à partir de mai 2023.

  Les itinérances vélo ont également été enrichies, par l'installation de deux abris vélo sécurisés, à Chalonnes-sur-Loire et St-Rémy-la-Varenne (Brissac-Loire-Aubance). (50 k€)

  La participation à l'étude du schéma fluvestre portée par VNF est reportée.

- **Aménagement :**

  Afin d'aider à affiner la Charte d'aménagement et les futurs choix de développement des zones d'activités économiques, la CCLLA a approfondi ses réflexions notamment pour répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience en termes de sobriété foncière. Elle a lancé une étude exploratoire de densification des zones d'activités économiques pour un montant d'un peu plus de 35 k€.
  (Action 2111 du projet de territoire)

- **Habitat :**

  En 2022, les objectifs concernant la rénovation énergétique des logements via l'OPAH sont dépassés : 198 dossiers déposés au 30/06/2022, pour un objectif total de 150.
  Les aides aux particuliers en faveur de la réhabilitation énergétique des logements (OPAH) ont été versées pour un montant de 46 k€.
  (Actions 2322, 2332, 2333 du projet de territoire).

<u>Défi n°3. La qualité de l'offre de services aux habitants</u>

- **Voirie.**

  Le budget de fonctionnement de la voirie, augmenté de 4.4 % (2021 : 2 512 742€ ; 2022 : 2 623 774€) : réparations de chaussées et divers trottoirs. 1,7 million d'euros d'entretien réalisé
  En investissement, les principaux projets réalisés, d'un montant global de 1.4 millions d'euros, sont :
  - Ecluse devant le cimetière de Beaulieu-sur-Layon
  - Aménagement de la rue des Sauvins à Saint-Lambert-du-Lattay, Val-du-Layon
  - Création d'un trottoir devant l'EPHAD à Saint-Lambert-du-Lattay, Val-du-Layon
  - Aménagements sécuritaires provisoires : Rue de la Forêt à Mozé-sur-Louet
  - Liaison douce de la Bourgonnière à Chalonnes-sur-Loire
  - Création d'un cheminement piéton à Denée

- Création d'un tourne-à-gauche au carrefour de la Mercerie à Terranjou
- Aménagements aux abords du crématorium de Brissac-Quincé à Brissac-Loire-Aubance
- Liaison douce de l'Etang de Chemellier à Brissac-Loire-Aubance
- Revêtement des chaussées sur la ZA des Martignolles à Brissac-Loire-Aubance
- Aménagement de la Route de Saint-Melaine aux Garennes-sur-Loire
- Aménagement du Chemin des Praults à Saint-Melaine-sur-Aubance
- Création d'un trottoir à l'Homois aux Garennes-sur-Loire

Un peu plus de 2.6 M€ non consommés restent acquis aux communes.

- **Sport**.

L'année 2022 a été consacrée aux opérations de détransfert des salles de sports en préparation de la restitution aux communes au 1er janvier 2023 :

- Prise en charge des coûts de détransfert BODET : 7 500€
- Remplacement de matériel de gym Hors d'usage : 7 000€
- Rénovation de toiture végétalisée : 14 000€
- Réfection d'étanchéité toiture sur plusieurs salles : 12 000€
- Contrôle règlementaire des équipements sportifs et contrôle sanitaire : 8 000€
- Nombreuses remises aux normes de sécurité avant dé-transfert sur plusieurs salles : 12 k€

- **Culture**.

Dans le domaine de la lecture publique, un nouveau nom de réseau, Rézokili et une identité visuelle ont été définis. Du côté du développement du réseau, plusieurs projets ont été menés : programme culturel, définition de la politique d'acquisition et finalisation du catalogue commun avec l'informatisation des 4 dernières bibliothèques et la mise en place du « moissonneur ». Le déploiement de la carte unique a fait l'objet d'échanges avec les communes (calendrier, règles de prêt communes etc .)

Le service culture a mis en place à la rentrée 2022 un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) et élaboré un programme avec, 13 parcours autour de spectacles, des expositions et des ateliers artistiques à destination des maternelles, primaires, collégiens et MFR en lien avec Villages en scène, le Village d'artistes et le Rézokili.

Les quatre écoles de musique associatives qui interviennent sur notre territoire souhaitant désormais mutualiser leurs activités pour consolider leur fonctionnement, une mission d'accompagnement avec un prestataire extérieur a été conduite en 2022 pour les aider à préparer et mettre en œuvre cette fusion.

La CCLLA a poursuivi dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens le soutien apporté aux écoles de musique (434 k€), Villages en scènes (136k€) et au Village d'artistes (32,5 k€).

- **Actions sociales**.

En matière de CLIC, la fin de la période COVID et la réorganisation des activités ont permis de revenir à une situation de gestion des dossiers moins tendue. Le budget de fonctionnement de 130 000 €, dont environ 60% à la charge de la CCLLA, reste stable et ne devrait pas évoluer en 2023 (gel des subventions du département).

En 2022, la CCLLA a accompagné les communes dans le cadre des 4 comités de suivi des micro-territoires, du Comité de pilotage CTG et de la commission Développement Social, afin de définir les missions et feuilles de route des futurs postes de chargés de coopération, ainsi que leur financement.

Des actions ont également été menées en lien avec d'autres services de la CCLLA ou des partenaires locaux :

- Développement d'un programme d'animations-préventions numériques avec Anjou Numérique et les conseillers numériques des centres sociaux (France Services),
- Adhésion au Gérontopôle et participation à l'atelier sur la mobilité des aînés,
- Accompagnement des communes et des associations dans le cadre du passage du Contrat Enfance Jeunesse au Bonus Territoire,
- Logement Social : Initiation à l'utilisation du logiciel de gestion du parcours des demandes de logement social (Imhoweb) d'élus CCAS et d'agents des communes

- **Petite enfance.**

En 2022, le travail s'est poursuivi en préparation de la réhabilitation et de l'agrandissement des 2 multi-accueils de Rochefort-sur-Loire et Brissac Loire Aubance ;

- A Rochefort sur Loire : choix d'un architecte, lancement de la maîtrise d'œuvre et des études en vue de la construction d'une cuisine, et de la création d'une chambre supplémentaire, afin d'augmenter le nombre de places, en passant de 15 à 18, et de préparer les repas sur place.
- A Brissac-Quincé : organisation de la mise en place de l'activité dans un local annexe lors des travaux (modulaire) et validation de l'implantation de celui-ci, compilation des besoins et nécessités liés aux locaux en lien avec l'association gestionnaire.

Par ailleurs les actions suivantes ont été menées :

- Une visite des locaux des 5 micro-crèches avec la PMI a été réalisée.
- A Bellevigne-en-Layon, la halte-garderie Les P'tits Bouchons a augmenté sa capacité d'accueil en étendant son amplitude journalière, ainsi que le nombre de jours d'ouverture hebdomadaire (de 4 à 5 jours).
- De nombreux projets de structures collectives privées MAM et micro-crèches ont continué de se développer, par exemple à Faye-d'Anjou, à La Possonnière, à St-Georges-sur-Loire et à Brissac-Loire-Aubance. Ces nouvelles places d'accueil viennent compléter ou maintenir l'offre, compte tenu du recul du nombre de places chez les assistantes maternelles.

Globalement, l'activité 2022 des crèches publiques est remontée par rapport à 2021, avec cependant des modifications dans les besoins de garde des enfants, notamment avec une baisse sur les heures en début et fin de journée.

D'un point de vue administratif, le marché public de gestion de 7 crèches et 2 Relais Petite Enfance a été renouvelé avec le même gestionnaire pour les années 2023-2027 (sauf pour les RPE, renouvellement sur 2 années uniquement). (600 k€)

- **Accueil des gens du voyage** :

Dans le prolongement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, différentes actions ont été menées :

- Aire d'accueil de Chalonnes-sur-Loire : des travaux de rénovation ont été réalisés pendant sa fermeture estivale pour un montant global de 5290 € TTC :

✓ Rénovation d'un bloc sanitaire

✓ Travaux sur le réseau d'assainissement

Recettes : 13 492. 74 TTC comprenant les droits d'occupation et consommations des usagers pour 3033.97 € et le versement ALT2 (aide à la gestion locative) pour 10 458.77 €.

- Projet social local :
  - Mise en place d'actions sous forme d'ateliers en partenariat avec les différents acteurs communaux et départementaux sur les aires, destinées à faciliter l'intégration des familles et favoriser de meilleures conditions de vie : santé, écocitoyenneté, ...
  - Création d'un groupe de travail sur la thématique scolarisation sur Chalonnes sur Loire : l'objectif étant de favoriser et de faciliter la scolarisation des enfants du voyage installés sur l'aire d'accueil de Chalonnes sur Loire
- Aménagement d'une aire d'accueil sur Brissac Loire Aubance : identification du foncier sur la commune déléguée de St Saturnin sur Loire.
- Installation du groupe familial composé de 7 ménages sur le terrain d'accueil à Saint Georges sur Loire – Mise en place d'un Règlement Intérieur, d'une tarification et d'une convention d'occupation.
- Reprise de la MOUS et mise à jour du diagnostic par Tsigane Habitat concernant les familles installées sur l'Aire de Petit Passage de Martigné- Briand TERRANJOU
- Poursuite de la sécurisation des sites des zones d'activités.

<u>Défi 4 Les services ressources</u>

- **Communication**.

L'année 2022 a été marquée par la construction de la stratégie de communication Loire Layon Aubance et l'organisation d'un événement fédérateur.

La Communauté de communes a construit sa stratégie de communication pour :

- renforcer l'identité territoriale Loire Layon Aubance ;
- valoriser l'action publique et expliquer les politiques conduites ;
- faciliter l'usage des services publics ;
- nourrir l'expression de la citoyenneté et la participation au débat démocratique.

Dans ce cadre, trois axes stratégiques ont été retenus :

- incarner la Communauté de communes ;
- créer un sentiment d'appartenance à un collectif ;
- développer la complémentarité et la réciprocité des actions de communication.

39 700 € ont été dépensés pour la réalisation du diagnostic, l'élaboration de la stratégie et la construction du plan d'actions pluriannuel.

En raison de l'impact de la crise sanitaire sur le maintien du lien entre les sites et les services, un nouvel événement fédérateur a été organisé en 2022, pour un montant total de 7 400 €.

Enfin, une enveloppe de 64 400 € a été allouée à la réalisation de cinq magazines de 12 pages en 2022.

- **Ressources numériques**.

Le service ressources numériques a poursuivi la mise en œuvre de la sécurisation de son système d'information à travers la migration de ses données dans un environnement hébergé et sécurisé (environnement cloud chez le prestataire Aviti) pour un montant de mise en œuvre de 29 K€ et d'hébergement annuel de 83,3K€.

L'architecture de réseau étendue a également été revue pour optimiser le dimensionnement notamment du fait de l'hébergement des données. Ainsi les débits internet ont été augmentés et la sécurité des accès distants a été renforcée avec la mise en place d'une solution VPN robuste pour un montant annuel de 36 K€.
Un montant de 40 K€ a été consacré à la mise à niveau et au renouvellement de matériel informatique (poste de travail, licences logiciels et accessoires) dont environ 6 K€ dans le circuit de l'économie sociale et solidaire avec des acquisitions de matériels reconditionnés notamment auprès d'un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) près d'Angers : un moyen d'inscrire nos actions en faveur de l'écologie (favoriser la 2ème vie d'appareils professionnels performants), de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement des adultes en situation de handicap.

- **Système d'information Géographique (SIG)**

En 2022, en parallèle des missions de traitement des données et d'édition des principales cartographies, le service SIG a donc consacré du temps à :

- ⇨ Faire l'état des lieux : sonder et concerter les utilisateurs, actuels et potentiels, des outils SIG, afin de comprendre les usages et de déterminer les besoins d'évolution ;
- ⇨ Prospecter sur les logiciels existants sur le marché pouvant répondre à ces besoins ;
- ⇨ Poser les premiers jalons de préparation du marché et du projet de migration.

Le service SIG assure également une mission support pour la Voirie pour projeter et suivre les programmes de travaux et d'entretien des voies (curage des fossés, balayage, réfection des voies). A ce titre, il :

- ⇨ Centralise et transforme des données issues des archives (reformatage, ressaisie manuelle, recalage et re paramétrages…), pour les faire apparaître sur un unique support cartographique. Cela permet de visualiser les opérations réalisées et les futurs linéaires à couvrir. Ces linéaires s'appuient sur le recensement des voiries et dépendances vertes qui a été réalisé l'année précédente.
- ⇨ Préfigure une application numérique pour la gestion de ces travaux : acculturation des agents Voirie au SIG, échanges avec les prestataires de travaux sur les outils utilisés (méthode de saisie des données sur le terrain, logiciels et équipements à prévoir, etc.), les modes opératoires et la structuration des données.

Pour son activité quotidienne, le service SIG s'appuie sur des outils logiciels dont l'hébergement et la maintenance représente un montant annuel de 26 K€.

- **Les services communs**

Les services techniques pèsent pour 4 933 k€ dans les charges de personnel de la CCLLA et environ 800 k€ de dépenses au chapitre 011. Les recettes de fonctionnement sont augmentées à due concurrence (part 2).

Les travaux du site technique du secteur 4 ont été réceptionnés en avril 2022, pour un montant global de 1,3 M€ avec 670 K€ de subvention à percevoir.

Des travaux d'amélioration (enrobé, préau) du Centre technique du secteur 2 ont été réalisés pour environ 220 k€ dont 132 k€ à la charge des communes.

Les travaux des sites techniques des secteurs 1 et 3 seront engagés sur 2023, après la fin des études de conception.

Ces travaux ont été réalisés sur fonds propres de la CCLLA, selon l'accord politique de 2021 qui valide ce financement, tant que la CCLLA n'a pas besoin de son fonds de roulement pour ses propres projets. Lorsque la CCLLA devra emprunter, elle mettra d'abord en place un emprunt pour le reste à financer (dépenses à la charge de la CCLLA déduction faite des subventions et attributions de compensations versées depuis 209) des centres techniques.

434 K€ ont été mis à la charge des 5 secteurs en matériels techniques et 356 k€ en bâtiment (FCTVA et part communautaire déduits)

L'audit prévu sur le fonctionnement et l'optimisation des services techniques a été lancé comme prévu avec la production sur 2022 d'un diagnostic complet et d'un plan d'actions (63 k€ TTC dont 32.5 payés en 2022)

Pour le service commun ADS, la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction s'est poursuivie. L'augmentation importante du nombre d'autorisations à instruire a nécessité le renforcement du service. Une baisse en volume des dossiers est constatée en fin d'année en raison notamment de la hausse des coûts (matériaux, travaux) et de la baisse des autorisations de prêts immobiliers par les banques. Le coût du service a augmenté de 67 k€ par rapport à l'année 2019, année de référence qui fixe l'AC.

2.1.2 L'exécution budgétaire 2022

2.1.2.1 Dépenses de fonctionnement

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF	Corrigée
2021	21 856 040,52	1.4 %	
2022	27 435 709,44	25.52 %	6,87 %

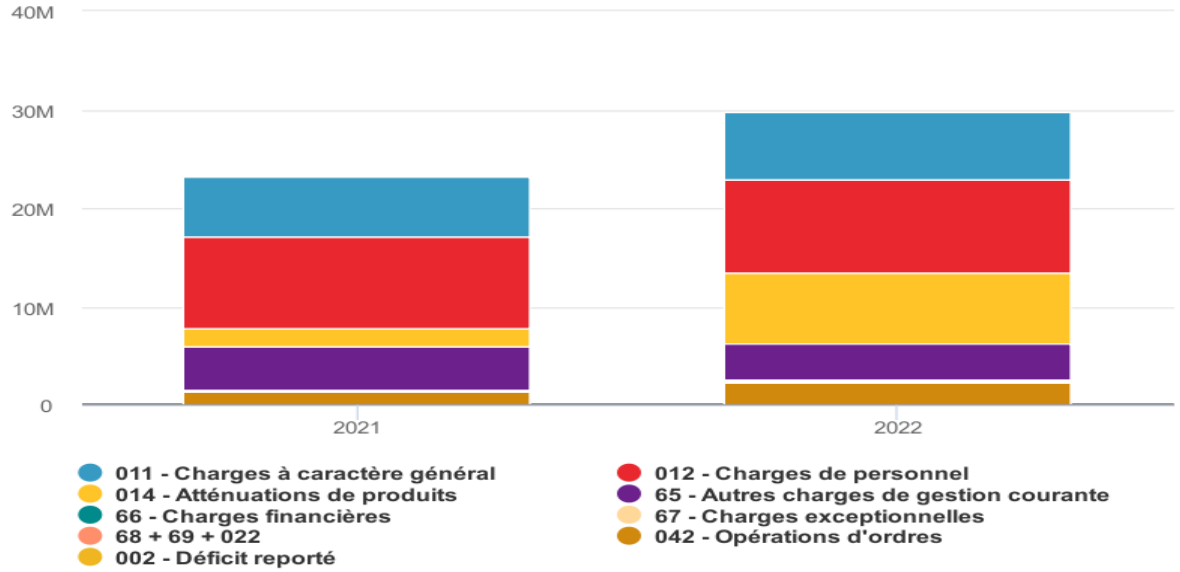

+ 710 K€ = études, carburant, énergie, nettoyage des locaux, 90 k€ en culture, 170 k€ en petite enfance, 150 k€ en sport, 130 k€ en RN, 115 k€ en Hab/amgt/mob

+ 160 k€

Reversement 3 R D'Anjou + 5,5 M€

Suppression versement SMITOM = - 1,3 M€

Cette augmentation de 25 % est liée à :

- Des reversements de redevance incitative au syndicat 3R D'Anjou (5,37 M€ de REOM/RI reversés) mais suppression de la contribution au SMITOM DE 1,3 M€
- Une augmentation importante des charges à caractère général (+760 k€) et des dépenses RH (160 k€) qui avaient été prévues lors de la préparation budgétaire 2022.

La répartition des dépenses est la suivante :

	2021	% D Réelle	2022	% D Réelle	Observations
Charges à caractère général	6 136 517,97	28 %	6 849 893,81	25 %	90 k€ en culture, 170 k€ en petite enfance, 150 k€ en sport, 130 k€ en ressources numériques, 115 k€ en habitat/amgt/mob
Charges de personnel	9 239 728,70	42 %	9 405 180,07	34 %	Organisation stabilisée mais pas encore en année pleine
Atténuations de produits	1 922 319,72	9 %	7 208 789,67	26 %	REOM 2021 + RI 2022 reversés : 5,3 M€
Autres charges de gestion courante	4 434 141,95	20 %	3 626 343,88	13 %	Contribution SMITOM en moins soit 1,3M€
Provisions	0,00	0 %	99 399,00	0 %	assurance du personnel
Total des dépenses de gestion courante	**21 732 708,34**	**99 %**	**27 189 606,43**	**99 %**	
Charges financières	110 726,10	1 %	117 020,24	0 %	Augmentation des taux d'intérêt
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	12 606,08	0 %	129 082,77	0 %	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**21 856 040,52**	**100 %**	**27 435 709,44**	**100 %**	
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 341 150,97		2 325 512,42		Vente maison de santé pour 800 k€
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**23 197 191,49**		**29 761 221,86**		

- Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel
2021	9 239 728,70	+6.52 %
2022	9 405 180,07	+1.79 %

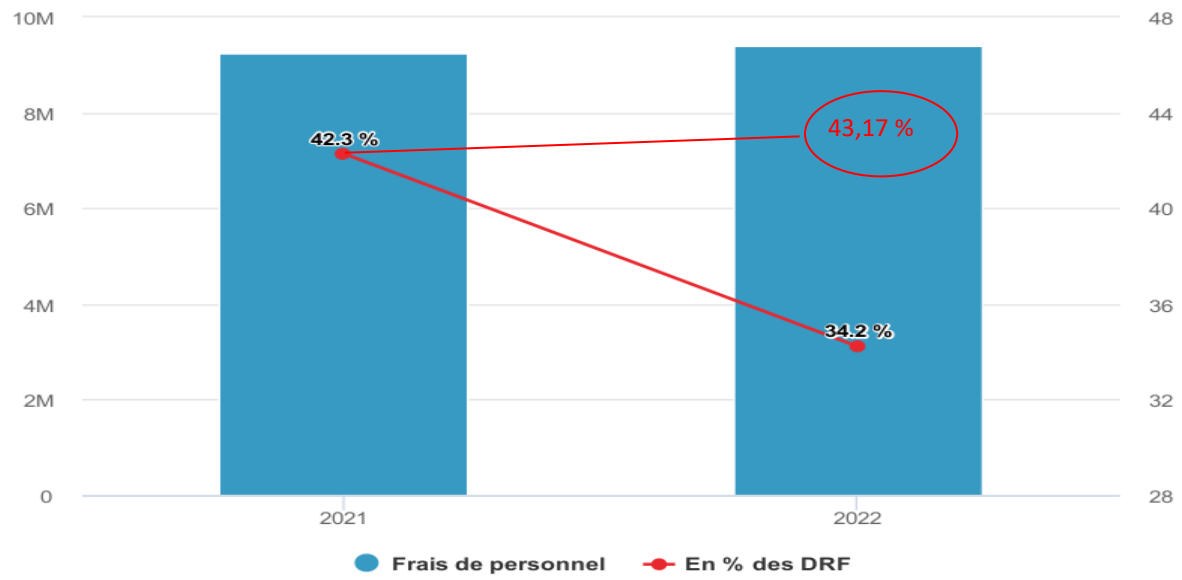

2022 :

- Mise en place de la nouvelle organisation

- postes créés mais avec arrivées retardées : DSIP, DATE, projet de territoire, Finances

- renforts et non permanents en hausse : dans le cadre de contrat de projet sur des missions nouvelles(CLEA) et pour des renforts et (bâtiments et Musée), soit 150,5K€

- des remplacements dans les services communs (65K€) et renfort pour la régie voirie

- hausse de la valeur du point d'indice (98 k€)

Ce graphique n'est pas représentatif puisqu'il faut le corriger de la redevance incitative : en réalité le pourcentage progresse pour atteindre 43,17 %.

- Les charges de fonctionnement (chapitre 011)

	Charges à caractère général	Dont service commun	Variation charges à caractère général
2021	6 156 183,06	724 000.00	-0.48 %
2022	6 849 893,81	792 000.00	11.26 %

Les charges liées aux services communs techniques augmentent de 9,4 % en raison notamment de l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. Les autres augmentations proviennent des différentes politique publiques : 90 k€ en culture, 170 k€ en petite enfance, 150 k€ en sport, 130 k€ en ressources numériques, 115 k€ en habitat/amgt/mob

Le détail des charges à caractère général les plus importantes (chapitre 011) :

	2021	% D Réelle	2022	% R Réelle	
615231 - Voiries	1 841 526,44	30 %	1 639 822,06	24 %	
611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises	1 134 836,10	18 %	1 357 508,06	20 %	90 k€ en petite enfance, 50 k€ en Habitat/amgt/mob, 15 k€ en com, 60 k€ = cabinet de recrutement, interprètes
62875 - Remboursements de frais Aux communes membres du GFP	610 600,67	10 %	666 853,17	10 %	Convention petite enfance avec Chalonnes
60622 - Carburants	293 590,12	5 %	441 713,89	6 %	+ 50 % retard de facturation + augmentation
60612 - Énergie - Électricité	167 393,14	3 %	268 498,61	4 %	60 % retard de facturation (et voir en recette rmbst) + augmentation
61551 - Matériel roulant	209 272,50	3 %	264 237,02	4 %	Augmentation de matières premières (en 2021 il y avait eu une baisse liée au renouvellement)
6283 - Frais de nettoyage des locaux	132 957,76	2 %	243 684,82	4 %	Retard de facturation + nouveaux marchés
6284 - Redevances pour services rendus	217 293,43	4 %	177 718,79	3 %	Piscine (manque un trimestre rejet trésorerie fin d'année)+ RI
617 - Études et recherches	63 035,91	1 %	197 988,99	3 %	Audit (10k€), PFF (32k€), stratégie de com (40k€), enquête mobilité (85k€), musée (14 k€), fin étude SMITOM 15k€
6156 - Maintenance	139 594,77	2 %	139 259,98	2 %	
6262 - Frais de télécommunications	83 074,45	1 %	120 120,57	2 %	Retard de facturation et nouvelles lignes
60633 - Fournitures de voirie	114 293,38	2 %	113 806,13	2 %	
615221 - Bâtiments publics	100 503,56	2 %	107 734,75	2 %	
61558 - Autres biens mobiliers	127 893,88	2 %	105 341,68	2 %	
6168 - Autres	91 788,90	1 %	104 824,93	2 %	
Autres	808 862,96	13 %	900 780,36	13 %	
TOTAL	**6 136 517,97**		**6 849 893,81**		

- Autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2021	4 434 134,37	+2.21 %
2022	3 626 343,88	-18.22 %

Suppression de la contribution au SMITOM pour 1,3 M€, mais ajout subvention au budget annexe actions économiques de 250 k€.

Le détail des autres principales charges de gestion courante (chapitre 65) :

	2021	% R Réelle	2022	% R Réelle	
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 034 986,00	23 %	1 058 731,40	29 %	
6553 - Service d'incendie	1 001 377,00	23 %	1 010 197,00	28 %	
65548 - Autres contributions	1 755 120,56	40 %	475 756,08	13 %	Suppression de la contribution SMITOM en 2022 (1,3M€)
65737 - Autres établissements publics locaux	186 126,00	4 %	250 923,00	7 %	
657363 - A caractère administratif	0,00	0 %	250 000,00	7 %	BA actions éco
6531 - Indemnités	182 361,24	4 %	180 015,62	5 %	
6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	64 969,59	1 %	159 561,18	4 %	Hébergement, Cloud
657358 - Autres groupements	82 648,00	2 %	88 048,00	2 %	SIRSG
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	41 849,90	1 %	46 533,78	1 %	
6558 - Autres contributions obligatoires	21 000,00	0 %	31 275,00	1 %	AURA
6541 - Créances admises en non-valeur	0,00	0 %	31 142,82	1 %	Une partie remboursée par 3R D'Anjou
6542 - Créances éteintes	0,00	0 %	26 712,04	1 %	idem
6533 - Cotisations de retraite	14 778,49	0 %	14 575,20	0 %	
65738 - Autres organismes publics	5 639,00	0 %	1 864,00	0 %	
Autres	43 286,17	1 %	522,95	0 %	
TOTAL	**4 434 141,95**		**3 626 343,88**		

TABLEAU SUBVENTIONS VERSEES

	VERSEE 2021	VERSEE 2022	OBSERVATIONS
ECOLES DE MUSIQUE	429 674	414 328.40	416 k€ en FCT et 25 k€ en INV
CULTURE	213 720	281 423	Village d'artistes 35 000 ; VES 189 171 € ; CADC : 40 900
TOURISME	351 296	367 140	Inclus subvention exceptionnelle de 6k€ au musée
PETITE ENFANCE	324 396	332 811	Bonus territoire perçu par les associations
	1 319 086 €	**1 358 698 €**	

2.1.2.2 Recettes de fonctionnement

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF	Variation corrigée
2021	25 951 373,17	+4.45 %	
2022	31 430 828,80	21.0 %	6,7 %

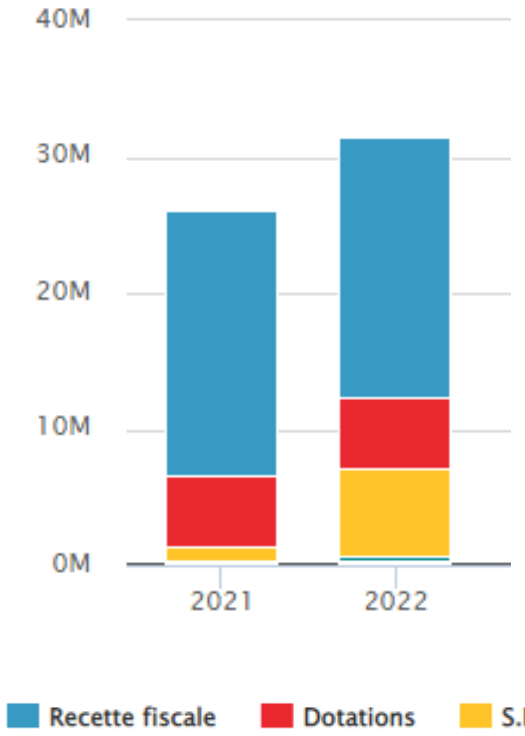

SDVD = produit des services et du domaine, ventes diverses (Chap. 70)

= reversement REOM/RI au syndicat 3R D'Anjou pour 5,5 M€

Comme pour les dépenses il faut corriger cette augmentation des recettes de REOM/RI reversées au syndicat 3R D'Anjou pour environ 5,5 M€ et de la TEOM perçue en 2021 (1,7M€) ; l'augmentation réelle est d'environ 6,7 %.

Les évolutions sont les suivantes :

	2021	% R Réelle	2022	% R Réelle	
Impôts et taxes	19 436 165,67	75 %	19 108 898,41	61 %	-1,7M€ de TEOM mais progression important de la TVA par exemple
Dotations et subventions	5 227 587,26	20 %	5 134 535,87	16 %	Baisse du FCTVA
Autres produits courants stricts	1 076 155,19	4 %	6 605 959,71	21 %	REOM/RI
Atténuations de charges	163 205,17	1 %	162 286,22	1 %	
Total des recettes de gestion courante	**25 903 113,29**	**100 %**	**31 011 680,21**	**99 %**	
Produits financiers	4 326,90	0 %	1 941,48	0 %	
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	67 839,67	0 %	417 207,11	1 %	
Total des recettes réelles de fonctionnement	**25 975 279,86**	**100 %**	**31 430 828,80**	**100 %**	
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	28 213,61		21 041,56		
Produits des cessions d'immobilisations	87 415,02		964 484,99		Vente maison de la santé
Excédent de fonctionnement reporté	7 063 491,16		9 679 834,89		
=== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ===	**33 154 399,65**		**42 096 190,24**		
Excédent ou déficit de fonctionnement	9 957 208,16		12 283 534,55		L'excédent 2021 est diminué du déficit du BA ordures ménagères (277 k€)

- En matière de fiscalité :

	Base nette Foncier Bâti	Variation FB	Base nette Foncier non bâti	Variation FNB	Base nette CFE	Variation CFE
2021	45 227 495	-4.23 %	3 863 796	- 0.12 %	12 452 522	-22.18 %
2022	47 373 387	+ 4,74 %	3 835 971	- 0,72 %	13 189 513	+ 5,9 %

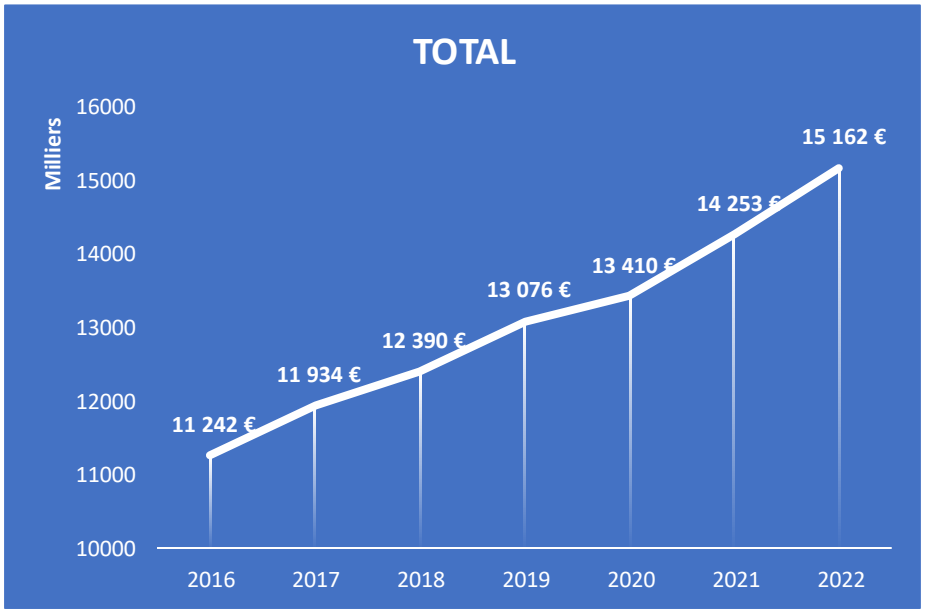

On avait constaté la diminution des bases sur la taxe sur le foncier bâti et la cotisation foncière des entreprises en 2021, liée au dégrèvement accordé aux entreprises industrielles par la loi de finances 2021 (réduction de 50 % de la valeur locative des locaux industriels) compensé par une dotation (chapitre 74).

En 2022, les bases de TF reviennent au niveau de 2020 grâce essentiellement à la revalorisation loi de finances (+3.4 %) les bases physiques augmentant de 1,24 % (+589 000 de base).

Pour la CFE même constat avec une évolution des bases physiques de 2,4 %

	2021	% R Réelle	2022	% R Réelle	
7382 - Fraction de TVA	5 835 971,00	30 %	6 403 131,00	33 %	+9,7 %
73111 - Taxes foncières et d'habitation (RS) + CFE	4 732 164,00	24 %	4 998 842,00	26 %	+5,7 %
73211 - Attribution de compensation	3 170 895,00	16 %	3 178 782,00	17 %	
73112 - Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises	2 198 493,00	11 %	2 117 271,00	11 %	- 3,6 %
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 709 923,00	9 %	3 199,00	0 %	Passage en RI pour tout le territoire
73223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	822 849,00	4 %	947 189,00	5 %	
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	374 768,00	2 %	488 248,00	3 %	Redressements effectués en 2022 (niveau annuel = 450 k€)
73114 - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	222 646,00	1 %	254 495,00	1 %	+14 % (17% en 2021)
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	161 448,00	1 %	317 958,00	2 %	Rôle sup
7328 - Autres reversements de fiscalité	144 825,93	1 %	336 830,08	2 %	Part 2 des services communs
7362 - Taxes de séjour	62 182,74	0 %	60 333,31	0 %	
TOTAL	**19 436 165,67**		**19 108 898,41**		

- Les dotations et participations :

Les dotations et participations comprennent les recettes du chapitre 74 hors dotation globale de fonctionnement.

	2021	% R Réelle	2022	% R Réelle	
74124 Dotation d'intercommunalité	1 707 160,00	32 %	1 773 025,00	34 %	
74126 Dotation de compensation des groupements	1 134 123,00	22 %	1 109 245,00	22 %	Contribution au redressement des finances public = +-2 % /an
74833 - État - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale taxe professionnelle	949 986,00	18 %	135 625,00	3 %	Comparer ensemble les articles 74 833 et 74 834
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	69 388,00	0 %	942 500,00	18 %	Comparer ensemble les articles 74 833 et 74 834
7478 - Autres organismes	804 220,08	15 %	561 571,43	11%	Petite enfance -70 k€, remboursement vaccinodrome 160 k€ (en 2022 perçu sur chap. 70 pour 63k€)
7473 - Départements	164 079,00	3 %	223 649,00	5 %	
744 - Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	354 069,84	7 %	158 141,74	3 %	FCTVA
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	8 400,00	0 %	72 212,00	1 %	
74718 - Autres	12 800,00	0 %	71 300,00	1 %	
7472 - Régions	0,00	0 %	53 179,33	1 %	
74748 - Autres communes	15 014,64	0 %	23 791,00	0 %	
7488 - Autres attributions et participations	8 346,70	0 %	10 296,37	0 %	
TOTAL	**5 227 587,26**		**5 134 535,87**		

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2021	2 841 283,00	+5.03 %	50,39	49,00
2022	2 882 270,00	1.44 %	51,11	49,00

Les autres recettes sont constituées des chapitres 70 et 75.

	2021	% R Réelle	2022	% R Réelle	Observations
70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0,00	0 %	5 449 474,80	84 %	REOM 2021 (S2) + RI 2022
70875 - Remboursements de frais par les communes membres du GFP	481 875,52	51 %	449 833,77	7 %	Convention petite enfance avec Chalonnes
70841 - Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles	418 032,72	45 %	291 607,99	4 %	Budgets ass. Co. et ANC ; le BA act.éco supporte directement les charges RH en, 2022
70878 - Remboursements de frais par d'autres redevables	0,00	0 %	129 914,14	2 %	Vaccinodrome 63 k€ et rmbst 3 R D'Anjou
70631 - A caractère sportif	0,00	0 %	89 579,91	1 %	En 2021 sur chap . 75
	29 708.99	3 %	89 071,47	1 %	Rmbst mission adressage 70 k€ + St Jean
Autres	6 612,77	1 %	8 077,89	0 %	
TOTAL	**936 230,00**		**6 507 559,97**		

	2021	% R Réelle	2022	% R Réelle	Observations
752 - Revenus des immeubles	139 924,01	100 %	98 000,20	100 %	
Autres	1,18	0 %	399,54	0 %	
TOTAL	**139 925,19**		**98 399,74**		

2.1.2.3 Les investissements en 2022

Environ 5,5 millions d'investissements réalisés en 2022 (=2021) et environ 4,5 M€ de restes à réaliser (dont 600k€ pour compte de tiers) et notamment :

- 1,5 M€ de travaux de voirie (360 k€ en Reste à Réaliser - RAR) et 1 000 k€ de matériels (545 k€ en RAR)
- 540 k€ d'acquisition de matériels pour les services communs (440 k€ en RAR)
- 350 k€ pour l'achèvement du CT sur le secteur 4 + 215 k€ pour des travaux d'amélioration sur le secteur 2 (2 M€ de RAR pour le CT du secteur 1)
- 150 k€ pour les salles de sport + 196 k€ de fonds de concours à la commune de Brissac Loire Aubance
- 60 k€ d'aide à l'acquisition de vélos électriques et 130 k€ pour la rénovation énergétique des logements
- 130 k€ pour l'aire d'accueil de St Georges
- 150 k€ d'acquisition de véhicules hors voirie et SC
- 160 K€ pour les modulaires (+ 220 RAR)
- 600 k€ de reversement au budget annexe actions éco – reversement du remboursement de l'avance faite à ALTER pour la zone du Layon à Beaulieu
- 100 k€ de matériels/outils informatiques
- 100 k€ de travaux en co-maitrise d'ouvrage (600 k€ en rar)

2.1.2.4 Dépense d'investissement 2022

	2021	RAR	2022	*RAR*	Observations
Dépenses d'équipement brut	5 695 192,54	2 629 058.13	4 735 296,92	*4 417 617.77*	DONT 600 K€ = op. Pour compte de tiers
Dépenses financières d'investissement	198 465,18	195 648.81	1 165 170,40	*112 037.00*	Subvention d'équipement
Remboursement de capital	512 108,35		526 299,14		
Opérations d'ordre	142 713,95		32 297,55		
Déficit d'investissement reporté	0,00		0,00		
Excédent capitalisé 1068	13 578,26		0,00		
Dépenses d'investissement	**6 562 058,28**	**2 824 706.94**	**6 459 064,01**	***4 529 654.77***	

2.1.2.5 Recettes d'Investissement 2022

	2021	RAR	2022	RAR	Observations
Dotations (FCTVA) et subventions	3 433 644,16	515 011.05	4 033 789,42	3 149 108.46	
Réduction réelle des dépenses d'investissement	642 095,10		0,00		
Autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	2 022 808,13		116 450,61		
Recettes liées à l'emprunt	500,00		0,00		
Opérations d'ordre	1 455 651,31		2 336 768,41		Vente maison de la santé
Excédent d'investissement reporté	840 597,38		1 135 523,79		
Excédent capitalisé 1068	1 315 000,00		55 618,91		Déficit du BA ordures ménagères remboursé par 3R D'Anjou
Recettes d'investissement	**7 753 200,98**		**7 622 532,23**		

2.2 Orientations budgétaires proposées pour 2023

L'année 2023 s'annonce très incertaine tant sur les dépenses de fonctionnement (inflation, matières premières, énergies…) que sur les recettes avec la suppression de la CVAE dont les modalités de remplacement attendent encore quelques précisions, même si la revalorisation des valeurs locatives à 7,1 % sécurise les recettes fiscales 2023.

La réflexion sur la seconde période triennale du projet de territoire sera menée en 2023 et devra être intégrée dans la prospective de la collectivité.

2.2.1 Le projet politique pour 2023

La Communauté de communes a défini ses compétences en procédant à l'harmonisation de celles-ci à l'échelle de son territoire. Elle a par ailleurs impulsé la démarche d'élaboration d'un projet de territoire et d'un Plan Climat Air Energie qui définissent une stratégie à 10 ans et un plan d'actions 2020-2022 ayant fait l'objet d'un vote du conseil communautaire le 24 octobre 2019. La crise sanitaire a perturbé la mise en œuvre de certains projets mais d'autres ont pu se poursuivre.
2023 sera l'année d'élaboration du plan d'action 2024/2026.
Sur ces bases, les orientations stratégiques pour l'année 2023 sont les suivantes :

Défi n°1. L'urgence environnementale et climatique

- **Transition écologique et climatique**

  Dans la continuité de l'organisation des Ateliers Fresque du Climat et pour accélérer la prise en compte par les politiques publiques communautaires des enjeux du changement climatique, la CCLLA va approfondir ses coopérations avec les acteurs du territoire en s'appuyant sur ses forces vives (communes, syndicats, chambres consulaires, entreprises, associations, conseil de développement, habitants), mais aussi sur des partenariats renouvelés ou nouveaux avec le CEREMA, l'ADEME, le CPIE, la LPO, le CAUE, le Collège des Transitions Sociétales, le GIEC Pays de la Loire. Figurent ainsi au cœur des préoccupations communautaires l'adaptation des pratiques et actions communautaires engagées à travers notamment la mise en place de plan de gestion différencié des espaces verts, l'évolution de la conception des espaces publics, la promotion des déplacements quotidiens à travers des modes moins pollueurs (pistes cyclables, aides à l'acquisition de vélos électriques, co voiturage), la densification des zones d'activités et l'évaluation environnementale des espaces envisagés pour le développement de zones d'activités futures.

  En 2023, un certain nombre d'actions seront poursuivies. L'acte 2 du Projet de Territoire sera l'occasion d'amplifier les actions, de formaliser des stratégies et priorités mais aussi d'élaborer un outil d'aide à la décision permettant l'analyse des objectifs de développement durable adaptés au territoire LLA, d'identifier les actions les plus efficientes au regard des enjeux environnementaux et d'élaborer des indicateurs d'évaluation permettant de tirer le bilan des actions menées et d'éclairer les choix des actions futures.

  Dans le domaine de la Transition énergétique, elle identifie les voies de progrès en termes de réduction des consommations d'énergie fossile et engage l'élaboration d'un Schéma directeur des énergies renouvelables, en partenariat avec le SIEML et ELLA notamment.

Dans le domaine de la Transition écologique, elle souhaite s'engager dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité intercommunale visant à approfondir les connaissances des richesses écologiques du territoire de Loire Layon Aubance et à sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

- **Habitat – rénovation énergétique de logements :**

Pour 2023, la CCLLA poursuit ses actions sur la rénovation énergétique en s'inscrivant dans les dispositifs départementaux, régionaux et nationaux, dans une logique de plateforme de rénovation énergétique pour tous les habitants, du premier conseil à l'accompagnement individuel et avec un volet animation auprès des particuliers et du petit tertiaire.
Ce dispositif continue de s'appuyer sur les Maisons France Services comme lieu de permanences sur le territoire.
En raison de son succès, le dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant, pour soutenir la recherche de logement pour les jeunes actifs (apprentis…) est reconduit pour 3 années supplémentaires, malgré la suppression de la subvention de la région et avec un élargissement des publics pouvant en bénéficier (limite d'âge repoussée à 30 ans au lieu de 25) et une permanence supplémentaire à Saint-Georges-sur-Loire.
Le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est prolongé d'une année en attendant la refonte des dispositifs par l'Etat et la révision des objectifs dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire.
(Actions 123, 125, 126, 127, 128 du projet de territoire)

- **Aménagement**.

Pour l'année 2023, la mission relative à la Charte paysagère confiée à l'AURA dans le cadre de son programme de travail se poursuit avec l'analyse et les préconisations en faveur de la valorisation des Grands paysages.
Ce travail doit permettre d'énoncer des recommandations au regard des spécificités urbaines et paysagères du territoire. Ces recommandations concerneront/proposeront des principes à prendre en compte pour accompagner les évolutions de la trame urbaine et les conditions de développement de nouveaux projets d'extension, sachant que ceux-ci doivent être réduits au profit du renouvellement urbain pour préserver les ressources et la biodiversité.
(*Action 151 du projet de territoire*)

Mobilité :
Les analyses de l'enquête EMC² sur les pratiques et les modes de déplacement des habitants du territoire vont être exploitées en 2023. Ces données permettront d'éclairer les choix quant à la stratégie de mobilité de la CCLLA, dont un schéma directeur des itinéraires cyclables.
La négociation du Contrat Opérationnel de Mobilité avec la région doit par ailleurs se finaliser au printemps 2023.
(Actions 131 et 132 du projet de territoire)

Les actions proposées pour 2023 concernent donc :
- La mise en place d'une campagne de promotion du covoiturage.
- La finalisation du schéma directeur cyclable.

- L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié grâce notamment aux résultats de l'enquête mobilité EMC².
- La reconduction du dispositif de subvention à l'achat de vélo à assistance électrique avec des critères d'éligibilités optimisés

SCOT :

Le Projet d'Aménagement Stratégique doit être précisé sur le volet objectifs territorialisés de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en juin 2023, en fonction des orientations données par le SRADDET. Le Document d'Objectifs et d'Orientations qui déclinent réglementairement le PAS sera élaboré en 2023 pour un arrêt de projet du SCOT prévu en novembre.

Les travaux donnent lieu à une subvention versée au Pôle Métropolitain Loire Angers

- **Bâtiment** :

- Les priorités 2023 sont les suivantes :
  - Construction du site technique unique pour le secteur 1
  - Construction d'un atelier relais à Champtocé-sur-Loire
  - Aménagement des trois sites techniques du secteur 3
  - Extension de la maison de l'enfance à Rochefort-sur-Loire
  - Réhabilitation et extension du multi-accueil 1.2.3 Soleil à Brissac Loire Aubance
- Réalisation d'un schéma directeur immobilier du patrimoine bâti communautaire.
- Suivi de la convention « Conseil en Energie Partagé » avec le SIEML pour la période 2023-2025.
- Poursuite des travaux de transition écologique et de rénovation thermique : réserves eaux pluviales, changement éclairage par LED, isolation thermique, etc.
- Etudes de programmation pour le regroupement des sites administratifs.

- **Assainissement.** (cf rapport d'orientations budgétaires BA assainissement).
  (Action 137 du projet de territoire)

- **GEMAPI – Eaux pluviales.**

Les priorités 2023 sont les suivantes :

- Consultation et lancement du schéma directeur des eaux pluviales. *(Action 139 du projet de territoire)*
- Mise en place d'une trame commune de document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) pour les communes situées en zone inondable.
- Accompagnement à l'élaboration ou mise à jour des plans communaux de sauvegarde des communes et formation des élus et des agents communaux.
- Réalisation de 40 diagnostics de vulnérabilité aux inondations d'habitations/bâtiments publics/entreprises/lieux culturels.
- Conception et pose de 11 panneaux d'information sur le rôle des digues du Petit Louet et de Saint-Georges-sur-Loire.
- Etudes sur les remblais de l'île de Chalonnes et sur le val du Louet.
- Etudes et travaux sur les systèmes d'endiguement classés :
  - Digue du Petit Louet : travaux prioritaires de fiabilisation au droit de l'ancienne sablière (Les Garennes-sur-Loire)
  - Digue de Saint-Georges : travaux de génie civil sur certains ouvrages traversants

- Labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Vals d'Authion et de la Loire 2023-2028.
  (Actions 1311, 1315, 129, 153 du projet de territoire)

Défi n°2. L'organisation du développement à l'échelle de ce nouveau territoire

- **Actions économiques.** (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe actions économiques et lotissement)
  (Actions 211 et 212 du projet de territoire)
- **Tourisme**.

Le plan d'actions du schéma de développement touristique établi en 2019 s'achèvera en 2023. Dans ce cadre, un bilan et une évaluation de la stratégie 2019-2023 seront établis et un comité stratégique mis en place pour élaborer la prochaine stratégie. Celle-ci s'intégrera à l'acte 2 du projet de territoire et à la contractualisation avec Anjou Tourisme (convention « tourisme et territoires »).

Deux sujets prioritaires seront abordés :

- La place de l'office de tourisme dans l'organisation touristique du territoire, en lien avec la CCLLA. Dans l'attente d'avoir établi des orientations communes, la convention d'objectif et de moyens sera renouvelée pour un an (montant de 347 200 €).
- La définition d'une politique pour les sentiers de randonnée. Cette stratégie prendra en compte plusieurs évolutions : la généralisation du balisage et entretien par des entreprises d'insertion, la demande de spécialiser les sentiers pour mieux les intégrer dans une stratégie touristique et l'adhésion à l'application géotreck pilotée par le PNR Anjou Touraine.

Le fil artistique, projet initié en 2021 dans le cadre de la stratégie touristique verra ses premières réalisations avec l'implantation d'une œuvre artistique pérenne à la Possonnière et d'un partenariat avec l'école d'arts et design d'Angers à St-Germain-des-Prés. Les éléments de communication seront également développés et l'installation des œuvres 2024 engagée.

La CCLLA participera à une étude portée par VNF pour élaborer un schéma fluvestre le long de la Loire.

Suite à la réalisation d'une étude de marché et de potentiel pour l'implantation d'un complexe « oenoparc » intégrant de l'hôtellerie/restauration au sein de la CCLLA sur le site actuel du Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou à Saint-Lambert-du-Lattay, une décision sur l'avenir du Musée devra être prise.

Le montant de la subvention au Musée, dans l'attente des résultats de l'étude, est reconduite pour un montant de 26 000 € et une subvention exceptionnelle d'investissement (1200 €) pour renouveler du matériel informatique.

Des travaux d'entretien sont à réaliser sur les bâtiments touristiques : au Musée de la vigne et du vin (montant de 5 000 €) et à l'office de tourisme de Brissac (20 000 €).

En recette, sont attendus 94 000 € (60 k€ inscrits au budget dans l'attente de vérification) au titre de la taxe de séjour et un financement de la région du département et des fonds leader (estimés ce jour à 57 % des investissements et 38 % en fonctionnement) dans le cadre du fil artistique paysager.

- **Aménagement :**

La stratégie d'aménagement économique du territoire sera précisée en 2023 avec la définition des types d'activités souhaitées par zones, le choix des sites d'extension préférentiels et les actions à engager pour favoriser la densification des zones existantes.

(Action 2111 du projet de territoire)

- **Habitat :**

Le Programme Local de l'Habitat sera finalisé en 2023 avec la définition des orientations et du plan d'actions, dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre confiée à l'AURA.
En complément du dispositif d'OPAH, un soutien financier est apporté à la ville de Chalonnes pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU à réaliser dans le cadre des actions Petites Ville de Demain.
(Actions 2322, 2332, 2333 du projet de territoire).

Défi n°3. La qualité de l'offre de services aux habitants

- **Voirie.**

- Création d'un règlement de voirie communautaire.
- Diagnostic de l'état des chaussées dans le but d'adapter au mieux les travaux d'entretien (techniquement et financièrement).
- Examen des ouvrages d'art et réalisation des premières interventions curatives.
- Etudes des projets d'aménagement des communes et réalisation de ceux aboutis.

- **Sport**.

Le dé-transfert de la compétence sport a été entériné par les élus en décembre 2022 et acté en janvier 2023. Le principal objectif en 2023 sera donc de régler les derniers travaux liés aux opérations de dé-transfert : remise en état de salles, réparations diverses telles que décidées par les élus fin 2022. Seules les opérations engageant des contentieux pouvant perdurer dans le temps (fissures, infiltrations) pourraient impacter le budget sport.
Le service poursuivra néanmoins pour le reste de sa compétence le suivi de la piscine du Layon (sous DSP) et le soutien financier à la natation scolaire. Concernant la piscine la possibilité d'un recours du fermier au titre de « l'imprévision » née des augmentations des coûts des fluides n'a pas été engagée en 2022. Elle reste possible en 2023 et peut impacter à la hausse le budget.
Enfin, les modalités de soutien à la piscine de Rochefort se traduiront par une participation financière communautaire à verser à la commune de 40 000 € pour les exercices 2023 à 2026.

- **Culture**.

La commission établira en 2023 un plan d'actions s'intégrant à l'acte 2 du projet de territoire.
En matière de lecture publique, le Rézokili engagera le déploiement de la carte unique (permettant à terme la circulation des usagers et des documents entre toutes les bibliothèques du territoire) avec la fusion des réseaux « historiques » 1001 pages et Lire en layon, puis en fin d'année l'intégration des communes du secteur « est ». Un réseau spécifique aux communes du secteur « ouest » sera mis en place fin 2023. En parallèle, le déploiement d'un portail internet commun sera engagé. Le réseau de lecture devra également s'équiper pour permettre les rotations de documents et la charte de réseau sera finalisée (investissement : 22 520 € et fonctionnement : 9 100 €).
En matière d'action culturelle, les actions culturelles en bibliothèque (les prix BD « BULL' » et « Petites BULL' » et la programmation annuelle thématique « PROG' ») seront poursuivies, et le programme d'éducation artistique et culturelle engagé en 2022 avec la DRAC, l'éducation nationale et le département sera renouvelé.
L'accompagnement d'un prestataire missionné par la CCLLA, devrait permettre aux quatre écoles de musique de fusionner en une seule entité associative. Le plan d'harmonisation des subventions

aux écoles de musique sera poursuivi (hausse de 5 150 € de la subvention globale). Les conventions d'objectifs et de moyens des écoles de musique seront renouvelées pour une période d'un an. (Budget global : 450 k€)
La CCLLA poursuivra le soutien à Villages en scène (subvention de fonctionnement de 230 k€ incluant le CLEA pour 86,5 k€ et 5 k€ en investissement) et au Village d'artistes dont le fonctionnement sera a évalué dans le courant de l'année 2023 (47 k€). Des travaux sont programmés sur le bâtiment du village d'artistes à hauteur de 6000 € en fonctionnement et 11 050 € en investissement.

- **Actions sociales**.

En matière de « CLIC » l'année 2023 sera celle de la mise en œuvre du « projet social ». La phase de rédaction sera confiée à un prestataire extérieur (2 400 €). Elle clôturera les opérations engagées avec l'évaluation interne (2019), l'évaluation externe (2020) et le renouvellement de notre agrément par le département (2022).
L'année 2023 est marquée par la mise en place des postes de chargés de coopération sur les micro-territoires. 3 chargés de coopération sont en poste depuis le 1er janvier 2023 et employés respectivement par les 3 centres sociaux du territoire de la CCLLA que sont l'Atelier, Enjeux et le centre socioculturel des Côteaux du Layon. Ces postes sont mis en place en étroite collaboration avec les élus des communes et sont très en lien avec les chargés de coopération à l'échelle de la CCLLA, notamment le chargé de coopération stratégique. Un appui financier de la CCLLA est mis en œuvre pour le financement de ces postes à hauteur de 7 500€ par micro-territoire. Ce financement est complété par la CAF et les communes.
La mission de ces chargés de coopération sera la mise en œuvre concrète du plan d'actions CTG et son adaptation aux problématiques spécifiques des micro-territoires.
A l'échelle de la CCLLA, des actions et projets seront également accompagnés dans la continuité du travail engagé depuis 2 années. Afin de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes ou le soutien de projets expérimentaux sur le territoire, une enveloppe financière de 10 000€ est allouée. La validation des projets financés fera l'objet d'un travail et d'une validation en Commission développement social et en Conseil communautaire.

- **Petite enfance.**

En 2023, la CCLLA rédigera un schéma directeur de la politique petite enfance afin de définir les orientations en matière d'offres de garde au regard des enjeux du territoire dans les années à venir. Ce schéma directeur aura pour objectif d'identifier les évolutions à envisager concernant les structures existantes mais également les projets à mener ou à accompagner afin de répondre aux besoins. Une planification des actions en découlera.
L'année sera également marquée par la continuité des projets engagés :

  - Extension et rénovation des locaux du multi-accueil de Rochefort-sur-Loire ; démarrage des travaux prévus en juin 2023
  - A Brissac-Quincé, il s'agira de valider le projet pour un démarrage des travaux fin 2023-début 2024. Le projet est d'augmenter le nombre de places de 18 à 24. Il répond à un double objectif de rénover le bâtiment actuel et de construire une extension. Des nouvelles salles d'accueil et de vie des enfants vont être créées, ainsi que des espaces nécessaires au

bon fonctionnement (bureau administratif, salle du personnel, local technique…). Enfin le projet a pour ambition de regrouper le service du Relais Petite Enfance et du multi-accueil 123 soleil, afin de créer une véritable Maison de l'Enfance répondant aux besoins de services aux parents.

- Les 2 projets sont soutenus par la CAF de Maine et Loire et par le Département.

D'autres projets seront également menés dans le cadre de groupe de travail avec les élus ou en lien avec les partenaires :

- Réorganisation des RPE du territoire
- Validation et harmonisation des critères d'accueil dans les structures
- Finalisation du projet social petite enfance
- Accompagnement des projets privés (MAM et micro-crèches)
- Développement des échanges de pratiques entre professionnels des structures…

(Action 3121 du projet de territoire)

- **Accueil des gens du voyage** :

L'année 2023 sera principalement marquée par :

- La création de 2 emplacements estivaux enherbés sur l'aire d'accueil de Chalonnes permettant ainsi l'accueil des familles lors des fortes chaleurs (11 K€) ; et la réalisation de travaux sur le réseau électrique.
- Le démarrage du projet d'aménagement de l'aire d'accueil sur Brissac Loire Aubance – St Saturnin sur Loire (981 K€ en investissement).
- Le choix et la validation du projet d'habitat pour les familles du voyage sur Martigné-Briand - Terranjou
- Le démarrage des travaux d'aménagement de l'aire de petit passage de Bellevigne en Layon (35 K€ en investissement)
- La poursuite de l'animation et la déclinaison du Projet Social Local. Participation à une action culturelle au printemps en partenariat avec le service lecture publique sur la thématique « A la découverte des oiseaux » / Poursuite du travail engagé sur la scolarisation des enfants du voyage (création d'outils à destination des familles et équipes enseignantes) ….
- La mise en place d'un règlement intérieur unique pour l'ensemble des aires de petit passage du territoire.

Et dans le cadre de l'élaboration du PLH, un groupe de travail sera chargé de formaliser et de valider des orientations en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage à y inscrire.

(Actions 2335 et 2336 du projet de territoire)

<u>Défi n°4 Les services ressources</u>

- **Communication**.

L'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de communication Loire Layon Aubance :

- ✓ Incarner la Communauté de communes – 90 000 € comprenant :

  - la réalisation d'une campagne de notoriété incluant un shooting photos, une campagne d'affichage, la réalisation d'une vidéo de marketing territorial, une campagne social-media et le lancement d'un compte Instagram ;
  - la refonte du magazine ;

- l'uniformisation identitaire ;
- la création d'une newsletter à destination des élus municipaux.

✓ Développer la fierté d'appartenance en interne – 16 000 € comprenant :
- la création d'un intranet ;
- la refonte du P'tit journal interne ;
- la pérennisation du rendez-vous estival en juin ;
- la réalisation d'un kit de bienvenue pour les nouveaux agents.

✓ Développer la complémentarité et la réciprocité des actions de communication – 15 500 € comprenant :
- l'élaboration d'un kit de valorisation des services à destination des communes ;
- la création éditoriale et graphique de post Facebook « actions » (valorisation de l'impact des actions communautaires au sein des communes) ;
- la création d'un espace Loire Layon Aubance dédié dans chaque mairie (panneau identitaire avec kit de valorisation des services) ;
- une charte graphique repensée pour plus de synergie avec nos partenaires.

Une enveloppe de 56 000 € est allouée à la refonte du site internet et la création d'un intranet sur le budget ressources numériques.
La mise en œuvre de ce plan d'action nécessite le renforcement du service communication.

- **Ressources numériques**.

Les orientations stratégiques en matière de systèmes d'information sont déclinées pour 2023 selon 4 axes majeurs :

- Consolidation du Schéma directeur des systèmes d'information 2023-2026
- Mise en place d'une politique d'achat et d'usage numérique responsable et durable en réalisant près de 50 % de ses acquisitions de renouvellement de matériels informatiques avec du reconditionné
- Amélioration des échanges numériques et mise en place d'outils de travail collaboratif.
- Harmonisation des réseaux internes notamment des accès wifi sur l'ensemble des sites administratifs

Pour couvrir l'ensemble des besoins des services en matière de ressources numérique (matériel et fourniture, logiciels bureautique et métiers, réseau et téléphonie, hébergement applicatif, impression), il est prévu un budget de fonctionnement et de maintenance de 300 K€ pour l'année 2023.
Dans le cadre des projets d'optimisation et d'évolution des systèmes, les investissements en matière de matériel (Wifi, évolution d'infrastructure, postes de travail et accessoires) représentent un budget prévisionnel annuel de 45 K€ et, en matière de logiciels et service (Outils collaboratifs, site intranet et internet, logiciels ADS, outils bureautique), un budget prévisionnel annuel de 138K€

- **Système d'information Géographique (SIG)**

Au programme de 2023, le grand projet de refonte de l'architecture logicielle SIG pour une mise en production prévue dès le début de l'année 2024.
Parmi les autres projets structurant, il est prévu en 2023 de procéder à l'Inventaire et au catalogage de l'ensemble des données géographiques et géolocalisées, de participer au groupe de travail national mené par le CEREMA pour le développement de l'outil de gestion foncière UrbanSIMUL (aménagement / habitat / développement économique) et de mener pour les services techniques

communs "*Espaces Verts*" l'inventaire des données et la préfiguration d'une application numérique pour le Plan de Gestion Différencié des espaces verts.
Pour 2023, le budget projet de refonte de l'outil est estimé à 68 K€ avec un budget de fonctionnement estimé à 20K€.

- **Les services communs**

- Services techniques : ils pèsent pour 5 040 k€ dans les charges de personnel de la CCLLA et un peu plus d'1 M€ € de dépenses au chapitre 011. Les recettes de fonctionnement sont augmentées à due concurrence.

  Les travaux des sites techniques secteurs 1 et 3 sont prévus pour respectivement 2 240 k€ (subvention attendue 397 k€) et 1 400 k€ (dont 358 k€ d'acquisition de bâtiment et subvention attendue de 313 k€). Pour le secteur 4, les crédits sont inscrits pour solder l'opération et s'élèvent à 33 k€ (509 k€ de subvention attendue). Quelques travaux sont aussi prévus sur le secteur 2 pour 75 k€. 1 252 k€ sont inscrits pour acquérir du matériel technique.

  Et :

  - Mise en place d'un marché d'équipement de protections individuelles (EPI) afin d'équiper tous les agents et d'harmoniser les équipements.
  - Mise en œuvre du plan d'actions de l'audit des services communs.
  - Développement d'outils de connaissance patrimoniale.

- ADS : en 2023, une réflexion sur le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme est engagée entre les communes et la communauté. La dématérialisation se poursuit.

2.2.2 Les orientations pour la section de fonctionnement

2.2.2.1 Les recettes de fonctionnement

2.2.2.1.1 La taxe GEMAPI

Le conseil communautaire a validé l'instauration d'une taxe GEMAPI sur le territoire de la CCLLA dans sa séance de septembre 2022.

Il s'agit d'une taxe affectée dont le produit de l'année ne peut excéder les dépenses prévues au budget de la même année.

Il est proposé au budget 2023, 350 k€ de dépenses GEMAPI en fonctionnement (une fois déduites les attributions de compensations versées par les communes) et 520 k€ en investissement.

Ces sommes constituent un plancher au regard des projections 2023/2028.

Les dépenses de fonctionnement vont augmenter au regard des prévisions des syndicats et établissement gestionnaires et il est prévu des dépenses d'investissement pour plus de 6 M€ (subventions déduites) sur cette période.

Un recours à l'emprunt pourrait permettre de lisser les dépenses d'investissement.

Il est donc proposé un produit de 700 k€ qui serait pérenne, a minima sur la période 2023/2028, et au-delà en cas soit de recours à l'emprunt, qui permettrait d'étaler les 6 M€ d'investissements sur au moins 20 ans, ou dans le cas où les dépenses de fonctionnement atteindraient cette somme.

C'est la DDFIP qui est chargée de répercuter le taux correspondant au produit à prélever sur les autres impôts fonciers que sont la THRS, la TFPB, la TFPNB et la CFE.

2.2.2.1.2 Fiscalité foncière

Les valeurs locatives (ou bases) 2023 devraient augmenter selon la loi de finances pour 2023 de 7,1%, hors évolution physique des bases (6% proposé à l'inscription budgétaire pour TFPB et TFNPB, 3% pour la CFE).

Les taux sont actuellement de :

FB : 2,54 FNB : 9,8 CFE : 22,75

A noter que le taux de CFE fait l'objet d'un lissage sur 6 ans, 2022 était donc la dernière année.

Il est proposé de ne pas modifier les taux pour 2023.

Cependant, avec la disparition de la CVAE prévue par la loi de finances 2023, étalée sur 2 ans (50 % en 2023 puis 50 % en 2024), il est proposé d'engager une réflexion sur l'utilisation de la majoration spéciale de CFE acquise à la CCLLA d'1,33 point (soit presque 6% d'augmentation) tout en limitant l'effet de cette augmentation sur les plus petites entreprises assujetties à la base minimum. Cette augmentation permettrait d'envisager un produit complémentaire d'environ 180 k€ en 2024.

La loi de finances a également corrigé le dispositif de plafonnement de la CET (contribution économique territoriale) pour tenir compte de la suppression progressive de la CVAE : le plafonnement passe ainsi de 2 % de la valeur ajoutée en 2022 à 1,625 % en 2023 (1,25 % à partir de 2024). En cas de dépassement, l'entreprise peut demander un dégrèvement de CFE (donc pris en charge par l'Etat).

2.2.2.1.3 La Fraction de TVA

La TH a été remplacée par une fraction de TVA ; la loi de finances pour 2023 fait état d'une augmentation prévisible de 4,3 %. Il a été retenu 3 % pour établir le budget et la prospective.

2.2.2.1.4 La CVAE

La loi de finances a prévu la suppression de la CVAE sur 2 ans (voir supra). Elle est remplacée dès 2023 par une fraction de TVA et son montant sera le montant moyen des CVAE perçues entre 2020 et 2023. Il est proposé d'inscrire le montant perçu en 2022 (en recul de 3,6% par rapport à 2021) dans l'attente de la notification du montant définitif par la DGFIP.

2.2.2.1.5 La TASCOM

En 2022, la DGFIP a procédé à plusieurs redressements d'entreprises qui n'avaient pas déclaré correctement leur imposition.

Par ailleurs, le conseil communautaire a validé en septembre 2022, l'augmentation du coefficient de 1.10 à 1.15 et il est proposé de saisir le conseil en septembre 2023 de le porter à 1,20 qui sera le maximum autorisé par la loi.

Ce coefficient peut être porté à 1,3 si l'EPCI a instauré un abattement de 1% à 15% sur la base d'imposition de la TFPB des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Le montant estimé pour 2023 est de 450 k€.

2.2.2.1.6 Les IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)

Plusieurs questions avaient été posées en 2021 sur la taxation en matière d'IFER. Aucune réponse n'avait été apportée mais le produit a augmenté de 32 k€ en 2021 et en 2022. Il est proposé de réinscrire en 2023 le montant de 2022.

Synthèse fiscalité hors GEMAPI

	2016	2017	2018	2019	*2020*	2021	2022	2023
TH/TVA	4 833 252 €	5 312 490 €	5 442 874 €	5 603 638 €	*5 792 460 €*	*6 128 857 €*	*6 718 287 €*	*6 932 757,01 €*
TFPB	1 053 433 €	1 076 489 €	1 111 751 €	1 156 912 €	*1 199 500 €*	*1 214 434 €*	*1 274 877 €*	*1 365 393 €*
TFNPB	414 622 €	420 669 €	433 611 €	443 211 €	*448 332 €*	*447 734 €*	*451 730 €*	*483 804 €*
CFE	2 822 090 €	2 905 367 €	3 205 662 €	3 308 824 €	*3 428 280 €*	*3 665 738 €*	*3 856 807 €*	*4 130 640 €*
TASCOM	397 573 €	423 322 €	321 861 €	400 213 €	*367 455 €*	*374 768 €*	*488 248 €*	*450 590,91 €*
CVAE	1 524 170 €	1 598 730 €	1 680 284 €	1 975 712 €	*1 984 068 €*	*2 198 493 €*	*2 117 271 €*	*2 100 000,00 €*
IFER	197 099 €	196 669 €	193 829 €	187 256 €	*189 772 €*	*222 646 €*	*254 495 €*	*254 000,00 €*
TOTAL	11 242 239 €	11 933 736 €	12 389 872 €	13 075 766 €	*13 409 867 €*	*14 252 670 €*	*15 161 715 €*	*15 717 185 €*
évolution/N-1		6,15%	3,82%	5,54%	2,56%	6,28%	6,38%	3,66%

2.2.2.1.7 La DGF

Il est proposé de retenir par prudence les montants suivants :

- 101.5 % de la dotation d'intercommunalité 2022 = 1 799 595 €
- 98 % de la dotation de compensation 2022 = 1 086 820 €

2.2.2.1.8 Le FPIC

Le CIF de 2022 a atteint 0.602 (contre 0,579 en 2021 et 0,505 en 2020).

En 2023, le CIF devrait être stable de même que ses conséquences sur la part communautaire dans le FPIC et l'évolution de la dotation d'intercommunalité.

Par délibération de septembre 2021, le conseil communautaire a voté une répartition dérogatoire transitoire pour la répartition du FPIC en 2021. Il a été décidé lors de la même séance que pour 2022, ce seraient les règles de droit commun qui s'appliqueraient jusqu'à ce que le Pacte Financier et Fiscal soit discuté puis adopté.

Le projet de Pacte financier et fiscal doit aboutir avant l'été ; la répartition retenue sera intégrée dans le cadre d'une décision modificative si nécessaire. Pour le budget primitif 2023, il est proposé d'inscrire le même montant que celui perçu en 2022.

2.2.2.2 Dépenses de fonctionnement

2.2.2.2.1 Les orientations 2023 :

2023 est la dernière année de mise en œuvre de l'Acte 1 du projet de territoire. 2023 sera l'année d'élaboration de la seconde période triennal du projet de territoire. C'est donc une année charnière dans laquelle peu de projets nouveaux sont intégrés.

Pour 2023, il s'agira donc plutôt d'achever les projets initiés les années précédentes et qui n'ont pu être achevés ou réalisés comme par exemple le pacte financier et fiscal, l'audit des services techniques, le document unique, les études de diagnostic et de programmation pluriannuelle en matière de voirie et de bâtiments communautaires

En fonctionnement, le montant des dépenses réelles est en baisse par rapport au budget primitif 2022 : - 839 k€

Deux raisons majeures qui se répercutent pour les mêmes montants en recettes :

- le dé-transfert des équipements sportifs (365 k€).
- la REOM perçue au titre de 2021 (en plus des recettes RI des deux semestres 2022) pour environ 1,5 M€ et qui a été reversée au syndicat 3R D'Anjou

Pour autant, on note une augmentation significative des dépenses (environ 1M€) pour une large part résultant de l'adaptation des moyens humains au projet communautaire

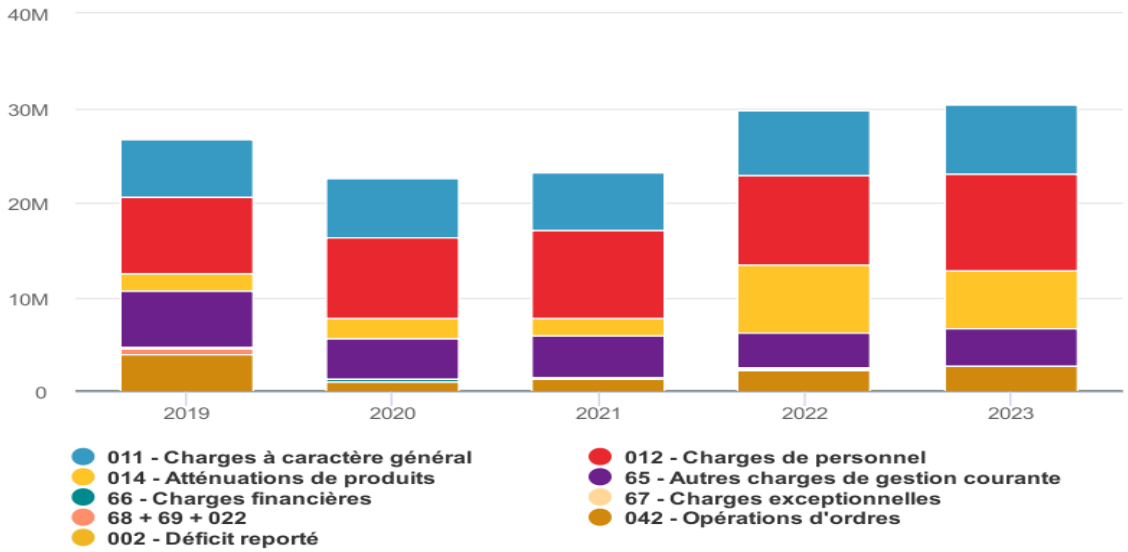

On peut également constater une hausse très importante des amortissements liée aux acquisitions de matériels techniques depuis 3 ans. (800 k€)

2.2.2.2.2 Une augmentation des charges de personnel liée à l'organisation définie en 2022 (+ 850 k€)

Les recrutements validés et effectués en 2022 (ou tout début 2023) passeront en année pleine en 2023 *: DGA, DST, chargés de mission transition écologique et urbanisme, Gemapi, assistant PFAC.*

Création de poste en 2023 *: technicien voirie, chargé de communication, Technicien Assainissement*

L'augmentation du chapitre 012 est égale à **9 % par rapport au CA 2022 (3,7% par rapport au BP 2022)**
Le poids relatif des dépenses de personnel au sein des dépenses doit être corrigé des dépenses RI

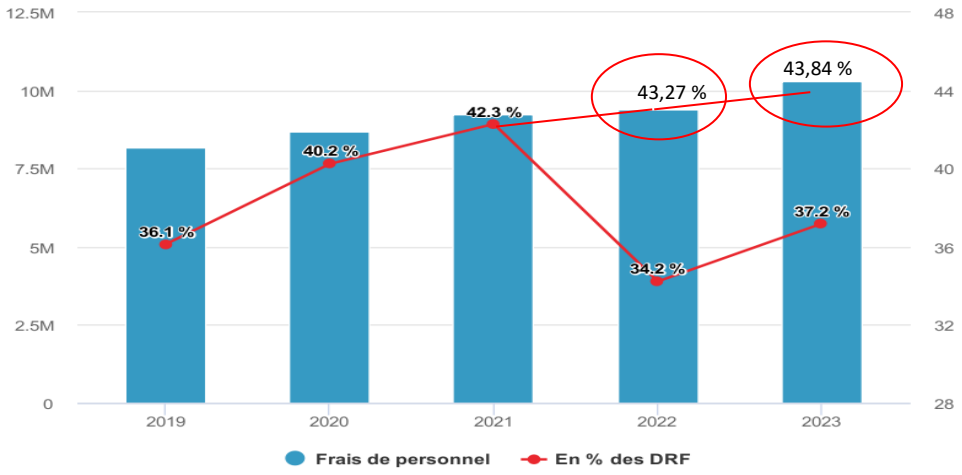

2.2.2.2.3 Une augmentation moindre des charges à caractère général (011) :

Elles progressent de 6,7 % par rapport au CA 2022 (mais en recul de 3% par rapport au BP 2022)

En matière de petite enfance, le versement du bonus territoire directement aux structures sous contrat avec le CCLLA, engendre moins de dépenses (-265 k€) mais aussi moins de recettes (-270 k€). Par ailleurs, le renouvellement des contrats de gestion d'équipement de petite enfance et la modification des calculs entraînent globalement un surcout estimé à 180 k€ qui est compensé pour la seule année 2023 par le reliquat de versement attendu au titre de 2022 et toujours perçu avec un décalage d'une année.

Par ailleurs sont intégrées des dépenses nouvelles en matière de communication puisque la stratégie de communication a été validée par le conseil communautaire (+108 k€ hors dépense RH)

Les services communs pèsent sur le chapitre 011 pour environ 1M€ (+130k€ par rapport au réalisé 2022).

Les autres services proposent les augmentations du chapitre 011 suivantes :

- Voirie : +500 k€ (étude diagnostic et programmation, règlement voirie, ouvrages d'arts, augmentation des carburants, prestations balayage, élagage)
- Etudes diverses : 75 k€ (Audit des services et en particulier des services communs, Document unique, pacte financier et fiscal)
- Formation : 105 k€
- Communication : +108 k€
- CLEA et bibliopôle : +57 k€
- Tourisme : 70 k€
- Habitat Aménagement : +70 k€
- GEMAPI : 117 k€

2.2.2.2.4 Une augmentation également des autres charges de 7 % / CA 2022 :

Pour le chapitre autres charges de gestion courante (chap. 65), on constate une hausse d'environ 200 k€ liée à l'augmentation des contributions GEMAPI (+90 k€) et à la subvention au budget annexe actions économiques (+100 k€ par rapport à 2022) et quelques augmentations de contribution (SDIS, SIRSG, …)

L'augmentation des subventions versées aux associations est masquée par l'introduction du versement direct au structures petites enfances du bonus territoire.

	VERSEE 2021	VERSEE 2022	PROPOSEE POUR 2023	OBSERVATIONS
ECOLES DE MUSIQUE	429 674	414 328.40	450 00,00	416 k€ en FCT et 25 k€ en INV
CULTURE	213 720	281 423	265 071	Village d'artistes 35 000 ; VES 189 171 € ; CADC : 40 900 (en 2022 double versement du CADC 2021/2022)
TOURISME	351 296	367 140	373 140	Inclus subvention exceptionnelle de 6k€ au musée
PETITE ENFANCE	324 396	332 811	200 000	Bonus territoire perçu par les associations
	1 319 086 €	**1 358 698 €**	**1 288 211**	

2.2.2.2.5 Dépenses imprévues

Une enveloppe dépenses imprévues peut être maintenue en Fonctionnement pour 2023 à hauteur de 7,2 % des DRF (2 000 k€).

2.2.3 Le financement des investissements en 2023

2.2.3.1 Une CAF (Capacité d'AutoFinancement) en hausse par rapport au BP 2022

L'épargne brute régresse légèrement entre 2021 et 2022, ce qui, dans le contexte de forte augmentation des prix et de la masse salariale décidée pour conforter l'organisation de la CCLLA, est un signe positif.

La CAF prévisionnelle 2023 (7,92 %), comme celle de 2022 (6,07 %), doit être corrigée du poids des services communs qui pèsent pour environ 5,7 M€ en recettes comme en dépenses (avec un décalage lié à la part 2 payée ou remboursée en N+1) et de la RI perçue sur le budget principal et transférée ensuite au grand Syndicat 3RD'ANJOU (5,45 M€ en 2022 et 4,3 M € en 2023)

	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Recettes de fonctionnement courant : chap. 73 + 74 + 70 +75 +78 (provisions) +013 hors produit exceptionnel 77 et hors 76 – hors cessions	25 903 113,29	31 011 680,21	30 175 754,93
Dépenses de fonctionnement courant : chap. 011 + 012 +014 +65 + 68 (provisions) hors dépenses exceptionnelles 67 et 66	21 732 708,34	27 189 606,43	27 596 012,40
Epargne de gestion	**4 170 404,95**	**3 822 073,78**	**2 579 742,54**
Résultats financiers (intérêts – rembt intérêts par BA)	-106 399,20	-115 078,76	-120 000,00
Résultats exceptionnels 77 (hors cessions immo) - 67 .	55 233,59	286 350,32	46 050,00
Epargne brute	**4 119 239,34**	**3 993 345,34**	**2 505 792,54**
Remboursement courant du capital de la dette	512 108,35	526 299,14	440 000.00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**3 662 749,90**	**3 509 786,19**	**2 065 792,54**
Taux d'épargne : épargne brute / RRF	15.86 %	12.71 %	8,29 %
Dette au 31 12	4 779 259,86	4 254 599,88	3 819 739,47
Capacité de désendettement	**1,17**	**1,06**	**1,56**

L'évolution de l'épargne brute et de son taux sans correction

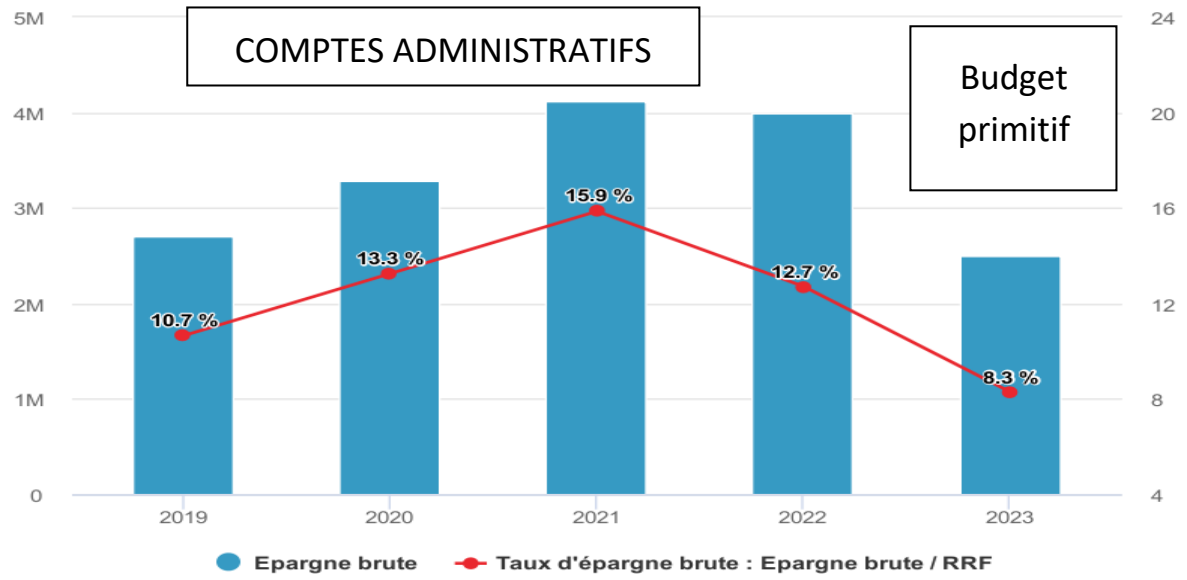

Ratios corrigés des services communs techniques + OM	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Montant corrigés SC + RI	*- 5 560 000,00*	*-5 726 237 -5 449 475*	*- 6 000 000 - 4 300 000*
Recettes de fonctionnement courant : chap. 73 + 74 + 70 +75 +78 (provisions) +013 hors produit exceptionnel 77 et hors 76 – hors cessions	20 515 113,29	*19 835 968,21*	*19 875 754,93*

Dépenses de fonctionnement courant : chap. 011 + 012 +014 +65 + 68 (provisions) hors dépenses exceptionnelles 67 et 66	16 364 365,85	16 013 894,43	17 296 012,40
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	19,90 %	**19,72 %**	**12,57 %**

2.2.3.2 Proposition d'affectation des résultats

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 653 359,47 €	27 135,63
RESULTAT REPORTE	9 679 834,89 €	+ 1 135 523,79 €
RESULTAT CUMULE	12 333 194,36 €	1 162 659,42 €
RESTES A REALISER		- 448 865,06

La section d'investissement est excédentaire et couvre le delta des restes à réaliser de 448 865,06 €.

Cependant, les communes versent des attributions de compensation en investissement qui n'ont pas été consommées intégralement faute de projet abouti en matière d'aménagement de voirie, la section d'investissement devrait donc être excédentaire de ce surplus qui s'élève à un peu plus de 2 667 000 €.

Il est donc proposé d'affecter la somme de 1 953 205,64 € (AC investissement voirie + Rar – excédent).

2.2.3.3 L'Excédent cumulé/fonds de roulement permettant un niveau d'autofinancement important

Les excédents cumulés au 31/12/2022 dépassent les 13 M€. Au regard de l'importance actuelle du fonds de roulement, le débat sur son niveau minimum doit être tranché en 2023 et une part importante de ce montant orienté vers le financement des investissements communautaires.

2.2.3.4 La dette

2.2.3.4.1 La situation de la CC LLA - L'état de la dette au 1er janvier 2023

BUDGET	CAPITAL INITIAL RESTANT DU	ANNUITE 2022	CAPITAL RESTANT DU (CRD) AU 31/12/2022
PRINCIPAL	4 779 260 €	524 660 €	4 254 600 €
ASSAINISSEMENT	3 841 389 €	501 644 €	**3 339 745 €**
ACTION ECO	4 872 316 €	965 660 €	3 906 656 €
TOTAL	13 492 965 €	1 991 849 €	11 501 001 €

Pour le budget principal, 3 emprunts (surlignés en jaune dans le tableau ci-dessous) ont pris fin en 2022 faisant baisser l'annuité de plus de 90 k€ en 2023. L'annuité restera stable de 2023 à 2025. Une nouvelle chute d'annuité est prévue en 2026 (90 k€ à nouveau). Il reste 15 emprunts en cours.

Sur le budget annexe actions économiques, 14 emprunts restent à rembourser. En 2022, un emprunt relai de 500 000 € a été remboursé. Les remboursements d'avance attendus d'ALTER ont permis de faire face à ce remboursement. 2 emprunts vont prendre fin en 2023 (fin janvier et décembre). Le capital restant dû sera donc diminué de près d'un million d'euros en 2023. L'annuité restera relativement stable (510 k€ à 440 k€) jusqu'en 2028 (-140 k€ d'annuité prévue en 2028).

Pour le budget assainissement collectif, 2 emprunts ont pris fin en 2022, 2 autres s'éteindront en janvier et mars 2023. Il en restera donc 16. Une chute d'annuité de 30 k€ est attendue en 2023, une autre de 55 k€ en 2027 puis une brutale chute en 2028 qui redonnera d'importantes marges de manœuvre (160 k€) à la fin du premier volet du PPI voté fin 2020.

Réf.	OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	INDEX DE TAUX	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/22	INTERETS 2022	CAPITAL 2022	ANNUITE 2022
BP-E10	Refinancement	La Banque Postale	FIXE 4,68%	01/09/2008	01/03/2022	224 610,69	0,00	64,32	5 497,04	5 561,36
BP-E11	Dechetterie St George / Amg ZA la Croi	Credit Mutuel	FIXE 4,68%	30/03/2008	30/12/2022	670 000,00	0,00	1 783,75	60 630,36	62 414,11
BP-E15	Travaux d'infrastructures Chalonnes sur	Crédit Agricole	EURIBOR03M	15/03/2010	15/12/2024	88 500,00	12 280,15	65,07	6 097,80	6 162,87
BP-E18	Travaux d'infrastructures Chalonnes sur	Crédit Agricole	MOYEURIBOR03M	10/03/2011	10/12/2025	122 800,00	25 398,66	77,22	8 419,51	8 496,73
BP-E24	Réhabilitation du pont sur le Louet	La Banque Postale	EURIBOR03M	01/04/2014	01/01/2029	110 000,00	45 833,45	497,19	7 333,32	7 830,51
BP-E26	Investissements	La Banque Postale	EURIBOR03M	01/04/2014	01/01/2029	170 000,00	70 833,45	768,38	11 333,32	12 101,70
BP-E28	Investissements	La Banque Postale	FIXE 1,1%	01/01/2017	01/10/2031	400 000,00	239 999,92	2 823,33	26 666,68	29 490,01
BP-E32	Financement CCCL	Crédit Agricole	FIXE 1,77 %	15/07/2011	15/07/2025	900 000,00	231 080,00	5 114,72	70 410,00	75 524,72
BP-E38	Travaux d'infrastructures Juigne sur Loi	Crédit Agricole	MOYEURIBOR03M	15/10/2010	15/07/2035	1 250 000,00	657 675,17	402,22	51 370,78	51 773,00
BP-E41	Salle des sports La Liousine St Jean de	Credit Mutuel	FIXE 1,5 %	25/11/2015	25/08/2030	292 000,00	159 035,95	2 565,96	19 209,08	21 775,04
BP-E42	site technique St Saturnin	Credit Mutuel	FIXE 2,03%	05/03/2016	05/12/2035	800 000,00	555 995,55	11 757,48	37 010,52	48 768,00
BP-E44	Travaux d'infrastructures Juigne sur Loi	Crédit Agricole	FIXE 3,43 %	15/03/2011	15/12/2035	1 300 000,00	811 692,56	28 890,84	48 761,64	77 652,48
BP-E46	Voirie Vauchrétien	Caisse d'Epargne	FIXE 3,94 %	25/03/2007	25/03/2026	270 000,00	69 792,11	3 373,37	15 826,47	19 199,84
BP-E48	Investissements	Caisse d'Epargne	FIXE 4,6 %	25/03/2008	25/12/2022	177 000,00	0,00	460,81	15 939,79	16 400,60
BP-E49	Voirie Brissac	Caisse d'Epargne	FIXE 4,7 %	25/03/2008	25/12/2027	452 000,00	155 086,30	8 083,91	26 901,41	34 985,32
BP-E50	Salle de sports du Marin	Caisse d'Epargne	FIXE 3,43 %	25/01/2011	25/10/2035	1 300 000,00	811 692,56	36 473,01	60 592,59	97 065,60
BP-E52	Voirie Brissac – St Saturnin	La Banque Postale	FIXE 3,6 %	01/04/2014	01/01/2029	490 000,00	236 467,06	9 262,20	33 157,72	42 419,92
BP-E53	Voirie Brissac	La Banque Postale	FIXE 2,13%	01/01/2016	01/01/2030	300 000,00	171 736,99	4 073,39	19 501,93	23 575,32
TOTAL: BUDGET PRINCIPAL						**9 316 910,69**	**4 254 599,88**	**116 537,17**	**524 659,96**	**641 197,13**

.

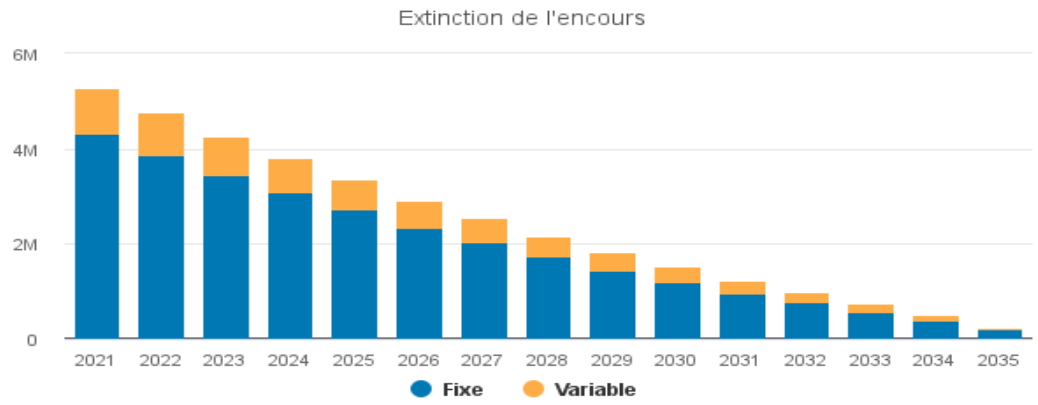

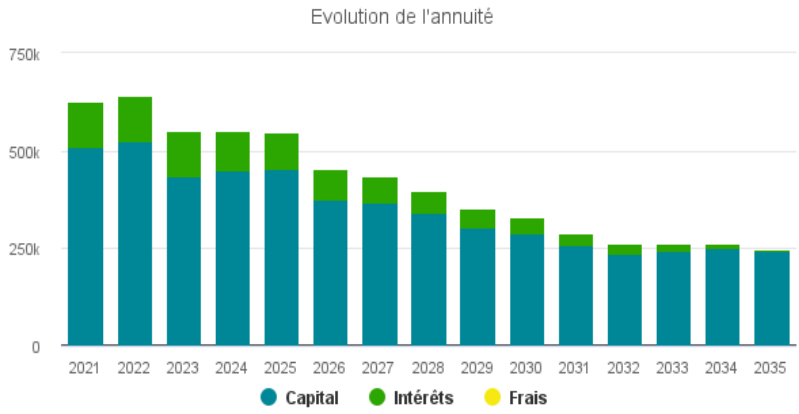

Le profil d'extinction de la dette laisse apparaitre des marges de manœuvre sur le budget principal en 2023, 2026 et 2029 : possibilité d'emprunter environ 1,5 M€ tous les 3 ans sans augmenter l'annuité et le montant global de la dette

2.2.3.4.2 Orientations 2023 : pas de nouvel emprunt et désendettement anticipé ?

Aucun nouvel emprunt ne sera nécessaire en 2023 pour financer les projets communautaires y compris les centres techniques des services communs.

Au regard du fond de roulement important dont dispose la CCLLA, il avait été décidé de ne pas recourir à l'emprunt pour l'acquisition et la construction des centres techniques des services communs tant que la CCLLA n'en aura pas besoin pour ses propres projets.

Fin 2022, la CCLLA a avancé 1,7 M€ pour l'acquisition et la construction des centres techniques et il est prévu environ 2 M€ en 2023 pour le centre technique du secteur 1. Mais elle dispose en avance des attributions de compensation voirie pour plus de 2,6 M€.

Les taux prévisionnels ont fortement augmenté en 2022 (près de 3 points sur taux fixe 20 ans). La situation internationale est très incertaine, et il est difficile de prévoir aujourd'hui ce que seront les taux de fin 2023 et des années suivantes.

Avec la remontée de taux, les emprunts à taux variables coûtent plus cher ; un certain nombre d'entre eux qui ne généraient plus d'intérêts depuis plusieurs années en génèrent de nouveau.

Par ailleurs, la remontée des taux entraîne mathématiquement la baisse des indemnités actuarielles de remboursement anticipé.

La question se pose donc d'un remboursement anticipé des emprunts du budget principal et du budget annexe actions économiques. Il faut savoir qu'en décembre 2022, avec le taux d'usure, les taux fixes sur 20 ans sont à 4,51 %.

Pour le budget annexe actions économiques, 7 emprunts sur 13 pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé pour un capital restant dû de 671 k€ générant potentiellement 74 k€ d'économie d'intérêt pour des indemnités de 21 k€ (à faire confirmer par les banques).

Code Contrat	Budget	Taux Facial	Date RA	Encours	IRA	Charges résiduelle totale	Impact net
AE-E10	ACTION ECO	FIXE 4,59%	15/06/2023	36	2	4	2
AE-E11	ACTION ECO	MOYEURIBOR03M+0,55%	10/03/2023	18	0	1	1
AE-E13	ACTION ECO	EURIBOR03M+1,98%	01/04/2023	106	3	12	9
AE-E17	ACTION ECO	FIXE 4,51%	01/05/2023	334	12	39	27
AE-E3	ACTION ECO	EURIBOR03M+0,59%	15/03/2023	40	0	5	5
AE-E4	ACTION ECO	FIXE 4,59%	15/03/2023	92	4	11	7
AE-E6	ACTION ECO	MOYEURIBOR03M+0,55%	10/03/2023	45	0	3	3
			Total	**671**	**21**	**74**	**53**

Sur le budget principal, 6 emprunts pourraient être remboursés par anticipation dont un, passé auprès du crédit agricole, qui est le plus à risque avec un encours important (635 k€) et un taux variable (alors qu'il ne générait plus d'intérêt depuis 2 ans, la première échéance trimestrielle de 2023 fait état de 2500 €). L'indemnité de remboursement anticipé est nulle pour celui-ci. 2 autres se terminent en 2029 et pourraient aussi générer des intérêts plus importants et deux autres encore se terminent fin 2024 et fin 2025, présentant moins de risque.

Code Contrat	Budget	Taux Facial	Date RA	Encours	IRA	Charges résiduelle totale	Impact net
BP-E15	BUDGET PRINCIPAL	EURIBOR03M+0,55%	15/03/2023	11	0	0	0
BP-E18	BUDGET PRINCIPAL	MOYEURIBOR03M+0,55%	10/03/2023	23	0	1	1
BP-E24	BUDGET PRINCIPAL	EURIBOR03M+1,42%	01/04/2023	42	1	5	4
BP-E26	BUDGET PRINCIPAL	EURIBOR03M+1,42%	01/04/2023	65	2	9	7
BP-E38	BUDGET PRINCIPAL	MOYEURIBOR03M+0,49%	15/04/2023	635	0	130	130
BP-E49	BUDGET PRINCIPAL	FIXE 4,70%	25/06/2023	141	7	16	9
			Total	**917**	**10**	**162**	**152**

Il faudrait alors investir 1 588 k€ de fond de roulement pour économiser 205 k€ de charges d'intérêt soit 12% (236 k€ - 31 k€ d'IRA).

Un autre scenario consiste à rembourser les emprunts ayant le meilleur ratio impact net/CRD

Code Contrat	Budget	Taux Facial	Date RA	Encours	IRA	Charges résiduelle totale	Impact net
BP-E24	BUDGET PRINCIPAL	EURIBOR03M+1,42%	01/04/2023	42	1	5	4
BP-E26	BUDGET PRINCIPAL	EURIBOR03M+1,42%	01/04/2023	65	2	9	7
BP-E38	BUDGET PRINCIPAL	MOYEURIBOR03M+0,49%	15/04/2023	635	0	130	130
AE-E13	ACTION ECO	EURIBOR03M+1,98%	01/04/2023	106	3	12	9
AE-E17	ACTION ECO	FIXE 4,51%	01/05/2023	334	12	39	27
AE-E3	ACTION ECO	EURIBOR03M+0,59%	15/03/2023	40	0	5	5
			Total	**1 222**	**18**	**199**	**181**

Ce scenario engage 1 222 k€ de fonds de roulement pour 181 k€ d'économies potentielles.

Pour le budget annexe actions économiques, l'annuité passerait de 485 k€ en 2024 à 353 k€ soit 132 k€ en moins dont environ 22 k€ d'intérêt en l'état actuel du marché. En cas de remboursement anticipé, il ne resterait que 7 emprunts à taux fixe et deux à taux variable. Ce remboursement anticipé ne sera possible qu'avec une contribution du budget principal.
Pour le budget principal, l'annuité baissera d'environ 83 k€ dont environ 20 k€ d'intérêt.

S'il est vrai que l'argent dépensé maintenant vaut plus que celui remboursé dans plusieurs années, le fond de roulement se dévalue lui aussi au rythme de l'inflation.

2.2.3.4.3 Capacité de désendettement

Ce ratio met en exergue le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette d'une collectivité en fonction de sa Capacité d'Autofinancement (CAF).

- Capacité moyenne : entre 5 et 7 ans
- Seuil critique : entre 10 et 12 ans

Cette durée était, pour le budget principal, de 2,83 années en 2019, 3,2 en 2020, à 2,40 en 2021 avec le budget annexe actions économiques ; elle est à 2,44 en 2022

Pou 2023, elle serait de 3 ans avec la CAF brute budgétaire et en cas de remboursement anticipé , elle serait d'environ 2,5 ans.

2.2.4 Les orientations pour la section d'investissement en 2023

Le budget est voté par opération.

540	MUSEE DE LA VIGNE ET DU VIN	91014	TRAVAUX VOIRIE ST GEORGES
~~554~~	~~MAISON SANTE MARTIGNE~~	91015	TRAVAUX VOIRIE ST GERMAIN
901	MATERIELS ADMINISTRATIFS ET DIVERS	91016	TRAVAUX VOIRIE ST JEAN
902	BATIMENTS SIEGES	91018	TRAVAUX VOIRIE TERRANJOU
904	VOIRIE MATERIELS MOE DIVERS	91019	TRAVAUX VOIRIE VAL DL
91001	TRAVAUX VOIRIE AUBIGNE	915	TOURISME
91002	TRAVAUX VOIRIE BEAULIEU	920	AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE
91003	TRAVAUX VOIRIE BELLEVIGNE	939	FONDS DE CONCOURS
91004	TRAVAUX VOIRIE BLAISON	941	HABITAT/AMGT/MOBILITE/TE
91005	TRAVAUX VOIRIE BRISSAC LA	944	GEMAPI
91006	TRAVAUX VOIRIE CHALONNES	947	CRECHES - HALTE GARDERIES
91007	TRAVAUX VOIRIE CHAMPTOCE	95001	INV SECTEUR 1
91008	TRAVAUX VOIRIE CHAUDEFONDS	95002	INV SECTEUR 2
91009	TRAVAUX VOIRIE DENEE	95003	INV SECTEUR 3
91010	TRAVAUX VOIRIE GARENNES	95004	INV SECTEUR 4
91011	TRAVAUX VOIRIE MOZE	95005	INV SECTEUR 5
91012	TRAVAUX VORIE POSSONNIERE	960	SPORT
91013	TRAVAUX VOIRIE ROCHEFORT	970	CULTURE
91017	TRAVAUX VOIRIE ST MELAINE		

2.2.4.1 Les recettes d'investissement 2023

Les restes à réaliser en recettes concernent : les salles de sport (249 k€), le centre technique du secteur 4 (509 k€), du secteur 1 (397 k€), les bornes de rechargement et véhicules électriques (168 k€), la Gémapi (166 k€), le tourisme (88 k€), la voirie (1 211 k€) et le fonds de concours des communes de Brissac Loire Aubance et Chalonnes (354 k€).

Il est envisagé environ 2 M€ de nouvelles subventions en investissement :

- Nouvelles subventions à percevoir

- 89 k€ en tourisme

- 313 k€ pour le centre technique secteur 3

- 251 k€ en Aménagement et mobilité

- 516 k€ en remboursement des communes pour l'étude pluviale

- 743 k€ en petite enfance

- 128 k€ pour un TAGV

2.2.4.2 *Les dépenses d'investissement 2023*

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023 avec RAR

POLITIQUE PUBLIQUE	PROJET	MONTANT	
	FONDS DE CONCOURS.	**107 000,00 €**	
voirie	toutes les communes y compris MOE	7 528 000,00 €	**8 716 000,00 €**
	Matériels de voirie	1 188 000,00 €	
service commun	travaux sur site technique secteurs 1, 3, 4	3 780 000,00 €	**5 054 000,00 €**
	acquisitions de matériels/renouvellement	1 274 000,00 €	
batiment	siège unique	210 000,00 €	
	modulaires St Georges et audit général des batiments	366 000,00 €	
sport	Fonds de concours BLA (200 k€) + tx divers salles de sport avant transfert	300 000,00 €	
Hab/Amgt/Mobilité	PLH, liaisons douces, biodiversité, ZH, VAE, rénovation énergétique	614 000,00 €	
gens du voyage	TAGV Bellevigne, Chalonnes, BLA, MOUS et Tx divers	1 095 000,00 €	
Gemapi/ENV	TRAVAUX ET ETUDES étude eaux pluviales	575 000,00 € 792 000,00 €	
petite enfance	projet Rochefort et BLA + divers travaux	1 505 000,00 €	
tourisme	FIL ARTISTIQUE + divers	150 000,00 €	
informatique	Matériel/logiciel	295 000,00 €	
Culture	divers	60 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT 2023	**19 839 000,00 €**	

- Les fonds de concours et subventions d'équipement

Pour 2023, les restes à réaliser des opérations communales s'élèvent à 106 464 €.

FONDS DE CONCOURS et SUBVENTION D'EQUIPEMENT		2022	2022		2023	
Communes	Projets	montants à inscire	montants versés		montants à inscire	
Chalonnes	Aménagement école Joubert	23 756,00 €	23 756,00 €		0,00 €	
St-Georges	Médiathèque	23 037,00 €			23 037,00 €	rar
Champtocé	Presbytère	63 000,00 €	0,00 €		63 000,00 €	rar
Denée	Aménagement des remparts (repoussé à 2018)	20 427,00 €	0,00 €		20 427,00 €	rar
	restaurant	49 573,00 €	49 000,00 €		0,00 €	
	sous TOTAL	**179 793,00 €**	**72 756,00 €**		**106 464,00 €**	
DIVERS	SIEML	39 200,00 €	39 610,00 €	pcrs	40 000,00 €	
Brissac Loire Aubance	Terrain de foot	196 000,00 €	196 000,00 €	salle de sport	200 000,00 €	
OPAH et prime vélo		150 000,00 €	196 299,00 €		200 000,00 €	
	TOTAL	**564 993,00 €**	**504 665,00 €**		**546 464,00 €**	

2.2.5 Les relations financières Communes/Communautés

Les attributions de compensations (AC) représentent la principale relation financière entre les communes et la CCLLA.

Elles sont composées d'éléments financiers qui se sont additionnés au fil des années et des transferts de fiscalité ou de compétences :

- A l'origine les AC sont mises en place de manière obligatoire lors du passage de l'EPCI à la fiscalité professionnelle unique ; elles ont alors vocation à compenser le transfert de la fiscalité économique, jusqu'alors perçue par la commune, à la communauté de communes,

- Puis, à chaque transfert de compétence dans un sens ou dans l'autre (« dé-transfert » ou retour aux communes), les charges de ladite compétence sont évaluées et leur montant sera versé par la collectivité qui transfère à la collectivité qui exercera la compétence.

- Enfin, les AC peuvent être la compensation financière d'une part fixe d'un service commun ; ce dernier devant être remboursé à l'euro près fait nécessairement l'objet d'un ajustement annuel (dite « part 2 »), la part fixe n'étant qu'une estimation.

Depuis la loi de finances de 2017, des AC d'investissement sont autorisées : elles servent à financer des investissements par la collectivité qui exerce la compétence ou le service commun. Cela évite aux communes de prévoir en fonctionnement une dépense qui sera réalisée en investissement par la CCLLA et de diminuer/augmenter artificiellement les ratios de CAF des communes/CCLLA.

Les montants des attributions de compensation ont été modifiés de manière très importante en 2019 pour tenir compte de l'harmonisation des compétences facultatives et optionnelles et de la création des services communs, avec la mise en place, de surcroit, d'attributions de compensation d'investissement. En 2020, les attributions avaient évolué pour tenir compte du passage en année pleine des services communs. En 2021, des ajustements de clés de répartition pour les services communs avaient également provoqué un ajustement à la marge sur certains secteurs. En 2022, la clé de répartition du secteur 1, la dotation matériels du secteur 5 et les attributions de compensations d'investissement liées à la compétence voirie ont été modifiées.

Enfin, les réflexions sur le dé-transfert des salles de sports ont abouti en décembre 2022, après la réunion d'une CLECT d'évaluation des charges transférées le 29 novembre, et permis d'acter la modification statutaire votée au conseil du 15 décembre 2022.

En 2023, les attributions de compensations seront votées de manière provisoire le temps d'arrêter le coût définitif des centres techniques 1, 2 et 4 et les AC en découlant.

Montants des AC provisoires

AC - : la commune verse à la CC AC + : la CC verse à la Cne	2023	
	MONTANT DES AC DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DES AC D'INVESTISSEMENT
AUBIGNE SUR LAYON	26 713	-8 000,00
BEAULIEU SUR LAYON	- 101 347	- 116 710,47
BELLEVIGNE EN LAYON	- 491 220	- 214 685,59
BLAISON-SAINT SULPICE	- 163 600	- 73 162,00
BRISSAC LOIRE AUBANCE	- 165 199	- 569 120,00
CHALONNES SUR LOIRE	- 186 255	- 290 574,31
CHAMPTOCE SUR LOIRE	315 822	- 64 661,86

CHAUDEFONDS/ LAYON	- 132 478	- 49 751,69
DENEE	- 86 944	- 53 016,63
GARENNES SUR LOIRE	- 205 712	- 251 905,00
LA POSSONNIERE	- 174 405	- 73 644,86
MOZE SUR LOUET	- 72 815	- 83 234,08
ROCHEFORT SUR LOIRE	- 269 411	- 117 991,77
SAINT MELAINE/ AUB	78 714	- 250 205,93
ST GEORGES SUR LOIRE	- 80 919	- 154 099,08
ST GERMAIN DES PRES	- 64 427	- 35 248,20
St JEAN DE LA CROIX	- 7 647	- 3 057,45
TERRANJOU	- 485 091	- 210 958,41
VAL DU LAYON	- 125 615	- 159 261,60
	421 249 - 2 813 085	- 2 779 288,93

AUTOASSURANCE DU PERSONNEL

En 2020, il a été décidé de ne plus recourir à un assureur externe pour les frais de personnels et il a été proposé de créer une auto-assurance pour les services techniques alimentée par les communes sur la base des montants versés en 2020.

En 2021, les communes avaient versé 126 083 € à la CCLLA (via leur AC et la part 2 de 2021) qui leur a reversé 26 684 € comme l'aurait fait l'assureur privé. Le solde était donc de 99 399 € et a constitué une provision semi-budgétaire en 2022. En 2022, les communes ont à nouveau versé 126 082 € au titre de l'auto-assurance et la CCLLA a reversé 112 372 €. 6 909 € feront donc l'objet d'une provision en 2023.

Et, il est proposé de maintenir le niveau de « cotisation » des communes en 2023.

2.3 La prospective 2023-2026

En 2021, 2 scénarii avaient été présentés :

- Le premier : une baisse des recettes économiques en 2022 (-9% soit 500 k€ de recettes en mois en 2022) puis un redressement conformément aux prévisions de la loi de finances
- Le second plus optimiste faisait suite aux échanges entre les élus de la commission des finances et au maintien du « filet de sécurité » de l'Etat prolongé en 2021 : progression 0% pour les impôts économiques

Le scenario le plus optimiste avait finalement été réalisé au-delà des prévisions.

En 2022, était annoncée, depuis la première prospective réalisée à l'appui du projet de territoire en 2019, une chute brutale de la CAF en raison de la suppression de la TEOM au profit de la redevance incitative et la nécessité de subventionner le budget annexe actions économiques à hauteur de 350 k€. S'est ajoutée la crise économique liée, pour l'essentiel, aux conséquences de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. Cette crise a fait grimper les prix des matières premières et de l'énergie mais a été assez largement compensée par l'inflation qui, elle, joue sur nos recettes (fraction de TVA).
L'épargne nette comme l'épargne brute ne sont finalement que 200 k€ inférieures à l'année 2021 et le taux se maintient proche des 20 % de CAF brute, un peu au-dessus de la moyenne nationale de la strate.

Pour 2023, et avant même les débats sur l'acte 2 du projet de territoire, les services ont élaboré des fiches actions sur les programmes récurrents ou non pour lesquels des décisions sont prises ou en débat. Elles ont été intégrées comme base de la prospective.

La nouvelle prospective s'établit en fonction des prévisions budgétaires 2023 puis des progressions et projets intégrés comme suit :

- Pour la section de fonctionnement

- Dépenses :
  - ✓ Charges à caractère général (chap. 011) +3.5 % en 2023 par rapport au BP 2022 (corrigé des dépenses exceptionnelles de 2022 compensées en recettes comme la REOM du second semestre 2021) puis progression de +2 % sauf dépenses particulières (3% pour énergies et carburant, par exemple : 400 k€ d'études en 2022, montant ramené à 100 k€ d'étude/an ; et intégration des fiches actions en fonctionnement) ;
  - ✓ Pour le chapitre 65 : +2 %.
  - ✓ Pour le personnel, + 3.66 % en 2023 par rapport au BP 2022 puis, à compter de 2024, +1%/an.
  - ✓ Une subvention annuelle au budget Actions Economiques de 350 k€/an à compter de 2023.
- Recettes :
  - ✓ Progression des produits de taxe foncière : 6 % en 2023 (7.1 % annoncé en loi de finances 2023) puis +2% par an.
  - ✓ Compensation de TH : + 3 % en 2023 (3,4 % annoncé en loi de finances) puis 3%/an à compter de 2023 ;
  - ✓ CFE = +3 % en 2023 (cf : prévision pour les dominants envoyée par la DDFIP = 2,76 % + évolution des bases + revalorisation des BM) puis +2%/an ensuite.

- ✓ Pour la CVAE = maintien du niveau de 2022 (-3,6 % en 2022par rapport à 2021) et +3% à compter de 2024 puisque fraction de TVA.
- ✓ à compter de 2023, TAXE GEMAPI avec un produit constant de 700 k€.
- ✓ Progression de la part des attributions de compensation conformément aux prévisions sur les chapitres 011 (+2%) et 012 (+1.5%).
- ✓ Stabilité des dotations (sauf compensation des valeurs locatives des bâtiments industriels : même progression que les bases fiscales) et subventions.

▪ Pour la section d'investissement :

- Voir PPI ci-dessous
- Introduction d'une recette de 800 k€ dans la prospective (mais pas dans le budget) correspondant à la vente des logements de Champs sur Layon et du bâtiment ATD de Bellevigne au LAL

PPI 2023/2026

PPI 2023/2026		Actions récurrentes		Actions validées		Actions à valider			
	Flux	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
DSIP-ARCHIVES		75 000						
	Invest.	75 000						75 000
DSIP-COMMUNICATION			85 000					
	Invest.	65 000	20 000					85 000
DSIP-RESSOURCES NUMERIQUES					337 117			
	Invest.	156 117	53 000	54 000	74 000			337 117
DSIP-SIG		83 200						
	Invest.	83 200						83 200
DST VOIRIE							20 950 110	
	Invest.	7 940 728	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 609 382	20 950 110
	Subv.	1 055 918						1 055 918
DST-GEMAPI							9 494 248	
	Invest.	1 354 083	1 353 784	2 477 751	2 317 446	998 608	992 576	9 494 248
	Subv.	693 509	436 016	926 055	885 593	333 427	289 661	3 564 261
DST-VOIRIE Secteur 1 et 2						711 200		
	Invest.	111 200	150 000	150 000	150 000	150 000		711 200
DST-VOIRIE Secteur 3						932 616		
	Invest.	332 616	150 000	150 000	150 000	150 000		932 616
DST-VOIRIE Secteur 4						873 000		
	Invest.	273 000	150 000	150 000	150 000	150 000		873 000
DST-VOIRIE Secteur5						872 381		
	Invest.	272 381	150 000	150 000	150 000	150 000		872 381
Travaux sur site techniques		104 347						
	Invest.	104 347						104 347
	Subv.	509 371						509 371
[OPAH] OPAH - FA26					600 000			
	Invest.	150 000	150 000	150 000	150 000			600 000
[PLH] PLH - FA 24		33 912						
	Invest.	33 912						33 912
	Subv.	5 087						5 087
[11 LIAISONS CYCLABLES] 11 LIAISONS CYCLABLES							10 100 000	
	Invest.	100 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 100 000
	Subv.	40 000	800 000	800 000	800 000	800 000	1 600 000	4 840 000
[SCH DIR CYCL] Finalisation de l'élaboration du schéma directeur cyclable-FA20		20 000						
	Invest.	20 000						20 000
	Subv.	16 000						16 000
Subvention pour l'acquisition de vélos électriques		50 000						
	Invest.	50 000						50 000
[ATLAS BIO-ABic] Atlas de la biodiversité inter communale-FA30			200 000					
	Invest.	80 000	120 000					200 000
	Subv.	64 000	96 000					160 000
[INV ZON HUM] Inventaire zones humides - FA31				200 000				
	Invest.	60 000	110 000	30 000				200 000
	Subv.	30 000	55 000	15 000				100 000
Lecture publique - carte unique -FA 105				47 049				
	Invest.	29 969	10 500	6 580				47 049
	Subv.	4 980						4 980
VILLAGE ARTISTES - TX ANNUEL - FA 109						38 903		
	Invest.	18 903	5 000	5 000	5 000	5 000		38 903
VES-SUBVENTION ANNUELLE-FA108			10 000					
	Invest.	5 000	5 000					10 000
AIRE CHALONNES+FA102+REC						71 000		
	Invest.	11 000	15 000	15 000	15 000	15 000		71 000
[MOUS-divers] mous - divers			69 174					
	Invest.	69 174						69 174
[TAGV BLA TX] Aire BLA- TX - FA 101			981 000					
	Invest.	981 000						981 000
	Subv.	128 000						128 000
Aire Thouarcé - Etudes- FA100		35 000						
	Invest.	35 000						35 000
[EAJE-TX] EAJE-TX - FA124 + rec 15k€ an						281 163		
	Invest.	161 163	30 000	30 000	30 000	30 000		281 163
[MULTI ACC BLA] MULTI ACCU BLA-FA123			1 078 380					
	Invest.	1 078 380						1 078 380
	Subv.	585 000						585 000
[MULTI ACC ROCHEFORT] MULTI ACCU ROCHEFORT-FA122			427 130					
	Invest.	427 130						427 130
	Subv.	162 000						162 000
[FIL ARTIS] FIL ARTISTIQUE - FA113					721 500			
	Invest.	136 500	195 000	195 000	195 000			721 500
	Subv.	88 725	101 400	101 400	130 650			422 175
[OFF TOUR-ENTRETIEN] OFFICE TOURISME-ENTRETIEN-FA112						26 200		
	Invest.	6 200	5 000	5 000	5 000	5 000		26 200
	Subv.	600						600
[SCH FLUVESTRE] SCHEMA FLUVESTRE - FA117		7 400						
	Invest.	7 400						7 400
[BORN VAE CCLLA] BORNES VAE CCLLA - FA43		35 500						
	Invest.	35 500						35 500
[CT S3-AMENAGEMENT] AMENAGEMENT CT S3-FA 47		1 407 654						
	Invest.	1 407 654						1 407 654
	Subv.	312 858						312 858
[CT1-AMENAGEMENT] AMENAGEMENT CT S1-FA 46		2 237 870						
	Invest.	2 237 870						2 237 870
	Subv.	397 580						397 580
[ISOL JUIGN] ISOLATION JUIGNE - FA41		23 500						
	Invest.	23 500						23 500
[LED] LED-FA40		18 000						
	Invest.	18 000						18 000
RECUP EP CT CHAL+MOZE - FA44		20 000						
	Invest.	20 000						20 000
SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER PATRIMOINE BATI		100 000						
		100 000						100 000
SECURITE SITES ADM+TECH-FA49		6 500						
	Invest.	6 500						6 500
[SITE UNIQUE-ETUDE] SITE UNIQUE-ETUDE-FA48				5 210 000				
	Invest.	210 000	1 000 000	4 000 000				5 210 000
	Subv.		500 000	1 500 000				2 000 000
DIVERS TRAVAUX SITES ADM+TECH-FA45						426 507		
	Invest.	263 007	42 000	42 000	42 000	37 500		426 507
[939FDC] FONDS DE CONCOURS		107 037						
	Invest.	107 037						107 037
[95SC] Matériels services commun								
	Invest.	1 251 805	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 751 805
Sport		325 189						
	Invest.	325 189						325 189
	Subv.	249 124						249 124
[CPTE26] prise de participation			242 960					
	Invest.	74 500	18 500					130 000

Sur ces bases, les budgets communautaires évolueraient de la façon suivante Scenario de base :

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	25 903 113,29	31 011 680,21	30 175 754,94	30 626 329,75	31 157 277,30	31 644 684,66
Dépenses de fonctionnement courant	21 732 708,34	27 189 606,43	27 596 012,40	27 120 853,83	27 401 476,17	27 726 053,34
Epargne de gestion	**4 170 404,95**	**3 822 073,78**	**2 579 742,54**	**3 505 475,92**	**3 755 801,13**	**3 918 631,32**
Résultats financiers	-106 399,20	-115 078,76	-120 000,00	-105 000,00	-92 000,00	-80 000,00
Résultats exceptionnels	55 233,59	286 350,32	46 050,00	46 050,00	46 050,00	46 050,00
Epargne brute	**4 119 239,34**	**3 993 345,34**	**2 505 792,54**	**3 446 525,92**	**3 709 851,13**	**3 884 681,32**
Remboursement courant du capital de la dette	512 108,35	526 299,14	440 000,00	450 000,00	460 000,00	380 000,00
Créances sur des collectivités	55 618,91	42 739,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**3 662 749,90**	**3 509 786,19**	**2 065 792,54**	**2 996 525,92**	**3 249 851,13**	**3 504 681,32**
Dépenses réelles d'investissement	5 893 657,72	5 901 276,12	21 087 511,90	8 832 784,01	12 710 331,01	8 533 446,01
Recettes réelles d'investissement	4 086 333,38	4 051 881,13	8 850 234,46	5 402 613,02	6 636 753,59	5 103 008,87
Besoin de financement	**1 807 324,34**	**1 849 394,99**	**12 237 277,43**	**3 430 170,98**	**6 073 577,41**	**3 430 437,13**
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice N au 31/12	**11 148 350,86**	**13 495 853,78**	**4 124 368,87**	**3 690 723,80**	**866 997,51**	**941 241,69**
Dette au 31 12	4 779 259,86	4 265 259,86	3 822 259,86	3 368 259,86	2 908 259,86	2 543 167,66
Capacité de désendettement	1,24	1,16	1,73	1,11	0,90	0,76

Scenario avec remboursement anticipé d'emprunt

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	25 903 113,29	31 011 680,21	30 175 754,94	30 646 929,75	31 178 495,30	31 666 539,20
Dépenses de fonctionnement courant	21 732 708,34	27 189 606,43	27 596 012,40	27 090 853,83	27 371 476,17	27 696 053,34
Epargne de gestion	**4 170 404,95**	**3 822 073,78**	**2 579 742,54**	**3 556 075,92**	**3 807 019,13**	**3 970 485,86**
Résultats financiers	-106 399,20	-115 078,76	-120 000,00	-93 000,00	-80 000,00	-70 000,00
Résultats exceptionnels	55 233,59	286 350,32	46 050,00	46 050,00	46 050,00	46 050,00
Epargne brute	**4 119 239,34**	**3 993 345,34**	**2 452 676,95**	**3 402 986,00**	**3 664 006,41**	**3 834 491,89**
Remboursement courant du capital de la dette	512 108,35	526 299,14	1 746 000,00	406 000,00	415 000,00	335 000,00
Créances sur des collectivités	55 618,91	42 739,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**3 662 749,90**	**3 509 786,19**	**759 792,54**	**3 103 125,92**	**3 358 069,13**	**3 611 535,86**
Dépenses réelles d'investissement	5 893 657,72	5 901 276,12	21 087 511,89	8 832 784,00	12 710 331,00	8 533 446,00
Recettes réelles d'investissement	4 086 333,38	4 051 881,13	8 850 234,46	5 402 613,02	6 636 753,59	5 103 008,87
Besoin de financement	**1 807 324,34**	**1 849 394,99**	**12 237 277,43**	**3 430 170,98**	**6 073 577,41**	**3 430 437,13**
Emprunts nouveaux	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Résultat de l'exercice N au 31/12	**11 148 350,86**	**13 495 853,78**	**2 818 368,87**	**2 491 323,80**	**-224 184,49**	**-43 085,77**
Dette au 31 12	4 779 259,86	4 265 259,86	2 815 408,58	2 409 408,58	1 994 408,58	1 659 408,58
Capacité de désendettement	1,24	1,14	1,15	0,71	0,54	0,43

La collectivité n'ayant pas mis en place les Autorisations de programme et crédits de paiement, on observe chaque année que les dépenses d'investissement inscrites au budget sont très importantes et ne sont jamais intégralement dépensées. Ainsi pour 2023, le niveau de dépenses est de 21 M€ (à comparer aux 16,5 M€ inscrits en 2022 et les 15 M€ inscrits en 2021 qui ont été réalisés à hauteur d'environ 6 M€) qui engendre un besoin de financement de près de 12 M€. **Il en résulte une diminution annoncée du fonds de roulement de plus de 9 M€ en 2023, ce qui est peu probable.**

Dans la prospective 2023/2026, le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire sur la période ce qui conduit à un très fort désendettement de la collectivité.

Le fonds de roulement serait encore positif en 2026 (sauf dans le cas du scénario avec remboursement anticipé) et le sera certainement beaucoup plus du fait de l'étalement des projets et d'un niveau de CAF de compte administratif toujours supérieur aux annonces de prospective qui correspondent à des CAF de budget primitif.

La consommation du fonds de roulement sert à financer les centres techniques des communes (environ 3 M€), des crèches (768 k€ pour Rochefort et Brissac), un terrain d'accueil des gens du voyage (pour 850 k€), des travaux sur des digues (700 k€), et évite ainsi le recours à l'emprunt.

S'agissant des dépenses d'investissement récurrentes (travaux sur bâtiments communautaires 100 k€/an, l'OPAH 150k€/an, le tourisme 200k€/an, l'informatique 50k€/an et le renouvellement du matériel de voirie 600 k€/an) elles s'élèveraient à 1,1 M€/an ; la CAF nette semble donc suffisante.

Le scénario avec un remboursement anticipé améliore un peu les ratios de la collectivité.

SCENARIO 2023 (en bleu foncé les CAF budgétaires)

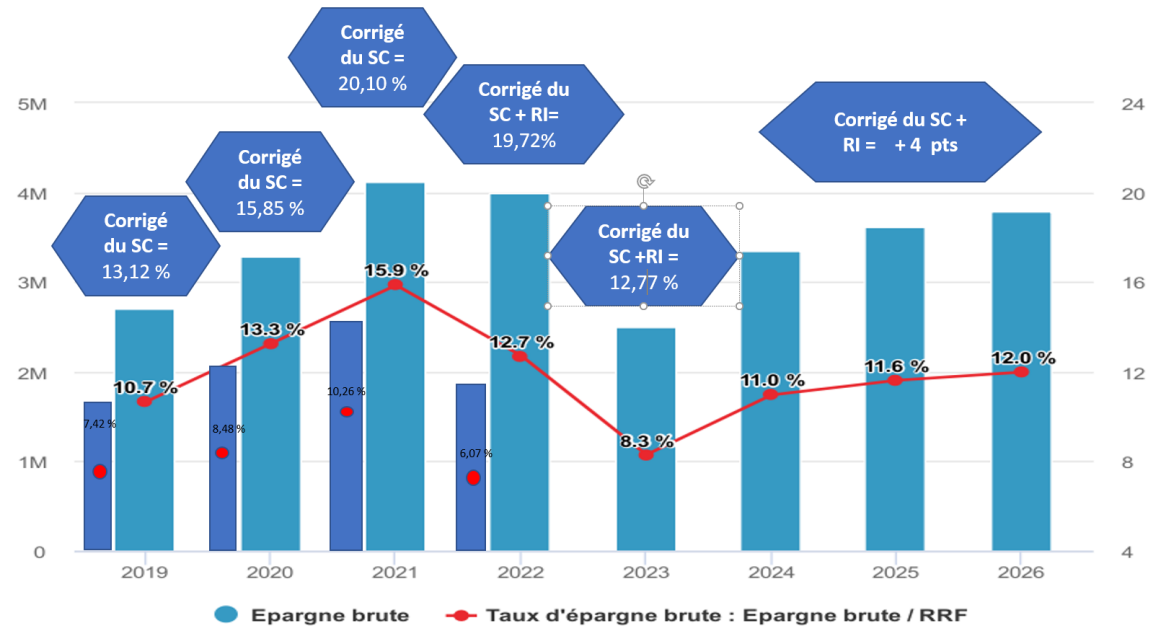

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Le budget annexe assainissement collectif

3.1.1 L'exécution budgétaire 2022

L'assainissement collectif vise à assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées par une station d'épuration. La collectivité assure la maitrise d'ouvrage des équipements (création, renouvellement, redimensionnement) pour permettre l'urbanisation des communes tout en garantissant une protection de l'environnement. L'exploitation de ces ouvrages de collecte, transport et épuration, sont confiés à des délégataires de service public.

En 2022, la Communauté de communes a poursuivi l'harmonisation tarifaire du service, sans augmentation complémentaire liée à l'inflation, pour un prix unique de l'eau sur le territoire en 2028. Elle a également lancé une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique publique pour le développement de la réutilisation de l'eau usée, traitée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, Véolia et la Communauté de communes, pour étudier la disponibilité de la ressource, les conditions d'usage et les modalités techniques et financière de cette politique publique. Enfin, elle a révisé son Plan Pluriannuel d'Investissement pour prendre en compte les nouvelles orientations de la police de l'eau et de l'Agence de l'eau.

De nombreux travaux d'assainissement collectif ont été réalisés en 2022 :

- Stations d'épuration :
  - Inauguration de la station d'épuration de Chavagnes à Terranjou
  - Lancement des travaux de la station d'épuration partagée entre Beaulieu et Rablay-sur-Layon
  - Attribution de la station d'épuration de Juigné-sur-Loire aux Garennes-sur-Loire
  - Lancement des études pour la station d'épuration des Alleuds (Brissac Loire Aubance)
- Mise en séparatif des réseaux :
  - Fin des travaux de comblement du dalot de Rochefort-sur-Loire
  - Lancement des travaux de mise en séparatif du quartier de la gare à Chalonnes-sur-Loire
  - Lancement des études pour la mise en séparatif des réseaux de Martigné-Briand (Terranjou), Champ-sur-Layon (Bellevigne-en-Layon) et Les Alleuds (Brissac Loire Aubance)
- Extension des réseaux :
  - Fin des travaux de raccordement de la ZAC du grand Clos à Saint Melaine-sur-Aubance
  - Notification des travaux de raccordement de la ZAC de la Naubert à Juigné-sur-Loire (Les Garennes-sur-Loire)
- Renouvellement des réseaux :
  - Fin des études pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour la rue Rabelais à Martigné-Briand (Terranjou)
  - Lancement des études pour le renouvellement du réseaux, secteur Dolmens à Saint-Jean-des-Mauvrais (Les Garennes-sur-Loire)
  - Fin des études pour le renouvellement du réseau de Beaulieu-sur-Layon

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	CA 2021	BP 2022	CA 2022
011	charges à caractère général	159 046,11	174 870,00	150 366,81
012	charges de personnels et frais assimilés	124 929,72	195 000,00	172 339,71
65	autres charges de gestion courantes	2 968,75	17 000,00	2 958,29
66	charges financières	520 504,20	46 626,53	46 562,31
67	charges exceptionnelles	50 997,94	77 000,00	3 090,26
022	dépenses imprévues	0,00	473,47	0,00
dépenses réelles totales		**858 446,72**	**510 970,00**	**375 317,38**
023	virement à la section d'INVT	0,00	4 510 330,47	0,00
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*1 464 767,78*	*1 500 000,00*	***1 131 780,12***
dépenses d'ordre totales		**1 464 767,78**	**6 010 330,47**	**1 131 780,12**
Total		**2 323 214,50**	**6 521 300,47**	**1 507 097,50**

RECETTES

CHAP	Libellé	CA 2021	BP 2022	CA 2022
70	vente produits fabriqués, prestations	229 066,95	379 249,60	148 760,73
74	dotations et participations	0,00	46 000,00	0,00
75	autres produits de gestion courante	1 829 111,35	1 700 000,00	1 849 289,99
77	produits exceptionnels	2 178 510,14	0,00	15 610,92
recettes réelles totales		**4 236 688,44**	**2 125 249,60**	**2 013 661,64**
042	Op. d'ordre entre sect.	544 153,55	634 799,06	623 242,92
Total		**4 780 841,99**	**2 760 048,66**	**2 636 904,56**
excédent d'exploitation		1 303 624,52	3 761 251,81	3 761 251,81
		6 084 466,51	**6 521 300,47**	**6 398 156,37**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	CA 2021	REPORT	BP 2022	CA 2022	report
1068	déficit d'investissement transféré	187 646,78	0,00	0,00	0,00	0,00
16	emprunts	1 898 075,87	0,00	505 000,00	500 493,91	0,00
20	immob. Incorporelles	18 458,80	4 465,20	213 785,00	35 323,82	0,00
21	immob. Corporelles	98 686,29	9 754,79	32 136,00	37 116,51	0,00
23	immob. En cours	869 082,58	1 027 590,93	7 423 206,24	1 357 231,29	1 954 626,47
45	Op. pour compte de tiers	5 302,61	33 793,52	565 630,00	54 826,17	544 597,35
dépenses réelles totales		**3 077 252,93**	**1 075 604,44**	**8 739 757,24**	**1 984 991,70**	**2 499 223,82**
040	op. d'ordre entre sect.	544 153,55		634 798,46	623 242,92	0,00
041	op. d'ordre patrimoniale	0,00		0,00	0,00	55 764,17
dépenses d'ordre totales		**544 153,55**		**634 798,46**	**623 242,92**	**55 764,17**
Total		**3 621 406,48**		**9 374 555,70**	**2 608 234,62**	**2 554 987,99**
		3 621 406,48		**9 374 555,70**		**2 554 987,99**
				10 450 160,14		

RECETTES

CHAP	Libellé	CA 2021	REPORT	BP 2022	CA2022	report
13	subventions d'invt	290 531,29	875 000,00	1 008 400,00	115 850,68	710 400,00
16	emprunts	0,00		912 417,21	0,00	
1068	excédent de fct	2 472 090,11				
23	immob. En cours	19 351,56		0,00	25 874,33	0,00
27	autre immob. Financière	62 040,54		0,00	0,00	0,00
45	Op. pour compte de tiers	0,00		565 630,00	12 072,78	553 557,22
recettes réelles totales		**2 844 013,50**	**875 000,00**	**2 486 447,21**	**153 797,79**	**1 263 957,22**
021	virement de la sect. de FCT	0,00		4 510 330,47	0,00	
040	op. d'ordre de transfert entre section	1 464 767,78		1 500 000,00	1 131 780,12	0,00
041	op. d'ordre patrimoniale	62 040,54		0,00	0,00	55 764,17
recettes d'ordre totales		**1 526 808,32**		**6 010 330,47**	**1 131 780,12**	**55 764,17**
Total		**4 370 821,82**		**8 496 777,68**	**1 285 577,91**	**1 319 721,39**
excédent d'invt		391 008,26		1 078 383,06	1 078 383,06	0,00
		4 761 830,08		**9 575 160,74**	**2 363 960,97**	**1 319 721,39**
				10 450 160,74	-244 273,65	-1 235 266,60

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RAR
RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 129 807,06 €**	**- 1 322 656,71 €**	**- 1 235 266,60 €**
RESULTAT REPORTE	3 761 251,81 €	**1 078 383,06 €**	
RESULTAT CUMULE	**4 891 058,87 €**	**- 244 273,65 €**	
RAR		**- 1 479 539,25 €**	

3.1.2 Proposition d'affectation des résultats

La section d'investissement fait apparaître un solde déficitaire de 244 273,65 €, et de 1 479 539,25 € avec les restes à réaliser. Il est en conséquence proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 1 479 539,25 €.

3.1.3 CAF

En 2021, la compétence assainissement est exercée, pour la première année, directement par la CCLLA qui reprend donc la dette et les excédents des communes jusque là gestionnaires.

CAF brute 2021 : **3 378 241,72 €** soit 79,74 % des recettes réelles de fonctionnement,

CAF nette 2021 : **1 480 161,85 €**

2022 est l'année de référence en matière de CAF

CAF brute 2022 : **1 638 344,26 €** soit 81.36 % des recettes réelles de fonctionnement,
CAF nette 2022 : **1 137 850,35 €**

3.1.4 L'état de la dette au 31/12/2022

4 emprunts ont pris fin en 2022 ou vont prendre fin début 2023 (en surligné jaune) : il reste donc 16 emprunts sur le budget assainissement. Le niveau des intérêts croit de 19 k€, 37.5% des emprunts (6) représentant 27% de l'encourt étant à taux variable (6 avaient été remboursés par anticipation ou regroupés à taux fixe à 0.85 % en 2020). L'augmentation des intérêts est concentrée sur un emprunt (en rouge) dont le capital restant dû s'élève à 554 k€.

OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/22	INTERETS 202	CAPITAL 2022	ANNUITE 2022
Investissement 2006	Crédit Agricole	23 ans	TAM	Annuelle	15/03/2006	15/03/2028	287 948,00	111 725,00	0,00	15 374,00	15 374,00
Travaux d'assainisement 2015-Chalon	Caisse Française de Financement Loca	10 ans 3 mois	FIXE	Trimestrielle	01/03/2021	01/03/2031	151 016,73	121 550,09	2 731,75	18 416,65	21 148,40
Travaux d'assainissement / Chalonnes	Caisse Française de Financement Loca	9 ans 3 mois	FIXE	Trimestrielle	01/03/2021	02/01/2022	52 416,59	0,00	508,22	2 833,34	3 341,56
Investissements 2002 / Chalonnes sur	DEXIA Crédit Local	12 ans	FIXE	Mensuelle	01/01/2021	01/12/2032	268 000,24	223 333,60	12 218,86	22 333,32	34 552,18
Travaux 2003 / Chalonnes sur Loire	Credit Mutuel	13 ans 1 mois	FIXE	Mensuelle	27/01/2021	27/01/2034	226 166,93	200 506,56	8 269,55	12 538,93	20 808,48
Investissements 2008 / Chalonnes sur	Caisse d'Epargne	8 ans	EURIBOR03M	Trimestrielle	25/03/2021	25/12/2028	140 000,00	105 000,00	345,59	21 875,00	22 220,59
Station d'épuration St Melaine	Agence de l'eau	17 ans	0%	Annuelle	31/08/2015	31/08/2031	463 259,26	250 595,56	0,00	27 843,95	27 843,95
Réhabilitation station d'épuration / Chal	Crédit Agricole	20 ans	EURIBOR03M	Trimestrielle	15/03/2021	15/12/2040	646 800,00	554 400,00	3 447,49	30 800,00	34 247,49
Travaux d'assainissement / St Georges	Caisse d'Epargne	8 ans	FIXE	Trimestrielle	25/03/2021	25/12/2028	128 000,00	96 000,00	5 003,20	16 000,00	21 003,20
Travaux	Caisse Française de Financement Loca	25 ans	FIXE	Trimestrielle	01/08/2001	01/12/2032	106 714,31	43 208,71	1 747,66	3 478,74	5 226,40
Travaux d'assainissement / Terranjou	Caisse d'Epargne	2 ans	FIXE	Trimestrielle	25/02/2021	02/01/2023	3 622,50	805,00	64,62	1 207,50	1 272,12
Agence Eau construction STEP Thouar	Agence de l'eau	11 ans	0 %	Annuelle	31/01/2021	31/01/2031	287 995,62	235 632,78	0,00	26 181,42	26 181,42
Travaux infrastructures	Crédit Agricole	20 ans	MOYEURIBOR12M	Semestrielle	15/11/2005	15/05/2025	200 000,00	30 520,12	488,10	11 943,31	12 431,41
Construction de la nouveklle station d'é	Agence de l'eau	15 ans	0 %	Annuelle	31/01/2021	31/01/2035	224 294,00	194 388,14	0,00	14 952,93	14 952,93
Restructuration du réseau de transfert e	Agence de l'eau	13 ans	0 %	Annuelle	31/01/2021	31/01/2033	89 378,18	75 627,70	0,00	6 875,24	6 875,24
Investissements / Terranjou	Crédit Agricole	10 ans	TAM	Annuelle	15/10/2021	15/10/2030	27 948,00	22 358,40	0,00	2 794,80	2 794,80
Restructuration dette	Crédit Agricole	6 ans	FIXE	Trimestrielle	01/10/2021	01/07/2027	1 271 795,44	1 006 838,04	9 684,19	211 965,92	221 650,11
Investissement 2021	Caisse d'Epargne	15 ans 3 mois	EURIBOR03M	Trimestrielle	25/01/2021	25/01/2036	64 589,88	57 775,05	554,95	2 938,51	3 493,46
Refinancement	Caisse d'Epargne	16 ans	EURIBOR03M	Trimestrielle	25/06/2007	25/03/2023	156 059,37	3 303,70	22,70	12 882,82	12 905,52
Financement des investissements 2007	Caisse d'Epargne	15 ans 3 mois	EURIBOR03M	Trimestrielle	25/01/2008	25/01/2023	393 000,00	9 131,93	9,05	35 451,97	35 461,02
TOTAL: ASSAINISSEMENT							**5 189 005,05**	**3 342 700,38**	**45 095,93**	**498 688,35**	**543 784,28**

EVOLUTION DE LA DETTE

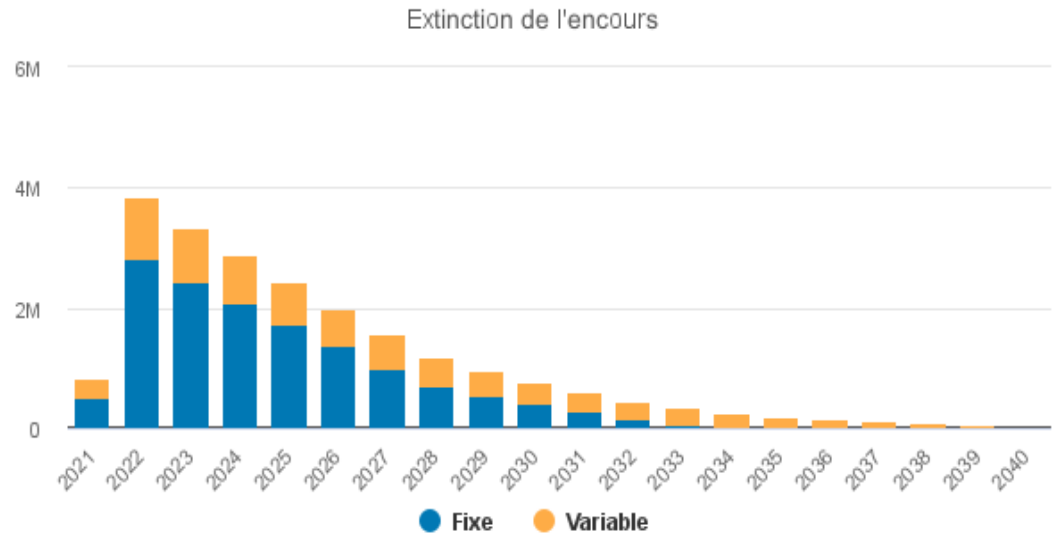

On constate que la « pente » de l'extinction de la dette est assez accentuée et dégage de nouvelles marges de manœuvre en 2028 au moment de lancer la deuxième tranche du PPI

Les annuités sont soutenables et conformes à la prospective initiale.

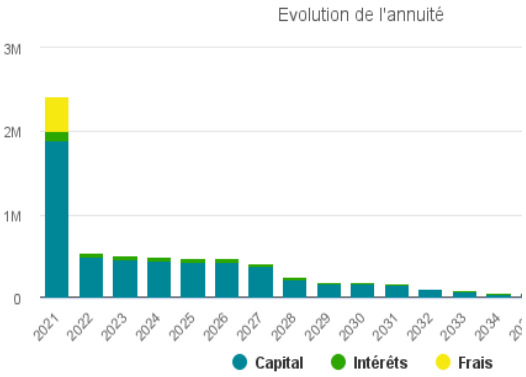

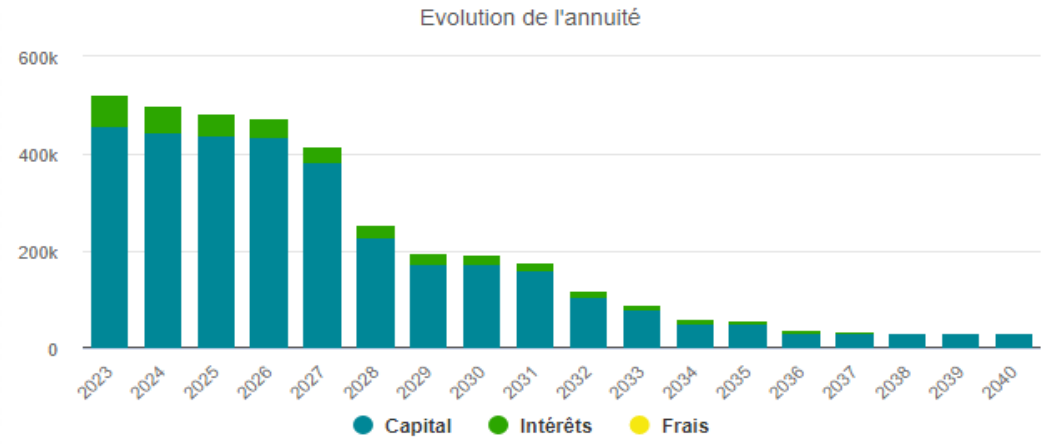

La prospective d'Investissement

Somme de Montant des travaux	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
(vide)			305 000,00 €	231 500,00 €		110 000,00 €		280 500,00 €
AUBIGNE SUR LAYON			40 000,00 €		45 750,00 €	120 000,00 €		287 000,00 €
BEAULIEU SUR LAYON	80 000,00 €	470 000,00 €	3 021 000,00 €	601 000,00 €	408 000,00 €			141 000,00 €
BLAISON GOHIER				40 000,00 €				
BRISSAC LOIRE AUBANCE	20 000,00 €	25 000,00 €	2 148 001,00 €	240 300,00 €	386 000,00 €	603 100,00 €	2 249 200,00 €	1 141 400,00 €
LES GARENNES SUR LOIRE	134 800,00 €	1 273 200,00 €	1 143 800,00 €		424 100,00 €		- €	
BELLEVIGNE SUR LAYON	7 000,00 €	33 500,00 €	328 750,00 €	125 000,00 €	281 500,00 €		265 000,00 €	430 000,00 €
TERRANJOU	1 510 100,00 €	11 100,00 €	419 400,00 €	477 300,00 €	97 500,00 €			
DENEE	171 500,00 €					6 000,00 €		
LA POSSONNIERE		1 500,00 €		171 700,00 €	146 000,00 €			
ROCHEFORT SUR LOIRE	195 800,00 €	220 200,00 €	324 500,00 €	271 000,00 €	631 500,00 €	1 687 500,00 €		
VAL DU LAYON	33 000,00 €		264 100,00 €	701 400,00 €	226 300,00 €	450 000,00 €	517 000,00 €	517 000,00 €
Opération non ciblée sur le territoire de la CCLLA	57 500,00 €	117 500,00 €	282 500,00 €	487 500,00 €	507 500,00 €	487 500,00 €	487 500,00 €	487 500,00 €
CHALONNES SUR LOIRE			606 000,00 €	154 100,00 €	476 000,00 €	148 800,00 €		
CHAMPTOCE SUR LOIRE	5 200,00 €				95 300,00 €	14 400,00 €		
CHAUDEFONDS SUR LAYON	7 300,00 €		2 000,00 €		800,00 €			
MOZE SUR LOUET	5 200,00 €	132 000,00 €	900,00 €	120 000,00 €			770 000,00 €	
ST GEORGES SUR LOIRE		107 500,00 €	80 000,00 €					
ST GERMAIN DES PRES				21 700,00 €				
ST MELAINE SUR AUBANCE				148 700,00 €				
Total général	2 227 400,00 €	2 391 500,00 €	8 965 951,00 €	3 791 200,00 €	3 726 250,00 €	3 627 300,00 €	4 288 700,00 €	3 284 400,00 €

3.1.5 Les orientations budgétaires proposées pour 2023

En 2023, le service va être renforcé pour accélérer la réalisation du plan d'investissement afin de répondre aux besoins du territoire en matière de préservation de l'environnement et de développement.

Seront notamment réalisées des STEP à Beaulieu, aux Alleuds et à Juigné. L'accent de ce PPI est également mis sur la protection du milieu naturel avec la mise en séparatif des réseaux unitaires (Beaulieu, Brissac Quincé, Chalonnes, Chemellier, les Alleuds, Martigné- Briand, Rochefort,Champ sur Layon, St Lambert du Lattay). La mise à jour des schémas directeurs d'Aubigné, Luigné, Rochefort, Vauchrétien et St Georges est également prévue sur l'année 2023.

Enfin, la réflexion sur une politique de réutilisation des eaux usées traitées, afin de répondre au stress hydrique lié au dérèglement climatique, sera lancée.

3.1.6 La section de fonctionnement

3.1.6.1 Recettes

Redevances des particuliers

Proposition 2023 : mise à jour des fichiers « clients » par le prestataire devrait générer des recettes complémentaires et poursuite de l'harmonisation tarifaire sans autre évolution.

Pour mémoire, l'étude conduite en 2019/2020 fait état d'une PFAC potentielle sur le territoire de **360 000 €** ; elle a été inscrite au BP2022. La réalisation au 31 décembre 2022 fait état de seulement 148 760,73 € de sommes mises en recouvrement. Un recrutement opéré sur l'année 2022 devrait permettre de mieux recouvrer les sommes dues au titre de la PFAC.

Redevances perçues par le fermier et reversée

2020	2021	2022	2023	
823 598,57 €	1 829 111,39 €	1 849 289,99 €	**1 768 000 €**	**2023 = Prévisions de l'étude conduite sur 2019/2020 ET résultant du lissage des tarifs pratiqués sur l'ensemble du territoire de LLA Hypothèse faible au regard des années 2021/2022 même si certaines sommes sont des reliquats qui ne se reproduiront pas**

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
70	vente produits fabriqués, prestations	379 249,60	148 760,73	360 000,00
74	dotations et participations	46 000,00	0,00	46 000,00
75	autres produits de gestion courante	1 700 000,00	1 849 289,99	1 768 000,00
77	produits exceptionnels	0,00	15 610,92	0,00
recettes réelles totales		**2 125 249,60**	**2 013 661,64**	**2 174 000,00**
042	Op. d'ordre entre sect.	634 799,06	623 242,92	548 000,00
recettes d'orde totales		**634 799,06**	**623 242,92**	**548 000,00**
Total		**2 760 048,66**	**2 636 904,56**	**2 722 000,00**
excedent d'exploitation		3 761 251,81	3 761 251,81	3 411 519,62
		6 521 300,47	**6 398 156,37**	**6 133 519,62**

3.1.6.2 Dépenses

Les charges de personnel vont augmenter en 2023, pour permettre l'accélération de la réalisation du PPI ; il est prévu en 2023 le remboursement à Veolia de la gestion des boues des fins de contrats 2021 ainsi que la prise en charge d'un avenant à la convention de DSP relatif à l'intégration rétroactive de nouveaux équipements. Ce qui porte l'estimation des dépenses réelles de fonctionnement à :

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges à caractère général	174 870,00	150 366,81	163 107,95
012	charges de personnels et frais assimilés	195 000,00	172 339,71	207 109,00
65	autres charges de gestion courantes	17 000,00	2 958,29	133 000,00
66	charges financières	46 626,53	46 562,31	68 000,00
67	charges exceptionnelles	77 000,00	3 090,26	5 000,00
022	dépenses imprévues	473,47	0,00	10 000,00
dépenses réelles totales		**510 970,00**	**375 317,38**	**586 216,95**
023	virement à la section d'INVT	4 510 330,47	0,00	4 047 302,67
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*1 500 000,00*	***1 131 780,12***	***1 500 000,00***
dépenses d'ordre totales		**6 010 330,47**	**1 131 780,12**	**5 547 302,67**
Total		**6 521 300,47**	**1 507 097,50**	**6 133 519,62**

3.1.7 La section d'investissement

Des opérations pour compte de tiers (chapitre 45) sont inscrites en reste à réaliser et crédits nouveaux pour les communes de Chalonnes sur Loire (1 049 k€), des Garennes sur Loire (69k €) et de Terranjou (514 k€).

La réalisation du PPI mis à jour est prévu pour un peu plus de 10 M€ avec des subventions à hauteur de 3 827 k€

Il est prévu un emprunt d'équilibre de 1 346 k€ qui ne se réalisera qu'en fonction des dépenses effectives sur l'exercice ce qui est peu probable puisque certains projets seront réalisés sur au moins deux exercices budgétaires.

- Les opérations en cours à terminer

- Step de Beaulieu : 1605 k€ de report et 944 k€ de crédits nouveaux
- Step de Juigne : 44 k€ de report et 2 556 k€ de crédits nouveaux
- Extension de réseaux Puit Rouillon à Denée (95 k€ de report)
- Réseaux ZAC de Naubert à Juigné (89 k€ de report et 46 k€ de crédits nouveaux)

- Les principales opérations en cours ou nouvelles

Les priorités 2023 sont définies comme suit :

- opération STEP des Alleuds (1 600 k€))
- Seconde tranche de mise en séparatif du réseau des Alleuds (728 k€)
- Renouvellement du réseau de l'Etang à Mozé (130 k€)
- Première tranche de la mise en séparatif de Champ sur Layon (331 k€).
- Renouvellement de réseaux sur Terranjou (440 k€) et Beaulieu (291 k€)
- Mise en séparatif des réseaux de Chalonnes (697 k€) et Rochefort (500 k€)

3.2 Le budget annexe assainissement non collectif

La Communauté de communes gère l'assainissement non collectif en régie directe depuis le 1er janvier 2021 avec pour unique objectif : proposer un service de qualité et améliorer la qualité des rejets en milieu naturel. En effet, elle accompagne les usagers dans leurs démarches et réalise des contrôles pour diminuer les pollutions et rejets d'effluents aux milieux naturels.

En 2022, le service a réalisé :
- 167 contrôles avant ventes
- 564 contrôles périodiques de bon fonctionnement
- 174 contrôles de conception
- 196 contrôles de réalisation

L'année 2022, année de plein exercice de la compétence, a montré un léger déséquilibre entre recettes et dépenses qu'il faudra corriger en 2023.

Section d'exploitation	BP 2022 + DM	CA 2022	Projet BP 2023
Dépenses d'exploitation	**173 838,53**	**137 190,01**	**152 844,77**
002 résultat d'exploitation reporté			6 066,92
011 Charges à caractère général	43 886,95	11 535,46	17 649,00
012 Charges de personnel	119 268,28	119 268,28	121 545,00
65 Autres charges de gestion courante	2 586,41	0,00	956,75
022 Dépenses imprévues	456,62		
023 **Virement à la section d'investissement**	-		
042 **Amortissement**	**5 640,27**	**5 640,27**	**5 627,10**
Recettes d'exploitation	**173 838,53**	**131 123,09**	**152 844,77**
002 résultat d'exploitation reporté	**1 410,99**	**1 410,99**	
70 Vente prod. fab., prest. serv., mar.	172 427,54	129 711,75	151 844,77
74 Subventions d'exploitation			
75 Produits divers			1 000,00

Section d'exploitation		BP 2022	CA 2022	Projet BP 2023
Dépenses Investissement		**35 304,27 €**	**7 281,36 €**	**33 650,01 €**
1678	Remboursement du budget principal	5 640,27	5 640,27	5 627,10
2051	Concession - informatique	1 600 €	1 265,00	
2182	Véhicules	24 000 €		28 022,91
2183	Renouv. Matériel informatique	4 064 €	376,09	
Recettes Investissement		**35 304,27 €**	**35 304,27 €**	**33 650,01 €**
001	Solde d'exécution reporté	29 664 €	29 664 €	28 022,91
1687	dotation initiale			
040	Amortissement	5 640,27	5 640,27	5 627,10

3.3 Les budgets annexes économiques

La communauté de communes disposait en 2018 de 8 budgets de zones. En 2019, il a été procédé à leur regroupement dans un budget dit « Lotissements » : il comporte actuellement 15 zones à aménager.

3.3.1 L'exécution budgétaire 2022

Le budget lotissement est donc globalement déficitaire en 2022 de 3 385 163,70 € €. Ce montant correspond aux stocks des différentes zones historiques.

Zones communautaires

ZI les ACACIAS

Reste à vendre :	174 000 €
Reste à aménager :	76 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 200 000 €**

ZA le BREGEON

Travaux/frais annexes réalisés en 2022 :	7 842 €
Terrains vendus en 2022 =	99 913 €
Reste à vendre :	147 000 €
Subvention à percevoir :	39 102 €
Reste à aménager :	42 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**équilibre**

ZA la CROIX DES LOGES

Travaux/frais annexes réalisés en 2022 =	3 548 €
Reste à vendre :	89 000 €
Reste à aménager :	150 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**équilibre**

ZI le BIGNON

Travaux/frais annexes réalisés en 2022 =	18 433 €
Vente de terrain en 2022 :	67 000 €
Reste à vendre :	141 000 €
Reste à aménager :	164 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 240 000 €**

ZA la MURIE

Travaux/frais annexes réalisés en 2022 =	9 538 €
Vente de terrain en 2022 :	14 750 €
Reste à vendre :	995 000 €
Reste à aménager :	117 300,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+200 000 €**

ZI le LEARD

Travaux/frais annexes réalisés en 2022 =	4 243,52 €
Reste à vendre :	551 000 €
Reste à aménager :	160 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**équilibre**

ZA le RABOUIN

Travaux/frais annexes réalisés en 2022 =	5 744 €
Vente :	17 933 €
Reste à vendre :	332 000 €
Reste à aménager/frais annexes :	234 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**équilibre**

ACTIPARC ANJOU ATLANTIQUE

Travaux/frais annexes réalisés en 2022 =	40 647 €
Vente :	362 000 €
Reste à vendre (avec 3è tranche) :	4 100 000 €
Reste à aménager (avec 3ème tranche) :	2 350 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 133 000 €**

Zones communales

ZA la POTHERIE

Reste à vendre :	87 480,00 €
Résultat prévisionnel de la zone	**108 000 € - atelier (70,5 €) = + 37 500 €**

ZA les GABORIES

Reste à vendre :	53 000 €
Reste à aménager :	10 000,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 4 800 €**

ZA la MINEE

Reste à aménager :	54 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 54 000 €**

ZA les CHAMPS BEAUCHERS

Reste à vendre :	0 €
Reste à aménager :	0 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 27 000 €**

ZA les GUERIVEAUX

Reste à vendre :	00 €
Reste à aménager :	00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- €**

ZA le MILON

Terrains vendus en 2022 =	10 280 €
Subvention attendue :	46 866,00 €
Reste à vendre :	8 580 €
Reste à aménager :	20 604,45 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**29 000 €**

ZA la PROMENADE

Travaux/frais annexes réalisés en 2021 =	4 300 €
Reste à vendre :	50 000 €
Reste à aménager :	10 000 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 101 000 €**
A déduire : la Restitution à la commune réalisée en 2022	60 000 €

3.3.1.1 Budget Actions économiques - exécution 2022

Le programme d'actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) à destination des entreprises confié aux chambres consulaires a été réalisé conformément à la convention cadre (Art 611 Prestations de service : réalisé à 82 032 € supérieur au BP 2022 à 35 778 € s'expliquant par le décalage des paiements des consulaires 2021 qui viennent s'ajouter aux ceux de 2022).

Le service Développement Economique continue à s'équiper d'outils d'animation et d'accompagnement des entreprises du territoire. Après la mise en place en 2021 de la Plateforme Emploi Loire Layon Aubance (13 200 € TTC) et de Solutions Partage (plateforme du conseil régional de mutualisation et coopération inter-entreprise : 2 400 € TTC) également lancée en 2021, le service s'est doté d'un CRM métiers destiné à faciliter le pilotage de ses missions.

Plusieurs études stratégiques démarrées en 2021 ont été finalisées sur l'année 2022. Il s'agit d'une part d'une étude d'opportunité sur la mise en place d'un réseau de Tiers-Lieux/Coworking sur le territoire (Coût 23 970 € TTC subventionnée à 80 % par Leader et la Région) et d'autre part une étude prospective sur les futurs fonciers économiques (24 900 € TTC) comprenant un volet environnemental (zone humide et biodiversité) et agricole (état des lieux).

Concernant l'immobilier d'entreprise, à noter que seules les dépenses de maîtrise d'œuvre ont été engagées sur 2022, le projet de construction de l'atelier industriel de 1 000 m² ayant pris du retard. Deux ventes de bâtiment relais engagées en 2021 se sont concrétisées sur l'exercice 2022 (Atelier Chevet Perrault à Rochefort sur Loire et Cadre & Light à Thouarcé).

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	CA 2021	BP 2022 +DM	CA 2022
011	charges à caractère général	157 474,38	265 169,99	221 496,33
012	charges de personnels et frais assimilés	158 245,05	188 000,00	178 597,67
65	autres charges de gestion courantes	184 752,91	236 282,54	205 327,12
66	charges financières	82 146,45	71 600,00	71 477,28
67	charges exceptionnelles	0,00	33 250,00	33 250,00
022	dépenses imprévues		1 963,00	0,00
dépenses réelles totales		**582 618,79**	**786 280,53**	**710 148,40**
023	virement à la section d'INVT		27 123,08	
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*1 118 267,28*	*888 978,47*	***884 205,58***
dépenses d'orde totales		**1 118 267,28**	**913 467,90**	**884 205,58**
Total		**1 700 886,07**	**1702 382,08**	**1 594 353,98**

S'agissant des recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe a été votée fin 2022 à hauteur de 250 000 € et en clôture d'exercice 2022, il s'est avéré que le remboursement de la contribution d'équilibre de la zone du Layon à Beaulieu par ALTER devait être imputée en fonctionnement et non en investissement, d'où un suréquilibre de la section de fonctionnement.

RECETTES

CHAP	Libellé	CA 2021	BP 2022 +DM	CA 2022
13	atténuation de charges			300,00
70	vente produits fabriqués, prestations	31 645,52	19 300,00	27 556,44
74	dotations et participations	22 280,00	414 000,00	292 000,00
75	autres produits de gestion courante	398 253,58	375 771,00	377 486,38
76	produits financiers	3 147,83	0,00	0,00
77	produits exceptionnels	764 548,88	750 071,89	1 132 920,35
recettes réelles totales		**1 219 875,81**	**1 559 142,89**	**1 830 263,17**
042	Op. d'ordre entre sect.	258 295,52	48 010,38	48 007,54
recettes d'ordre totales		**258 295,52**	**48 010,38**	**48 007,54**
Total		**1 478 171,33**	**1 607 153,27**	**1 878 270,71**
excédent d'exploitation		439 451,78	95 228,81	95 228,81
		1 917 623,11	**1 702 382,08**	**1 973 499,52**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	Libellé	CA 2021	report	BP 2022	CA 2022	report 2022
16	emprunts	450 726,68		966 000,00	965 659,88	
20	immob. Incorporelles	46 913,00	49 057,00	37 257,00	53 539,20	9 496,80
204	Subv. D'équipement	7 500,00		36 532,00	32 265,49	5 314,63
21	immob. Corporelles	324,59	10 000,00	482 707,34	461 999,92	0,00
23	immob. En cours	598 080,42	134 701,86	1 961 868,00	43 131,33	21 339,16
27	avance de trésorerie	0,00	500 000,00	600 000,00	500 000,00	
dépenses réelles totales		**1 103 544,69**	**693 758,86**	**4 084 364,34**	**2 056 595,82**	**36 150,59**
040	op. d'ordre entre sect.	258 295,52	0,00	48 010,38	48 007,54	
dépenses d'ordre totales		**258 295,52**		**48 010,38**	**48 007,54**	
Total		**1 361 840,21**		**4 132 374,72**	**2 104 603,36**	**36 150,59**
		1 361 840,21		**4 132 374,72**	**2 104 603,36**	
				4 826 133,58		

RECETTES

CHAP	Libellé	CA 2021	report	BP 2022	CA 2022	report 2022
10	**Dotation fonds divers**	**12 872,87**	**0,00**	**12 000,00**	**8 511,75**	
13	subventions d'invt	152 164,05	254 582,44	829 280,00	1 883 850,57	
16	emprunts	50 317,44		2 851 820,38	51 310,92	
1068	excédent de fct			121 508,23	121 508,23	
recettes réelles totales		**215 354,36**	**254 582,44**	**3 814 608,61**	**2 065 181,47**	
021	virement de la sect. de FCT			27 123,08		
024	cessions d'actifs	0,00		-235 454,89	0,00	
040	op. d'ordre de transfert entre section	1 118 267,28		888 968,47	884 205,58	
Total		**1 333 621,64**		**4 495 245,27**	**2 949 387,05**	
excédent d'invt		345 886,76		317 668,19	317 668,19	
		1 679 508,40		**4 812 913,46**	**3 267 055,24**	
		317 668,19	-439 176,42	**5 067 495,90**	1 162 451,88	-36 150,59

En 2022, ALTER a procédé au remboursement de la deuxième avance relative à la zone du Layon à Beaulieu pour 837 k€ ; la première de 600 k€ avait été versée en 2021 sur le budget principal qui a procédé en 2022 au reversement de ce remboursement sur le budget annexe (chapitre 13). De plus, 5 soldes de subvention ont été versés : 151 k€ au titre du CTR et 80 k€ au titre de la DETR pour les ateliers de Thouarcé et 117 k€ au tire du CTR et 90 k€ au titre de la DETR pour les ateliers des Fontenelles ; et enfin 8 k€ pour tiers lieux.
Il reste à percevoir en 2024 en principe une avance faite à ALTER pour la zone de Fontenelles (sous conditions de vente).

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RAR
RESULTAT DE L'EXERCICE	**283 916,73 €**	**844 783,69 €**	**- 36 150,59 €**
RESULTAT REPORTE	95 228,81 €	**317 668,19 €**	
RESULTAT CUMULE	**379 145,54 €**	**1 162 451,88 €**	**1 126 301,29 €**

3.3.2 Proposition d'affectation des résultats

La section d'investissement fait apparaitre un solde excédentaire avec les restes à réaliser. Il est en conséquence proposé de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

3.3.3 L'état de la dette

Les emprunts sur les budgets annexes sont les suivants :

En 2022, un emprunt relai de 500k€ a été remboursé et deux autres arrivent à échéance en 2023 (surligné en jaune dans le tableau). Les emprunts en vert pourraient être remboursés par anticipation car la pénalité de sortie est quasi nulle

Réf. interne	OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	INDEX DE TAUX	MARGE (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/22	INTERETS 2022	CAPITAL 2022	ANNUITE 2022
AE-E1	Investissements	Caisse d'Epargne	FIXE	0	Trimestrielle	15/07/2019	15/04/2022	500 000,00	0,00	1 550,00	500 000,00	501 550,00
AE-E10	Financement bâtiments relais La Croix	Caisse d'Epargne	FIXE 4,59 %	0	Trimestrielle	15/03/2013	15/12/2027	95 500,00	39 307,71	2 001,61	6 841,39	8 843,00
AE-E11	Travaux d'infrastructure	Crédit Agricole	MOYEURIBOR03M	0,55	Trimestrielle	10/03/2011	10/12/2025	95 000,00	19 648,80	59,73	6 513,47	6 573,20
AE-E13	Investissements	Caisse des Dépôts et Consignation	EURIBOR03M	1,98	Trimestrielle	01/07/2012	01/04/2027	398 124,00	119 437,20	2 111,49	26 541,60	28 653,09
AE-E14-EUR	Bâtiments relais	Crédit Agricole	FIXE 0.22 %	0	Trimestrielle	17/12/2020	17/12/2023	46 721,92	14 376,01	73,13	17 969,95	18 043,08
AE-E17	Investissements	Caisse des Dépôts et Consignation	FIXE 4,51%	0	Annuelle	01/05/2013	01/05/2027	1 000 000,00	408 934,58	21 668,04	71 509,80	93 177,84
AE-E18	Investissements 2019	Crédit Agricole	FIXE 0,82 %	0	Trimestrielle	15/03/2020	15/12/2039	2 000 000,00	1 720 239,00	14 410,33	94 009,27	108 419,60
AE-E2	23 - V Graveur - transféré après cessio	Caisse d'Epargne	FIXE 3,08 %	0	Trimestrielle	25/01/2013	25/01/2023	560 686,36	9 321,40	993,96	36 579,60	37 573,56
AE-E3	Travaux d'infrastructures	Crédit Agricole	EURIBOR03M	0,59	Trimestrielle	15/03/2010	15/12/2029	114 000,00	41 609,29	213,52	5 829,26	6 042,78
AE-E4	Financement bâtiments relais ZA La Mû	Caisse d'Epargne	FIXE 4,59 %	0	Trimestrielle	15/03/2013	15/12/2027	233 200,00	95 985,20	4 887,70	16 705,86	21 593,56
AE-E5	Batiment relais	Crédit Agricole	FIXE 1,26 %	0	Trimestrielle	15/10/2016	15/07/2031	688 000,00	416 893,47	5 561,80	44 810,60	50 372,40
AE-E6	Travaux d'infrastructures	Crédit Agricole	MOYEURIBOR03M	0,55	Trimestrielle	10/03/2011	10/12/2025	236 500,00	48 915,23	148,71	16 215,12	16 363,83
AE-E7	Construction Atelier Relais	Crédit Agricole	FIXE 1,1 %	0	Annuelle	15/02/2017	15/02/2031	526 000,00	323 236,36	3 929,49	33 989,80	37 919,29
AE-E8	Investissement	Caisse Française de Financement Loca	FIXE 1,96 %	0	Trimestrielle	01/07/2015	01/04/2030	780 000,00	418 543,85	8 833,55	51 310,85	60 144,40
AE-E9	Investissements	La Banque Postale	FIXE 3,44 %	0	Trimestrielle	01/04/2014	01/01/2029	552 500,00	230 208,45	8 584,48	36 833,32	45 417,80
TOTAL: ACTION ECONOMIQUE								**7 826 232,28**	**3 906 656,55**	**75 027,54**	**965 659,89**	**1 040 687,43**

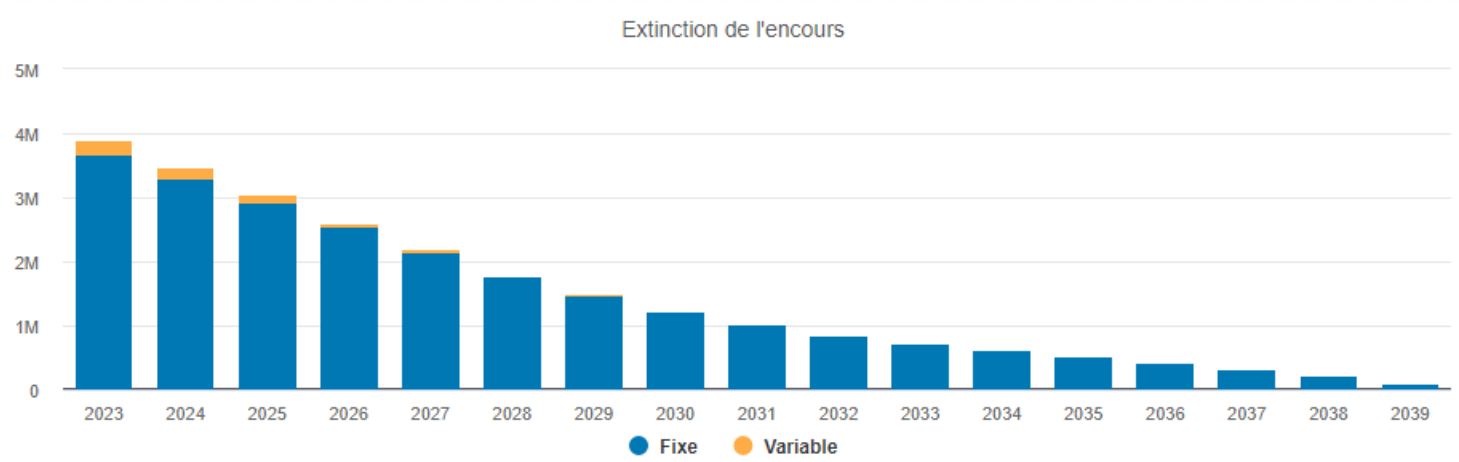

En cas de remboursement anticipé, il ne resterait que 7 emprunts dont 5 à taux fixe. Ce remboursement anticipé ne sera possible qu'avec une contribution du budget principal

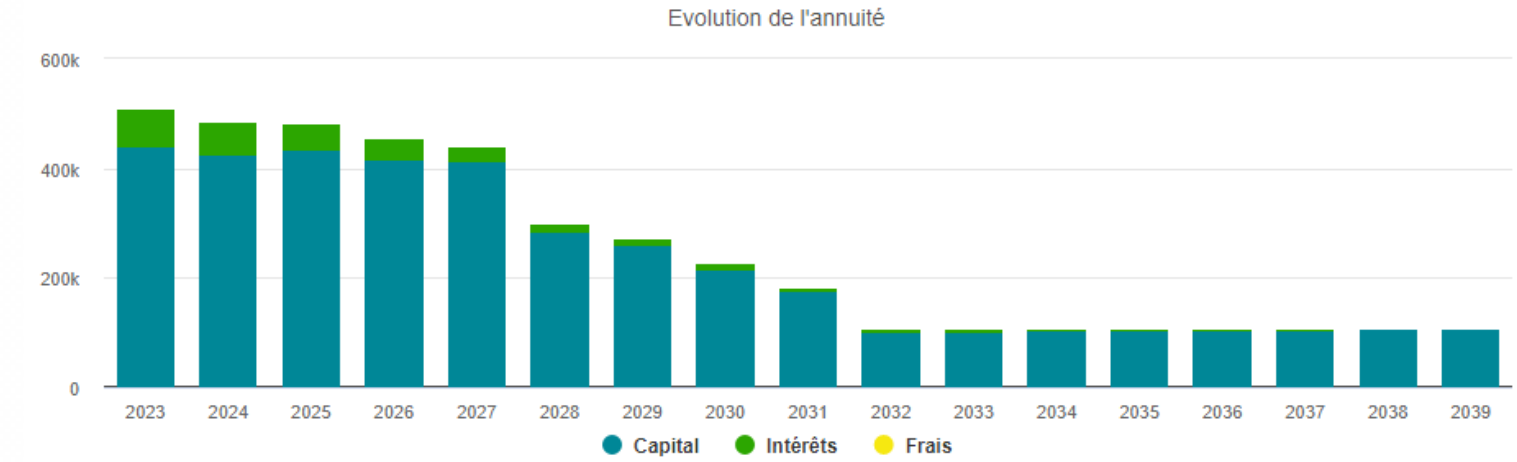

L'annuité passerait de 485 k€ en 2024 à 353 k€ soit 132 k€ dont près de 20 k€ d'intérêt en l'état actuel du marché.

3.3.4 Projections budgétaires 2023

3.3.4.1 Budget actions économiques

Afin d'asseoir son développement économique de manière durable (réduction de la consommation du foncier – transition écologique) et soucieuse de maintenir un équilibre territorial, la CCLLA a pour objectif de finaliser sur 2023 la définition de sa stratégie de développement économique à horizon de 6 ans (2024-2030) spatialisée et intégrant les enjeux agricoles et environnementaux (réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers : ENAF avant le Zéro Artificialisation Nette - ZAN).

La démarche va s'articuler autour des axes suivants :
- Approfondissement des potentialités foncières dans le cadre de la densification des ZAE existantes (action opérationnelle à engager suite à l'étude densification finalisée en 2022)
- Définition des futurs parcs d'activités et répartition spatiale dans le respect des objectifs de consommation des ENAF définis par le SCOT

Une enveloppe budgétaire maximale de 16 000 € est prévue pour l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisée sur ces enjeux du ZAN.

Afin de répondre à la forte tension immobilière sur le territoire, le lancement de l'étude d'un nouvel atelier relais industriel de 1 000 m² est prévu (enveloppe budgétaire 1 200 000 €).

La CCLLA va engager sur 2023 la première phase de son schéma directeur de la signalétique des ZAE (2023 – 2025) avec une enveloppe prévue de 85 000 €. Il s'agit de renforcer l'identité économique des ZAE aussi bien pour les entreprises et leurs salariés et les visiteurs mais aussi d'harmoniser la signalétique des 33 ZAE du territoire dans un souci de maîtrise budgétaire,

La Communauté de communes propose un programme d'animations économiques tout au long de l'année afin de faciliter l'interconnaissance, répondre aux besoins exprimés des entreprises, accompagner et valoriser le dynamisme économique du territoire : Ateliers, petits déjeuners, visites d'entreprise… une vingtaine de rendez-vous sont proposés autour des thématiques clés de l'économie locale à savoir l'emploi, l'économie circulaire, l'entreprenariat et le projet alimentaire territorial (environ 1 000 €).

En matière de marketing territorial, il est prévu la réalisation d'une vidéo d'attractivité générale et deux vidéos mettant en avant des secteurs d'activités en tension. Des campagnes social-médias sur les réseaux sociaux seront réalisées ainsi que le lancement d'un compte Instagram (Budget 20 000 € totalement financé par la Région suite à un appel à projet dont la CCLLA a été lauréate).

Suite au départ de deux agents en charge de l'emploi et animation territoriale d'une part et de l'économie circulaire d'autre part, le service développement va engager un recrutement de deux nouveaux collaborateurs pour compléter l'équipe.

Fonctionnement :

DEPENSES

CHAP	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011	charges à caractère général	265 169,99	221 496,33	238 402,00
012	charges de personnels et frais assimilés	177 000,00	178 597,67	150 000,00
65	autres charges de gestion courantes	236 282,54	205 327,12	242 168,00
66	charges financières	71 000,00	71 477,28	71 950,10
67	charges exceptionnelles	0,00	33 250,00	200 000,00
022	dépenses imprévues	36 828,00	0,00	0,00
dépenses réelles totales		**786 280,53**	**710 148,40**	**902 520,10**
023	virement à la section d'INVT	27 123,08		197 623,44
042	op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	*888 978,47*	***884 205,58***	***144 551,00***
dépenses d'ordre totales		**916 101,55**	**884 205,58**	**342 174,44**
Total		**1 702 382,08**	**1 594 353,98**	**1 244 694,54**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
13	atténuation de charges		300,00	0,00
70	vente produits fabriqués, prestations	19 300,00	27 556,44	27 700,00
74	dotations et participations	414 000,00	292 000,00	405 082,00
75	autres produits de gestion courante	375 771,00	377 486,38	347 000,00
77	produits exceptionnels	750 071,89	1 132 920,35	50 000,00
recettes réelles totales		**1 559 142,89**	**1 830 263,17**	**829 782,00**
042	Op. d'ordre entre sect.	48 010,38	48 007,54	35 767,00
recettes d'ordre totales		**48 010,38**	**48 007,54**	**35 767,00**
Total		**1 607 153,27**	**1 878 270,71**	**865 549,00**
excédent d'exploitation		95 228,81	95 228,81	379 145,54
		1 702 382,08	**1 973 499,52**	**1 244 694,54**

Investissement :

DEPENSES

CHAP	Libellé	CA 2022	report 2022	BP 2023	
16	emprunts	965 659,88		441 000,00	
20	immob. Incorporelles	53 539,20	9 496,80	0,00	
204	Subv. D'équipement	32 265,49	5 314,63	25 000,00	Fonds d'amorçage
21	immob. Corporelles	461 999,92	0,00	100 000,00	signalétique
23	immob. En cours	43 131,33	21 339,16	1 292 592,63	Atelier relai Champtocé + Tx DCI
26	participation			85 000,00	ALTER éco
27	avance de trésorerie	500 000,00		500 000,00	Avance Teillebois
dépenses réelles totales		**2 056 595,82**	**36 150,59**	**2 401 000,00**	
040	op. d'ordre entre sect.	48 007,54		35 767,00	
Total		**2 104 603,36**	**36 150,59**	**2 479 359,63**	
				2 515 510,22	**Avec rar**

RECETTES

CHAP	Libellé	CA 2022	report 2022	BP 2023	
10	**Dotation fonds divers**	**8 511,75**		**12 000,00**	
13	subventions d'invt	1 883 850,57		445 676,00	
16	emprunts	51 310,92		51 310,90	
1068	excédent de fct	121 508,23		0,00	
recettes réelles totales		**2 065 181,47**		**508 986,90**	
021	virement de la sect. de FCT			197 623,44	
024	cessions d'actifs	0,00		501 897,00	Vente 2 ateliers
040	op. d'ordre de transfert entre section	884 205,58		144 551,00	
recettes d'ordre totales		**884 205,58**		**844 071,44**	
Total		**2 949 387,05**		**1 353 058,34**	
excédent d'invt		317 668,19		1 162 451,88	
		3 267 055,24		**2 515 510,22**	
		1 162 451,88	-36 150,59	**2 515 510,22**	

La prospective du budget actions économiques :

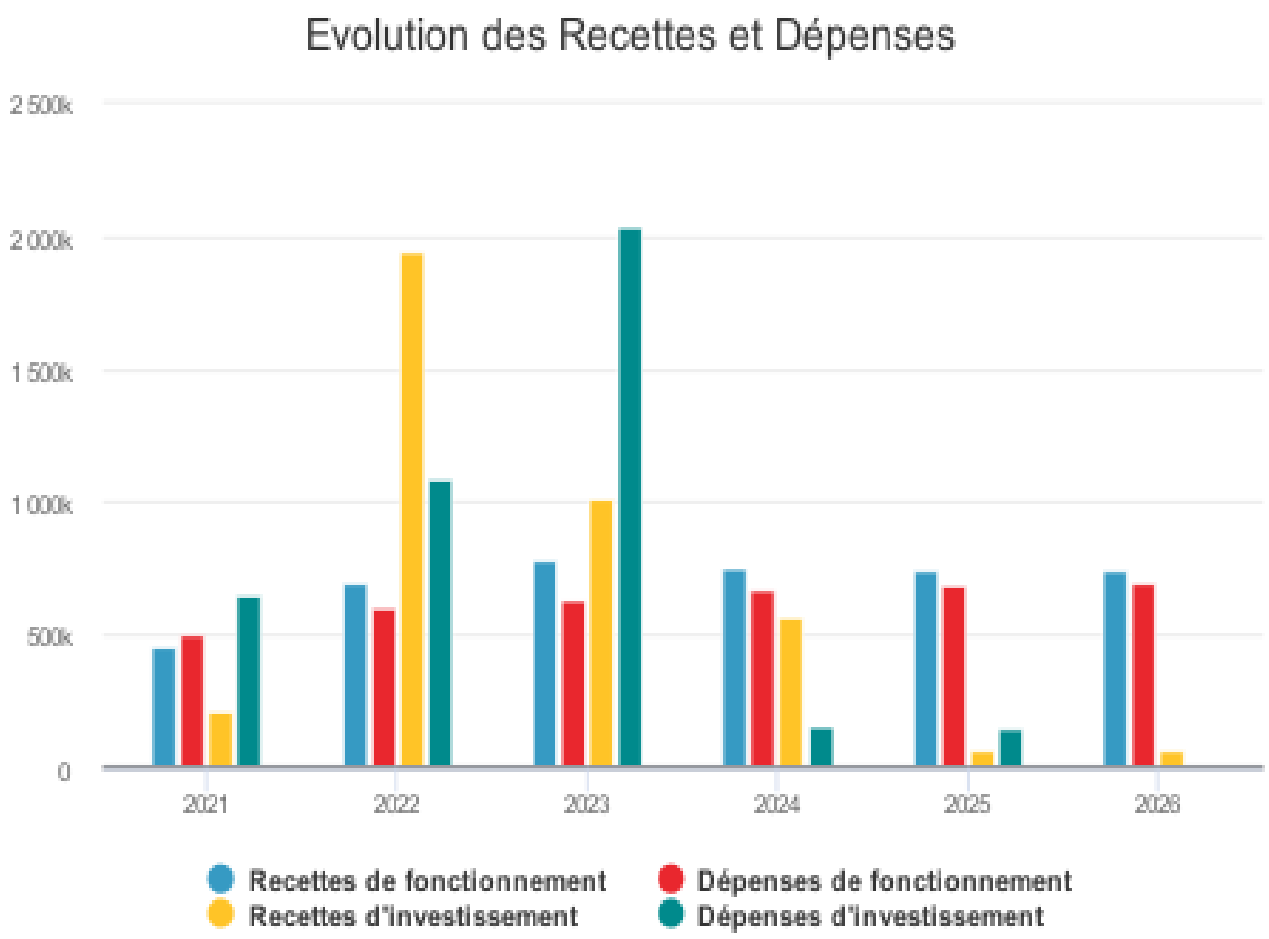

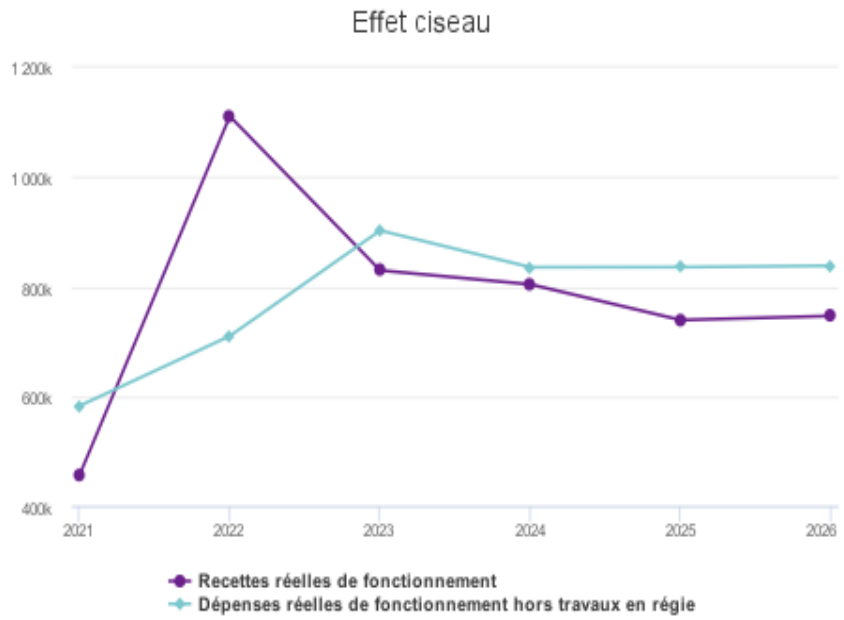

Analyse	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	452 179,10	697 042,82	779 782,00	754 290,00	739 223,80	746 704,28
Dépenses de fonctionnement courant	500 472,34	605 421,12	630 570,00	673 584,00	685 798,68	698 242,66
Epargne de gestion	**-48 293,24**	**91 621,70**	**149 212,00**	**80 706,00**	**53 425,12**	**48 461,62**
Résultats financiers	-78 998,62	-71 477,28	-71 950,10	-62 000,00	-50 000,00	-40 000,00
Résultats exceptionnels	917,50	380 598,46	-150 000,00	-50 000,00	-100 000,00	-100 000,00
Epargne brute	**-126 374,36**	**400 742,88**	**-72 738,10**	**-31 294,00**	**-96 574,88**	**-91 538,38**
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	450 726,68	965 660,00	441 000,00	426 000,00	434 000,00	418 200,00
Créances sur des collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**-577 101,04**	**-564 917,12**	**-513 738,10**	**-457 294,00**	**-530 574,88**	**-509 738,38**
Dépenses réelles d'investissement	652 818,01	1 090 935,94	2 038 743,22	160 000,00	147 000,00	0,00
Recettes réelles d'investissement	215 354,36	1 943 673,22	1 010 883,90	563 310,90	63 310,90	63 310,90
Besoin de financement	**437 463,65**	**-852 737,28**	**1 027 859,32**	**-403 310,90**	**83 689,10**	**-63 310,90**
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice N au 31/12	**534 405,23**	**1 541 297,28**	**0,00**	**-53 983,10**	**-668 247,08**	**-1 114 674,56**
Dette au 31 12	4 717 263,73	3 802 914,63	3 413 225,53	3 038 536,43	2 655 847,33	2 288 958,23
Capacité de désendettement	-37,33	9,49				

3.3.4.2 Budget ZONES D'ACTIVITES (lotissement)

Il est proposé dans le budget 2023 de procéder à la revalorisation des tarifs de ventes de terrains sur les zones.

Des estimations plus abouties ont pu également être réalisées et intégrées dans la partie dépenses.

Enfin, une estimation des recettes et des dépenses pour la troisième tranche de la zone Anjou Actiparc est aussi intégrée au budget 2023.

Le budget global est donc quasiment équilibré ne nécessitant en emprunt d'équilibre que 45 k€ à comparer au 1,6 M€ de 2022

4 FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNELS

4.1 les orientations politiques

En 2022, les activités du service des ressources humaines se sont orientées principalement sur :

- L'accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation de la CCLLA :
  - 57 procédures de recrutement,
  - Appui aux responsables de service : organisation de service, formations et habilitations, positionnement managérial.
- L'achèvement de l'organisation du service des ressources humaines en lien avec la gestion en direct de la paye.
- La mise en œuvre des premières lignes directrices de gestion : Application pour la première année du CIA et préparation du déploiement du CIA collectif, mise en œuvre du plan d'actions Égalité professionnelle hommes/femmes, adoption du règlement du CPF (Compte Personnel de Formation).
- L'accompagnement des agents au retour à l'emploi en lien avec une situation médicale.
- Le lancement des travaux pour la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DU ERP) : cahier des charges, choix de l'assistant à maître d'ouvrage, organisation et pilotage des travaux.
- Les élections professionnelles des représentants du personnel au sein des nouvelles instances de dialogue social (Comité social territorial – CST et Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail – F3SCT).

Pour 2023, 2 orientations majeures pour compléter les politiques de ressources humaines de la collectivité :

- **La définition du plan d'actions en matière de sécurité et de santé au travail :**

  Le déploiement du document unique va permettre d'évaluer les risques professionnels et ainsi de définir , d'une part, les mesures correctives à mettre en place et d'autre part, la politique de prévention à déployer pour améliorer les conditions de vie et de santé au travail pour l'ensemble des collaborateurs de la collectivité.

- **Le renforcement de l'expertise communautaire à travers 2 dispositifs :**
  - Un cycle de formation pour l'ensemble des manageurs de la collectivité pour améliorer l' expertise sur le management des équipes et des activités, travailler sur le mode projet et la planification d'activités, … l'objectif est à travers ces formations réalisées au sein de la CCLLA est double : la cohésion et la transversalité, le partage d'une culture managériale commune.
  - les formations de professionnalisation autour des enjeux liés aux transitions climatiques et environnementales d'une part et à l'évolution des pratiques, notamment au sein des équipes techniques.

En parallèle, il sera nécessaire de :

- Faire évoluer les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours.
- Concevoir le second plan d'**Égalité hommes/femmes** intégrant la prise en compte de l'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité et à la promotion.
- Cadrer et organiser les travaux à venir **sur la gestion prévisionnelle des compétences en adéquation avec le projet de territoire de la CCLLA.** Les métiers et compétences sont bousculés par les transformations en cours : digitale, climatique, écologique, techniques … les pratiques professionnelles de demain ne seront pas celles d'hier. Adapter et anticiper ces mutations au travers d'une GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences) robuste est incontournable.

4.2 Les effectifs

Les effectifs de la Communauté de communes sont caractérisés par la prédominance de la filière technique en lien avec les compétences communautaires et les mutualisations mises en place (services communs des secteurs techniques, voirie, assainissement).

L'année 2022 a été marquée par un renforcement des services en début d'année (services ressources et assainissement) et par une réorganisation des services pour permettre à l'organisation de répondre au projet de territoire. Cette réorganisation fut accompagnée par des modifications de postes en lien avec des départs d'agents et par des créations de postes (notamment en aménagement et transition écologique et pour structurer les process).

Au 1er janvier 2023, 211 agents communautaires sont employés sur des postes permanents au sein de la Collectivité. Il n'y a pas d'évolution marquante des effectifs pourvus par rapport au 1er janvier 2022 (212 agents au 1er janvier 2022), évolutions liées aux dates d'arrivée au 1er janvier 2023 ou à l'existence de postes existants mais non encore pourvus à cette même date.

Ne figurent pas dans les effectifs des postes permanents pourvus, les agents recrutés sur des postes non permanents (liés à des accroissements temporaires d'activité, besoins saisonniers ou encore les contrats de projets). Ces missions sont limitées dans le temps.

Au 1er janvier 2023, la situation est la suivante : 211 agents employés

Statut	Nombre
Fonctionnaire	179
Contractuel	32
Total	**211**

Pour rappel, 2022	
Fonctionnaire	187
Contractuel	25
Total	**212**

À noter qu'en 2022, pour faire face à des besoins ponctuels ou des remplacements, ont été recrutés :

- 17 contractuels en remplacement
- 18 contractuels en renfort
- 16 contractuels saisonniers
- -2 contrats de projets

Ces agents ne figurent pas dans le total au 1er janvier de l'année.

En 2022, le nombre d'apprentis est de 7 et 25 stagiaires école ont été accueillis.

Une évolution du nombre de contractuels est à noter et à corréler à la diminution des candidatures de fonctionnaires lors des jurys de recrutement.

4.2.1 Structure des effectifs

4.2.1.1 Évolution des effectifs (nombre de postes pourvus)

Ce tableau reprend le nombre d'agents sur postes permanents, quelle que soit la quotité de leur poste (temps complet ou non complet)

CATÉGORIE	EMPLOIS STATUTAIRES POURVUS	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
EMPLOIS FONCTIONNELS		**3**	**3**	**2**	**2**
A	Directeur général des services	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	2	2	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		**34**	**34**	**38**	**44**
A	Directeur territorial	1	1	0	0
	Attaché principal	1	1	1	2
	Attaché	6	6	6	9
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	2
	Rédacteur principal 2ème classe				2
	Rédacteur	9	8	12	8
C	Adjoint adm. principal 1ère classe	7	7	8	10
	Adjoint adm. principal 2ème classe	4	5	7	9
	Adjoint adm.	5	5	4	2
FILIERE TECHNIQUE		**161**	**161**	**160**	**161**
A	Ingénieur hors classe	1	1	1	0
	Ingénieur en chef	0	0	0	1
	Ingénieur principal	3	4	5	6
	Ingénieur	3	4	7	6
B	Technicien principal 1ère classe	6	4	3	1
	Technicien principal 2ème classe	2	1	2	2
	Technicien	10	9	8	9
C	Agent de maîtrise principal	9	10	10	13
	Agent de maîtrise	11	10	14	9
	Adjoint tech. Principal 1ère classe	39	38	36	31
	Adjoint tech. Principal 2ème classe	26	26	36	31
	Adjoint tech.	51	53	45	52
FILIERE CULTURELLE		**3**	**3**	**4**	**4**
A	Attaché principal de conservation du Patrimoine	0	1	1	1
	Attaché de conservation du Patrimoine	1	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	0	0	**1**	1
	Assistant de conservation	1	1	**1**	1
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	1	1
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	0	0	0	0
	Adjoint du patrimoine	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION		**1**	**1**	**1**	**0**
B	Animateur	1	1	1	0
TOTAL DES EMPLOIS STATUTAIRES POURVUS		**202**	**202**	**212**	**211**

Parmi les évolutions marquantes de l'année 2022, figurent les créations de postes suivantes :

- Les arrivées de 2 directeurs (DSIP et DATE) ;
- Une chargée de mission transition écologique et climatique
- Une chargée de mission des affaires juridiques et assurances,
- La création du poste chargé de mission urbanisme (non pourvu en 2022) ;
- Les postes pourvus d'instructeurs ADS (2 en 2022) complétant l'équipe ADS ;
- pour le service assainissement : la création d'un poste d'assistant PFAC (recrutement en 2022);
- la création du service archives (2 postes)

  et :
- Un reclassement médical d'un agent de la filière technique sur un poste administratif.

En dehors des mouvements d'agents et des créations de poste, les avancements de grade et les promotions internes intervenus dans l'année changent la photographie des cadres d'emplois. **En 2022, sont exclusivement concernés des agents de catégorie C :**

- 10 avancements de grade :
  - adjoint administratif principal de 2e classe : 2
  - adjoint technique principal de 1ere classe : 1
  - adjoint technique principal de 2e classe : 3
  - agent de maîtrise principal : 4
- 1 promotion interne suite à l'étude des dossiers par le Centre de gestion : agent de maîtrise

La collectivité a eu recours à :

- des contrats de projets (contrats permettant d'avoir un engagement en lien avec un projet sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans) :
  - service développement culturel et touristique (pour mettre en œuvre le Contrat local d'éducation artistique et culturelle) pour 3 ans
  - DSIP pour les archives pour 5 ans ;
- un certain nombre de renforts en 2022 :
  - service Ressources Numériques pour 12 mois ;
  - service Ressources Humaines pour 12 mois ;
  - service SIG pour la mission adressage pour 5 mois ;
  - SIG voirie pour 12 mois ;
  - technicien bâtiments pour 12 mois ;
  - pour la culture, CLEA (Contrat local d'éducation artistique) pour 3 ans ;
  - musée pour les collections pour 12 mois ;
  - archives : 12 mois pour renforcer la mise en place la première année;

Les 211 postes permanents occupés au 1er janvier 2023 sont répartis de la façon suivante :

- 208 sont sur un poste à temps complet, parmi lesquels 8 agents exercent leur service à temps partiel ;
- 3 agents travaillent sur un poste à temps non complet (contre 6 en 2021).

Comparaison par situation statutaire des agents employés sur poste permanent

TEMPS	Taux agent	FILIERES					Nombre d'agents
		Fonctionnelle	Administrative	Technique	Culturelle	Animation	
Temps complet	70%						**0**
	80%		3	2			**5**
	85%						**0**
	90%		1	2			**3**
	100%	2	39	155	4		**200**
	Total TC	***2***	***43***	***159***	***4***	***0***	***208***
Temps non complet	9/35èmes						**0**
	11/35èmes			1			**1**
	17,5/35èmes						**0**
	21/35èmes						**0**
	24/35èmes						**0**
	25/35èmes						**0**
	28/35èmes		1	1			**2**
	30/35èmes						**1**
	31,5/35èmes						**0**
	Total TNC		***1***	***2***			***3***
Nombre d'agents		**2**	**44**	**161**	**4**	**0**	**211**

4.2.1.2 Répartition par filière, catégorie et sexe des agents employés sur poste permanent

4.2.1.2.1 Par catégorie et par filière

La prédominance de la filière technique et des agents en catégorie C est toujours prégnante au regard des missions confiées aux agents communautaires.

Il est à noter, cependant, une hausse des agents en catégorie A et de la filière administrative compte tenu de la nouvelle organisation des services administratifs pour renforcer les missions qui déclinent le projet de territoire (création de la Direction de l'Aménagement et de la Transition écologique et de la Direction des Système d'information et des Process).

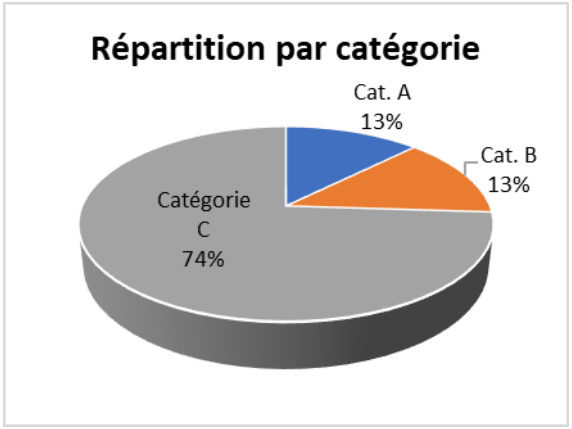

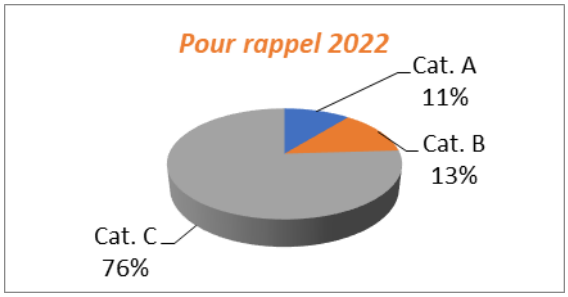

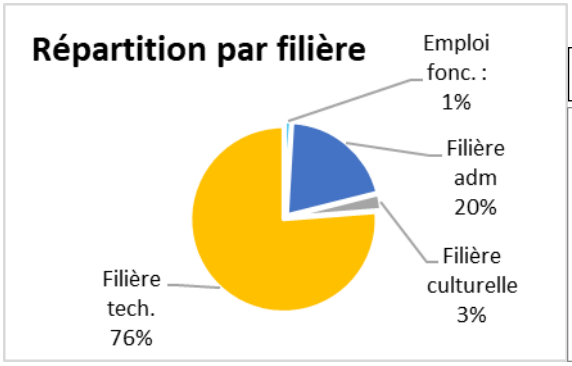

Pour rappel - 2022

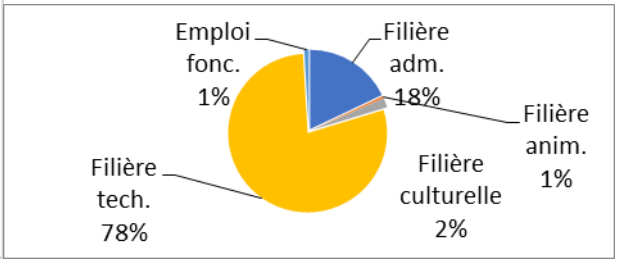

4.2.1.2.2 Comparaison par catégorie et filière

Comparaison 2022 - 2023 des postes permanents pourvus par catégorie et filière

Filière	A		B		C		Total général	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Fonctionnelle	2	2	*sans objet*				2	2
Administrative	7	11	12	12	19	21	38	44
Technique	13	13	13	12	114	136	167	161
Culturelle	1	1	2	2	1	1	4	4
Animation	0	0	1	0	0	0	1	0
Total	**23**	**27**	**28**	**26**	**161**	**158**	**212**	**211**
Pourcentage	**11%**	**13%**	**13%**	**12%**	**76%**	**75%**	**100%**	**100%**

Catégorie / Filière	Arrivées dans l'année	Départs dans l'année	Mouvements de l'année
Catégorie A / Technique	2 directeurs 1 chargé de mission GEMAPI	1 départ 1 départ par mutation 1 fin de contrat	+ 3 agents - 3 agents
Catégorie A / Administrative	3 chargés de mission DATE 1 chargé de mission tourisme 1 chargé de mission juridique et assurance 1 responsable du service développement social	1 départ par mutation 1 rupture conventionnelle	+ 6 agents - 2 agents
Catégorie B / Administrative	1 instructeur ADS	2 démissions avant fin de contrat	+ 1 agents - 2 agents
Catégorie B / Technique	1 responsable de secteur 1 responsable de service ST 1 technicien voirie	2 mutations 2 départs en retraite	+ 3 agents - 4 agents
Catégorie B / Animation		1 disponibilité	- 1 agent
Catégorie C / Administrative	1 reclassement avec changement de filière 1 instructeur ADS 1 assistant comptable 1 assistant RH	1 départ par mutation 1 démission	+ 4 agents - 2 agents

Catégorie C / Technique	1 assistant PFAC assainissement 1 assistant technique ressources numériques 5 postes pour la voirie 5 postes pour les services techniques	1 changement de filière (reclassement professionnel) 7 départs à la retraite 5 départs par mutation 1 démission 1 démission avant la fin de contrat 1 fin de contrat 1 transfert (sport)	+ 12 agents - 17 agents

4.2.1.2.3 1.2.3 Par sexe et par âge

Toutes filières confondues, l'effectif au 1er janvier 2023 reste masculin à 74% (une baisse de la proportion est constatée : 77% en 2022 et 78% en 2021). Le manque de candidatures féminines est toujours prégnant dans la filière technique et encore plus marqué sur des profils d'agents opérationnels.

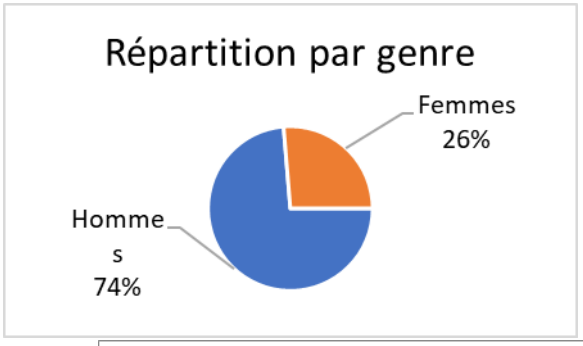

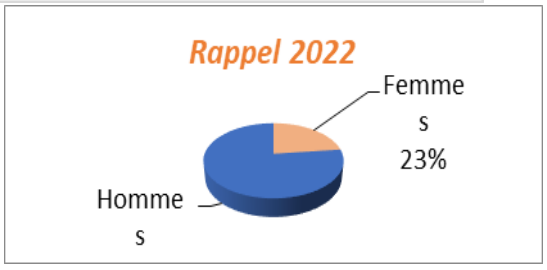

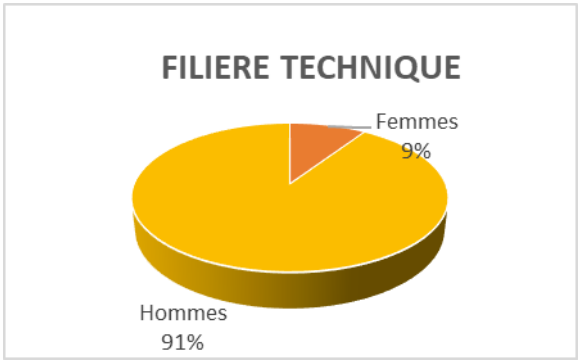

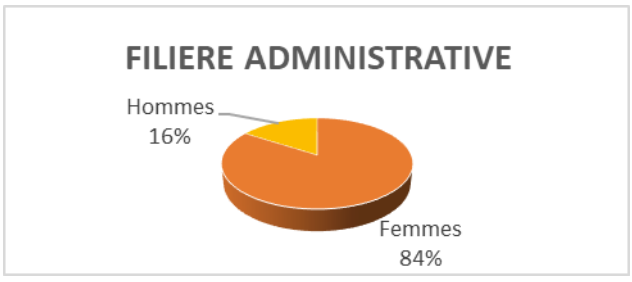

Au 1er janvier 2023, les agents de plus de 55 ans représentent 19,43% (contre 21,2% en 2022 et 30% en 2021). Tout comme l'âge moyen, un rajeunissement est constaté. 11 agents ont moins de 25 ans.

Cependant, la tranche 50-54 ans devient la tranche d'âge la plus importante avec 49 agents (près d'1/4 de l'effectif) contre la tranche de 45 à 49 ans l'année dernière. 42% des agents ont plus de 50 ans (40% en 2022). Il sera nécessaire de développer la prévention à l'usure professionnelle pour les postes opérationnels afin de

pouvoir maintenir les agents séniors en poste. Ces éléments seront à prendre en compte dans le cadre plus global de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) et un travail sur les profils de poste ou sur les actions en termes de gestes et postures).

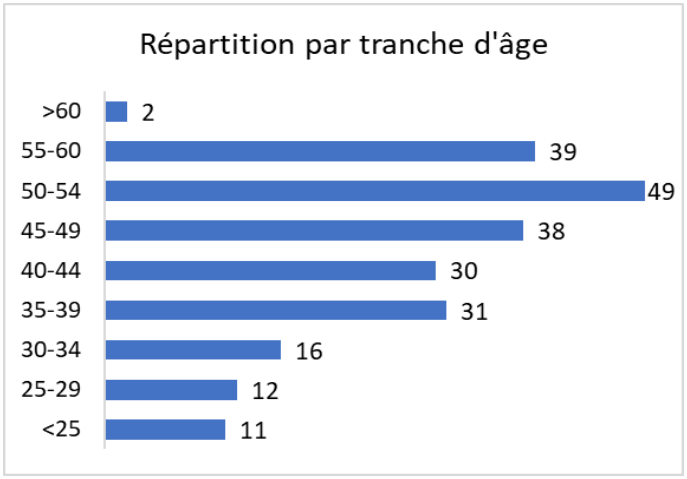

Agent moyen en 2023 :
44 ans et 6 mois

Age moyen en 2022 :
45 ans et 10 mois

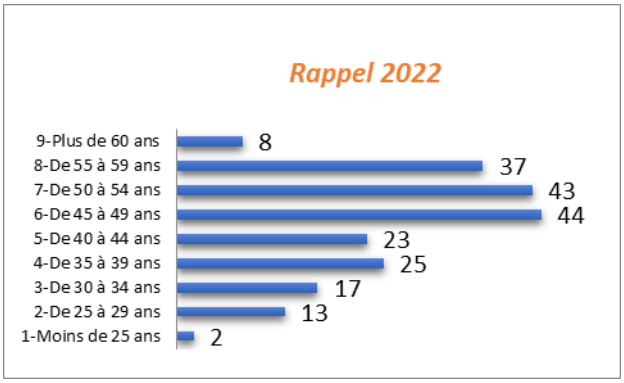

Les agents de plus de 60 ans sont majoritairement des hommes, dans les services techniques. Du fait de nombreux départs en retraite en 2022 (9 départs), le nombre d'agents ayant plus de 60 ans a fortement diminué. Parmi ceux qui sont sur des postes opérationnels, il peut être difficile de les maintenir sur poste au regard de pathologies médicales (actuellement sur les deux agents, un est en disponibilité d'office suite à épuisement des droits au congé longue maladie en attendant une retraite pour invalidité, la retraite pour invalidité vient d'être confirmée pour le second collaborateur).

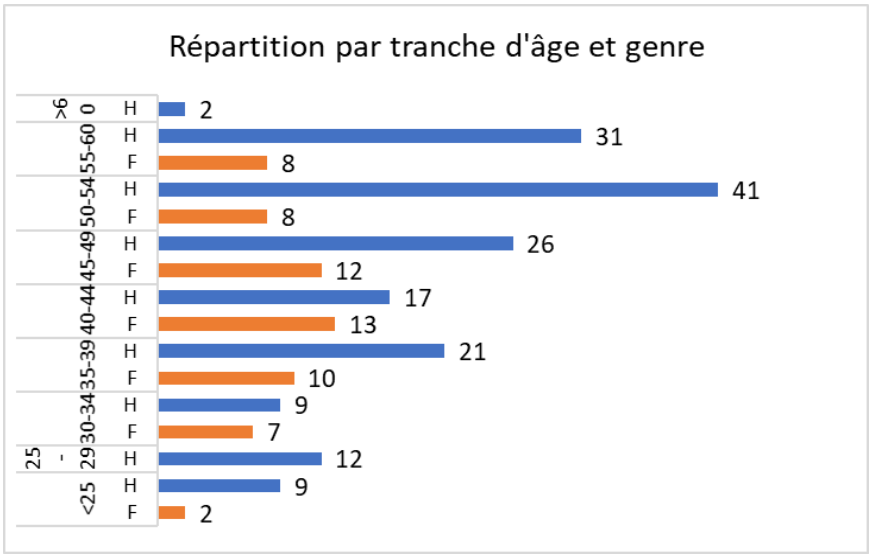

4.3 Dépenses de personnel

4.3.1 Dépenses 2022

Les dépenses de personnel brutes mandatées se sont élevées à 9 405 180 € pour l'année 2022. Hors personnel pour le centre de vaccination, les dépenses étaient de 9 343 441€, soit un taux d'exécution de 94,5 % (9 887 597 € votés au budget prévisionnel 2022). Elles représentent 43.27 % du budget de fonctionnement du budget principal de la CCLLA.

Les dépenses brutes se décomposent ainsi :

DÉPENSES	CA 2021	CA 2022
Rémunération des personnels sur poste permanent (1)	8 731 197 €	8 912 974 €
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers apprentis, stagiaire) (2)	207 763 €	430 467 €
TOTAL budget principal	**9 098 945 €**	**9 343 441 €**
SOUS TOTAL 3 - CENTRE DE VACCINATION – PERSONNELS	**140 485 €**	**61 739 €**
TOTAL AVEC CENTRE DE VACCINATION	**9 239 430 €**	**9 405 180 €**
Développement économique (BA Développement économique) (3)	159 985 €	178 598 €
TOTAL	**9 399 415 €**	**9 583 778 €**

(1) : la hausse est liée à l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet (98K€), et aux mesures sociales (prime inflation, augmentation du SMIC). La réorganisation s'est traduite par des recrutements dès 2022 sur les postes créés, quoique retardés par rapport aux prévisions budgétaires de 2022 (poste de DSIP, DATE, projet de territoire, création de poste Finance)

L'effet statutaire est toujours présent (GVT Glissement Vieillesse et Technicité).

(2) : la hausse est liée à l'augmentation des demandes d'agents contractuels non permanents dans le cadre de contrat de projet sur des missions nouvelles (CLEA) et pour des renforts et (bâtiments et Musée), soit 150,5K€ et des remplacements dans les services communs (65K€) et renfort pour la régie voirie.

(3) augmentation 0 ,5 ETP suite à la création du syndicat 3RD'Anjou, mutation avant la fin d'année sur un poste

4.3.2 Les recettes perçues en 2022 :

RECETTES	2021	2022
remboursement de personnel assurance (faits générateurs au titre des polices antérieures au 1er/01/2021)	**112 288 €**	**37 349 €**
Fonds de compensation SFT	0	**60 331 €**
Remboursement de personnel :	**450 171 €**	**376 247 €**
Personnel mis à disposition	*29 145 €*	*37 577 €*
Décharges d'activité syndicales	*62 967 €*	*66 430 €*
Services communs ADS et adressage en 21 et archives en 22)	*217 574 €*	*210 501 €*
Centre de vaccination personnel employé directement	*79 440 €*	*61 739 €*
Centre de vaccination personnel extérieur	*61 045 €*	*0*
Remboursement auto-assurance services communs depuis 01/01/21	**126 083 €**	**126 083 €**
S1	24 553 €	24 553 €
S2	24 075 €	24 075 €
S3	21 536 €	21 536 €
S4	20 657 €	20 657 €
S5	35 262 €	35 262 €
Remboursement de personnel pour les budgets annexes	**425 039 €**	**290 406 €**
Développement économique	158 100 €	0
Assainissement	239 121 €	290 406
Déchets	27 818 €	0
TOTAL	**1 113 581€**	**890 416 €**

4.3.3 Prévisions 2023

En 2023, le budget du personnel sera impacté par :

- *L'évolution statutaire des effectifs :*
  - *GVT : 30K€*
  - *Les avancements de grade, l'attribution de CIA à certains agents, le paiement de jours de CET et la mise en place du forfait mobilité durable, GIPA, capital décès … (+ 135 K€) ;*
  - *Les recrutements et mutations à des grades (et rémunérations) différents*
- *Des créations de poste hors services communs*
  - *assainissement collectif, communication : environ 60 k€*
  - *voirie : 4ème technicien au BE (52K€ sur 8 mois) + régie ANC (environ +24 K€)*
- *la création du service archives : (+ 66 K€)*
- *L'effet année pleine des postes créés dans la cadre de la ré organisation (hors services communs) : 418 K€*
- *Des renforts pour la CCLLA (2 mois SRH, 6 mois Finances, SIG, habitat 6 mois, stagiaire mobilité, prolongation du renfort bâtiment) (+35 K€)*
- *Pour les services communs : une minoration sur les postes permanents (-35K€) k€ mais une augmentation des postes non permanents, notamment sur le secteur 5*

DÉPENSES	Budget Principal 2023
Rémunération des personnels sur poste permanent	9 459 826 €
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	625 375€
Enveloppe dédiée aux avancements de grade, l'attribution de CIA à certains agents et paiement des jours de CET, GIPA, capital décès, FIPHFP, forfait mobilité durable, …	164 000 €
TOTAL	**10 249 201 €**

REPARTITION :

CCLLA (hors SC, voirie, ADS, archive et budgets éco)	**3 116 192 €**
CCLLA (hors SC, voirie, ADS, archive et budgets éco) renforts	**184 667 €**
CCLLA : compétence voirie	**1 370 306 €**
CCLLA : compétence voirie renforts	**30 000 €**

Pour mémoire : assainissement intégré au BP et remboursé par le BA

AC et ANC	***328 654 €***

Les services communs :

SECTEUR 1	**925 155 €**
Rémunération des personnels sur poste permanent	925 155€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	0
SECTEUR 2	**1 012 010 €**
Rémunération des personnels sur poste permanent	956 933€
contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	55 077€
SECTEUR 3	**892 354 €**
Rémunération des personnels sur poste permanent	840 954 €
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	51 400€
SECTEUR 4	**771 990 €**
Rémunération des personnels sur poste permanent	754 356 €
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	17 634 €
SECTEUR 5	**1 435 242€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	1 246 105€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	189 137 €
TOTAL DES SECTEURS	**5 036 751 €**

L'ADS et l'archivage :

ADS et archivage	347 284€
Rémunération des personnels sur poste permanent	249 824€
Rémunération des contractuels non permanents (mission archive et renfort ADS non recruté)	97 460€

Budget Développement économique :

Développement économique	210 243,€